



Puy-de-Dôme

Schéma départemental des services aux familles

2022 - 2026



Schéma départemental
des services
aux familles

Sommaire

Préambule..... P.5

1^{re} partie : La gouvernance et la méthodologie d'élaboration

2^e partie : Les principales caractéristiques du Puy-de-Dôme : territoire et population

3^e partie : Les grandes orientations stratégiques et le plan d'actions

Violet Petite Enfance

Le diagnostic..... P.27

Les fiches Objectifs P.37

Engagement n°1 : Accompagner les familles

Fiche objectif n°1 : Informer et accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil

Fiche objectif n°2 : Renforcer la place des familles au sein des modes d'accueil

Engagement n°2 : Renforcer l'attractivité des métiers et la qualité de l'accueil

Fiche objectif n°3 : Revaloriser les métiers de la petite enfance

Fiche objectif n°4 : Renforcer la qualité de vie au travail

Fiche objectif n°5 : Renforcer la qualité de l'accueil des enfants

Engagement n°3 : Faciliter l'accessibilité des modes d'accueil, notamment pour les publics vulnérables

Fiche objectif n°6 : Faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap

Fiche objectif n°7 : Faciliter l'insertion des familles via des modes d'accueil innovants

Fiche objectif n°8 : Lever les freins à l'accès aux modes d'accueil

Engagement n°4 : Adapter l'offre d'accueil, collectif et individuel, aux besoins des familles et des territoires

Fiche objectif n°9 : Assurer une équité territoriale de l'offre individuelle et collective

Fiche objectif n°10 : Pérenniser les places d'accueil du jeune enfant

Le lexique P.47

Violet Enfance/Jeunesse

Le diagnostic..... P.48

Les fiches Objectifs P.57

Engagement n°5 : Coordonner et accompagner le secteur enfance/jeunesse sur le département

Fiche objectif n°11 : Favoriser l'interconnaissance entre les différents réseaux de professionnels

FICHE OBJECTIF N°12 : Renforcer l'attractivité des métiers de l'animation

Fiche objectif n°13 : Améliorer les pratiques professionnelles du secteur ados

Engagement n°6 : Poursuivre l'accompagnement qualitatif des ACM

Fiche objectif n°14 : Renforcer le déploiement des Pedt et des Plans mercredi

Engagement n°7 : Soutenir l'autonomie des jeunes

Fiche objectif n°15 : Favoriser l'engagement et les prises de responsabilité

Fiche objectif n°16 : Faciliter l'accompagnement socio-professionnel

Volet Parentalité

Le diagnostic.....	P.63
Les fiches Objectifs	P.77
Engagement n°8 : Renforcer le travail partenarial	
Fiche objectif n°17 : Coordonner le réseau parentalité	
Fiche objectif n°18 : Accompagner le réseau parentalité	
Engagement n°9 : Aller vers les parents	
Fiche objectif n°19 : Développer l'accès aux services de soutien à la parentalité en milieu rural	
Fiche objectif n°20 : Améliorer la mobilisation des parents en allant à leur rencontre	
Engagement n°10 : Coordonner la communication	
Fiche objectif n°21 : Améliorer l'information en direction des parents	
Fiche objectif n°22 : Comité « dispositifs et financements »	
Le Lexique.....	P.83

Volet AVS

Le diagnostic.....	P.85
Les fiches Objectifs	P.93
Engagement n°11 : Piloter la politique AVS sur le département	
Fiche objectif n°23 : Consolider le pilotage, prioriser, impulser, suivre et évaluer les actions	
Engagement n°12 : Renforcer l'accompagnement stratégique, technique et financier des structures de l'Avs	
Fiche objectif n°24 : Permettre l'acculturation de chaque structure et le renforcement du travail en réseau	
Fiche objectif n°25 : Promouvoir l'Animation de la Vie sociale auprès des institutions, des collectivités et des habitants ; renforcer la pérennité des structures agréées en favorisant les co-financements pluriannuels	
Fiche objectif n°26 : Accompagner les structures dans la demande ou le renouvellement d'agrément	
Engagement n°13 : Soutenir et accompagner les territoires dans le développement de la participation des habitants	
Fiche objectif n°27 : Favoriser le développement des structures AVS sur les territoires prioritaires	
Fiche objectif n°28 : Favoriser la participation des habitants dans les démarches de territoire	
Fiche objectif n°29 : Renforcer la participation et la mobilisation des publics vulnérables	
Fiche objectif n°30 : Accompagner les dynamiques associatives et favoriser le renouvellement des bénévoles	
Le Lexique.....	P.101
Signataires du SDSF	P.102
Annexes	P.103

Préambule

Les « services aux familles » sont désormais reconnus par la loi comme le deuxième pilier de la politique familiale (art. L.112-2 du Code de l'action sociale et des familles), complémentaire des aides monétaires.

Comportant les modes d'accueil du jeune enfant et les dispositifs de soutien à la parentalité (art. L.214-1 du même code), ce deuxième pilier vise à « répondre aux besoins [des familles] et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ».

Les services aux familles sont à ce titre essentiels pour agir dès le plus jeune âge contre les inégalités sociales et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les priorités nationales en la matière ont été posées notamment lors de la Conférence des familles d'octobre 2021 :

- Construire des solutions d'accueil du jeune enfant en horaires atypiques,
- Améliorer les articulations entre accueil du jeune enfant et accompagnement vers l'emploi,
- Développer des solutions dédiées aux familles monoparentales (répit ; charge mentale),
- Créer des passerelles vers l'école préélémentaire,
- Renforcer l'information de l'ensemble des acteurs des services aux familles sur l'importance des 1000 premiers jours,
- Développer une offre en matière de soutien à la parentalité dans le domaine numérique.

Ces axes de travail sont complétés par les préconisations issues entre autres :

- de la charte nationale d'accueil du jeune enfant,
- de la charte nationale de soutien à la parentalité,
- de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- de la convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille,
- le schéma de l'enfance et de la famille,
- le plan départemental d'insertion et de retour à l'emploi,
- le schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap.

Ce second schéma départemental des services aux familles, après celui déployé entre 2016 et 2019, est élargi, par une volonté commune des partenaires, à l'animation de la vie sociale et s'inscrit en complémentarité des actions développées notamment dans le schéma de l'enfance et de la famille du département. Il porte sur la période 2022-2026 et définit 13 Engagements et 30 Objectifs prioritaires.

Il traduit le renforcement de la gouvernance de façon à améliorer la coordination des acteurs, indispensable au développement et à l'amélioration de l'offre, conformément à la circulaire DGCS du 3 juin 2022.

Ce schéma est un levier de concertation et de mobilisation, à partir d'un diagnostic partagé des besoins sur le territoire, autour d'un plan de développement concerté des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de soutien à la parentalité et d'animation de la vie sociale, qui représentent un investissement d'avenir.

Il affirme le caractère universel des dispositifs et souhaite qu'ils soient accessibles à tous, dans un objectif de rétablissement d'une plus grande égalité des chances :

- en prenant en compte les personnes en situation de vulnérabilité (monoparentales, avec parents ou enfants porteurs de handicap, allophones...)
- en prenant en compte la diversité des territoires (quartiers politique de la ville et zones rurales, territoires peu équipés, EPCI dont la population cumule des difficultés...)

Il porte la volonté que la participation des habitants, familles, usagers soit intégrée lors de la réflexion et de la conception des futurs services aux familles, afin de répondre au mieux à leurs besoins et problématiques.

DES VALEURS PARTAGÉES



TROIS ENJEUX TRANSVERSAUX

 Garantir l'accessibilité des services pour l'ensemble des familles, notamment les plus vulnérables, sur tout le territoire

 Soutenir, accompagner et valoriser les démarches de participation des habitants

 Informer et communiquer auprès des familles sur les services existants

13 ENGAGEMENTS

Engagement n°1

Accompagner les familles

Engagement n°2

Renforcer l'attractivité des métiers et la qualité de l'accueil

Engagement n°3

Faciliter l'accessibilité des modes d'accueils, notamment pour les publics vulnérables

Engagement n°4

Adapter l'offre d'accueil collectif et individuel aux besoins des familles et des territoires

Engagement n°5

Coordonner et accompagner le secteur enfance/jeunesse sur le département

Engagement n°6

Poursuivre l'accompagnement qualitatif des ACM

Engagement n°7

Soutenir l'autonomie des jeunes

Engagement n°8

Renforcer le travail partenarial

Engagement n°9

Aller vers les parents

Engagement n°10

Coordonner la communication

Engagement n°11 :

Piloter la politique AVS sur le département

Engagement n°12 :

Renforcer l'accompagnement stratégique, technique et financier des structures de l'Avs

Engagement n°13 :

Soutenir et accompagner les territoires dans le développement de la participation des habitants



“ LA MÉTHODOLOGIE D’ÉLABORATION DU SDSF 2022-2026

Le schéma a été élaboré en trois phases successives :

- **Un bilan du précédent SDSF et du SDAVS**

De septembre à décembre 2021, les partenaires ont conduit un bilan qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du précédent SDSF (2016-2019). Ce bilan a été présenté lors de l'installation du CDSF en séance plénière, le 22 mars 2022.

En parallèle, les signataires du Schéma d'animation de la vie sociale (SDAVS) 2018-2021 ont dressé le bilan du schéma début 2022.

- **Un état des lieux départemental**

De novembre 2021 à février 2022, les partenaires ont réalisé un diagnostic statistique des services aux familles sur le département. Il a été complété par la diffusion d'une enquête en ligne à destination des familles allocataires Caf et MSA (près de 1800 répondants) et d'une seconde à destination des professionnels du secteur (près de 200 répondants).

- **Une concertation partenariale**

De mars à juin 2022, une concertation partenariale large a réuni près de 100 participants au sein de quatre groupes de travail thématiques.

Les thématiques recoupaient les grands champs des services aux familles : Petite Enfance ; Enfance/Jeunesse ; Parentalité ; Animation de la vie sociale.

Chaque groupe a identifié les enjeux principaux de la thématique puis a élaboré des propositions d'actions à réaliser dans le cadre du schéma. Les travaux de ces groupes ont fait émerger 13 « Engagements », déclinés en 30 « Objectifs » et décomposés en 114 actions au total.

Les membres du CDSF ont validé les 30 « fiches objectifs » retenues, à l'occasion d'une réunion plénière, le 7 novembre 2022.

L'ensemble des acteurs, institutions, professionnels, familles, ayant participé à la rédaction de ce schéma? sont vivement remerciés pour leur contribution.

LA GOUVERNANCE

Les comités départementaux des services aux familles (CDSF), instaurés par l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021, ont vocation à devenir les instances partenariales uniques de pilotage local des politiques publiques en matière de services aux familles.

Présidé par le préfet du département et trois vice-présidents (la Caf, le Conseil départemental, un représentant des collectivités territoriales), et animé par la caisse d'Allocations familiales, le Cdsf est un lieu de coordination de l'ensemble des acteurs autour d'objectifs territorialisés, tenant compte des orientations nationales et des spécificités locales. Il réunit 37 membres, représentant les collectivités territoriales, les directions départementales de l'Etat, les acteurs de la protection sociale, l'Éducation nationale, l'Agence régionale de santé, la Justice, les professionnels, les gestionnaires, et les familles.

Le CDSF du Puy-de-Dôme a été installé le 22 mars 2022 (sa composition figure en annexe).

La Caf assure une fonction de secrétaire général du CDSF. En fonction des thématiques abordées, elle s'appuie sur certains partenaires pour en assurer les pilotages.

Un comité restreint réunit les représentants des institutions qui président le CDSF (Caf, Ddets, Conseil départemental), ainsi que la MSA et l'UDAF. Le CDSF est réuni annuellement en séance plénière pour un point d'avancement du Schéma. Les orientations prioritaires du Sdsf sont déclinées dans les conventions territoriales globales (Ctg) signées par les Caf avec les collectivités locales.

Sa mission est triple :

- Il est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles et pour l'amélioration de la

qualité en application de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et de la charte nationale de soutien à la parentalité ;

- Il recueille les données et émet des propositions, notamment de partenariats, afin de favoriser l'accès des personnes en difficulté ou en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueil pour leurs enfants ;
- Il organise la coordination de ses membres pour en améliorer l'efficacité dans les champs suivants :
 - ◆ Le développement et le maintien des services aux familles
 - ◆ L'information et l'accompagnement des assistants maternels et des candidats potentiels à l'exercice de ce métier.
 - ◆ L'information et l'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité.
 - ◆ L'organisation des transitions entre les modes d'accueil du jeune enfant, l'école et l'accueil péri et extrascolaire ainsi qu'avec les services et établissements médico-sociaux.
 - ◆ La formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.
 - ◆ L'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.
 - ◆ Le développement et le soutien de l'AVS conformément au souhait des acteurs départementaux dans la continuité du précédent Sdavs.

Territoire et population



Portrait du Puy-de-Dôme

LE TERRITOIRE

Le département du Puy-de-Dôme compte 656 643 habitants en 2019 et concentre plus de 8% de la population en Auvergne-Rhône-Alpes.

La population du département a augmenté de 3,85 % entre 2010 et 2019 passant de 632 311 à 656 643 habitants.

Le territoire se densifie depuis 2010 passant de 79 à 82,7 habitants au km² en 2018.

En revanche, le dynamisme démographique est plus faible à mesure que l'on s'éloigne des grands pôles urbains. Le dynamisme démographique du Puy-de-Dôme se concentre autour de Clermont-Ferrand et des axes autoroutiers.

“

Depuis 10 ans, l'espace périurbain est le plus dynamique (+ 1,1 % par an entre 2006 et 2011 et + 0,9 % entre 2011 et 2016). L'aire urbaine de Clermont-Ferrand est également très dynamique.

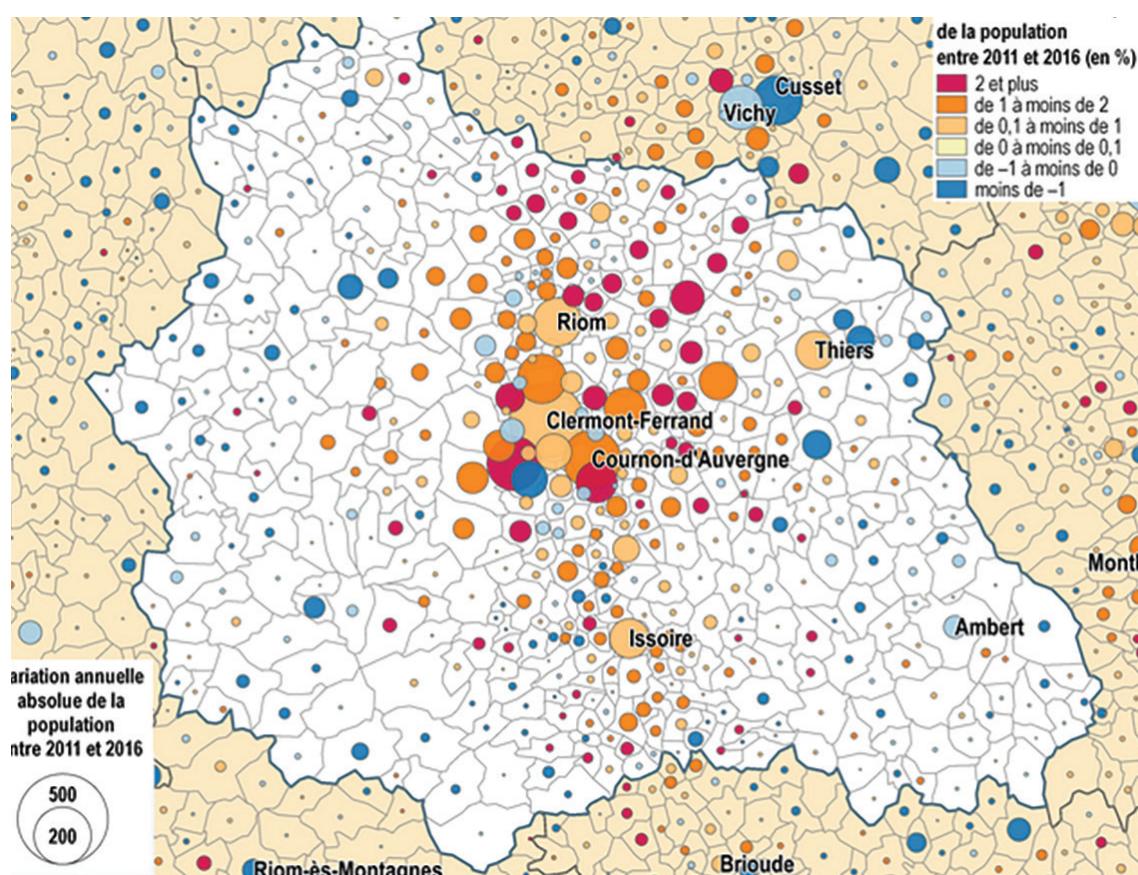
Les communes situées en zone de montagne, quant à elles demeurent moins attractives et le nombre d'habitants diminue.

Dans les communes isolées, la population est vieillissante et les décès dépassent les naissances.

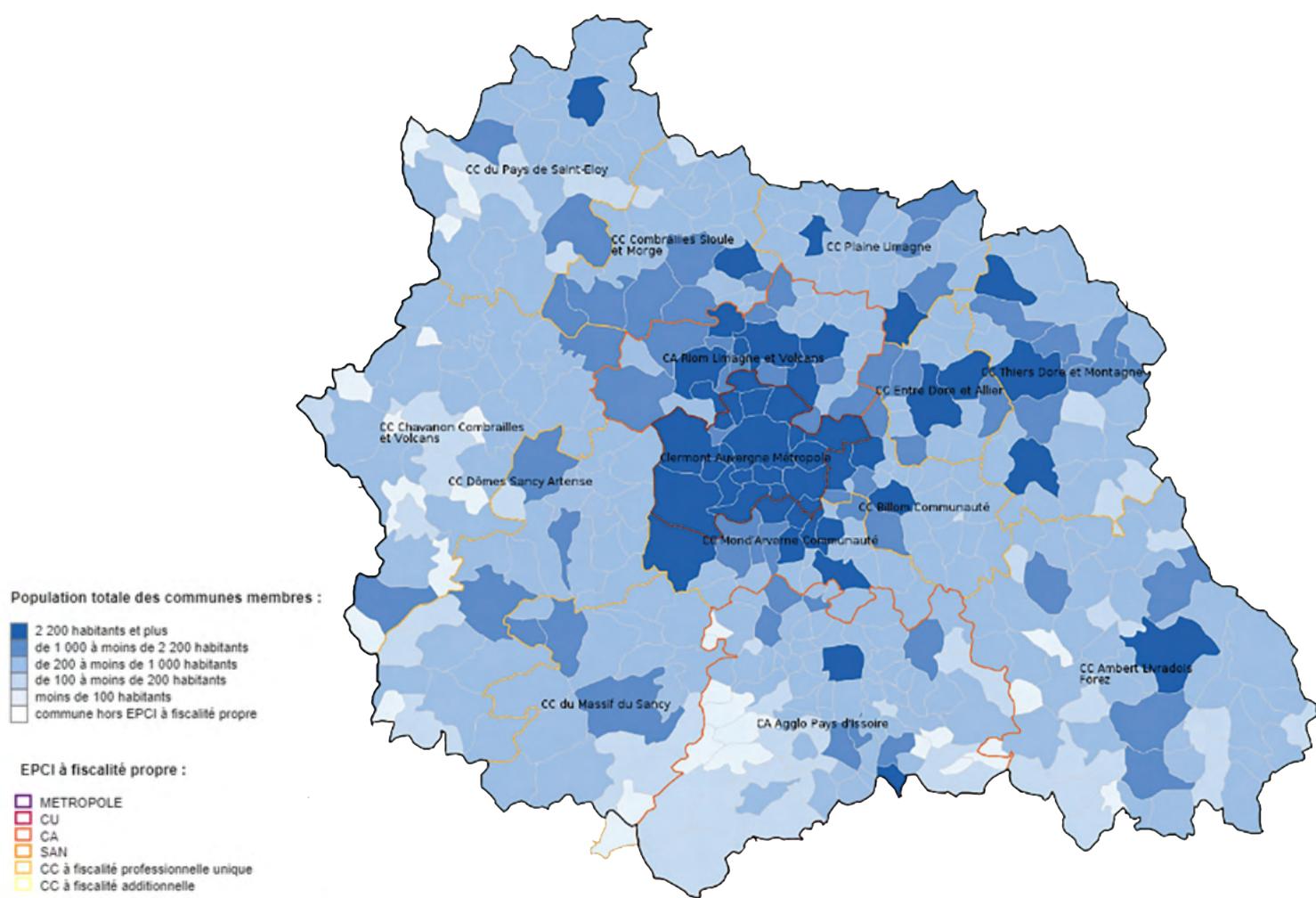
Etablissements publics de coopération intercommunal (EPCI) du Puy-de-Dôme 2022



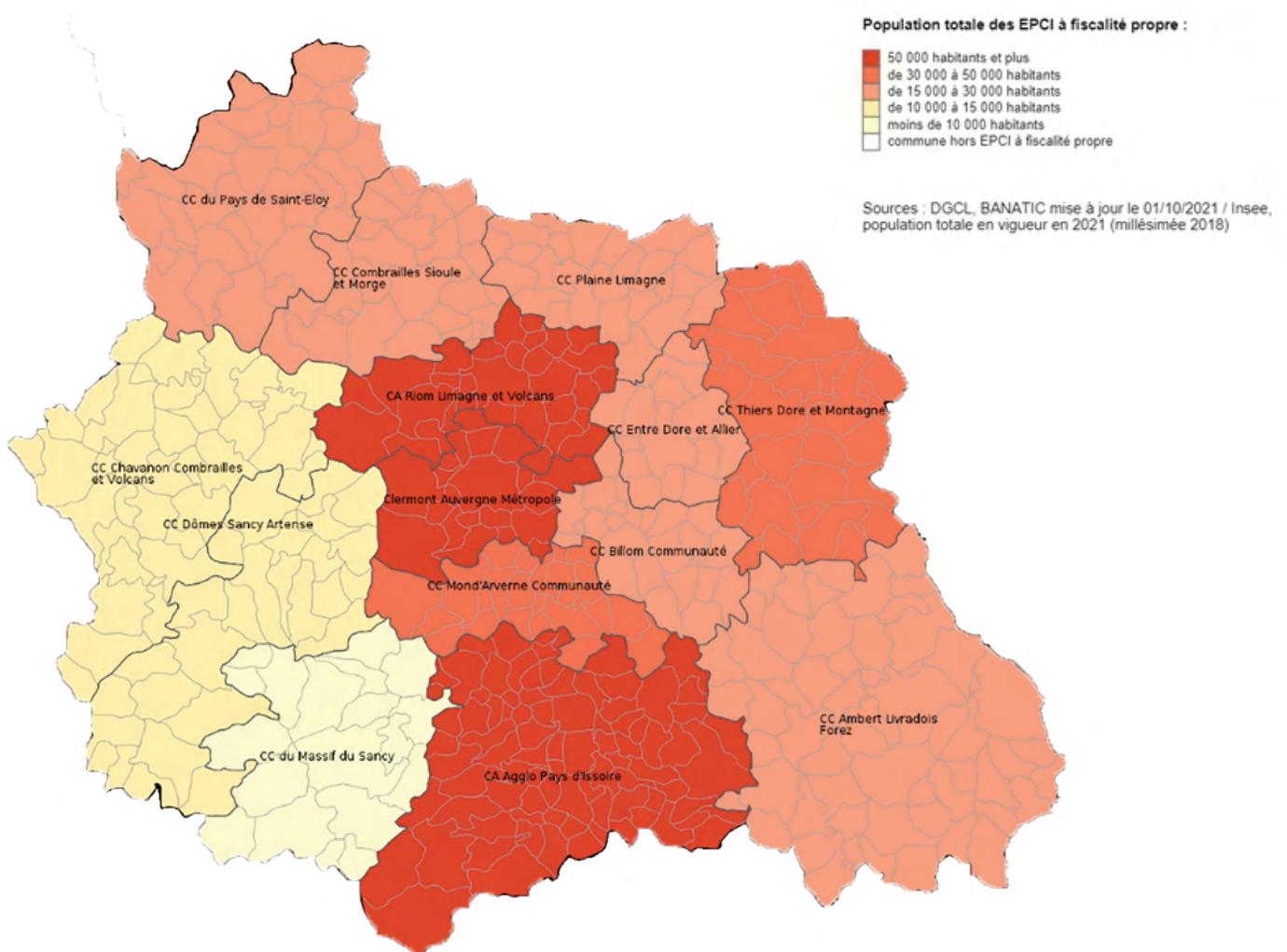
Evolution de la population des communes entre 2011 et 2016



Population des communes membres des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} octobre 2021

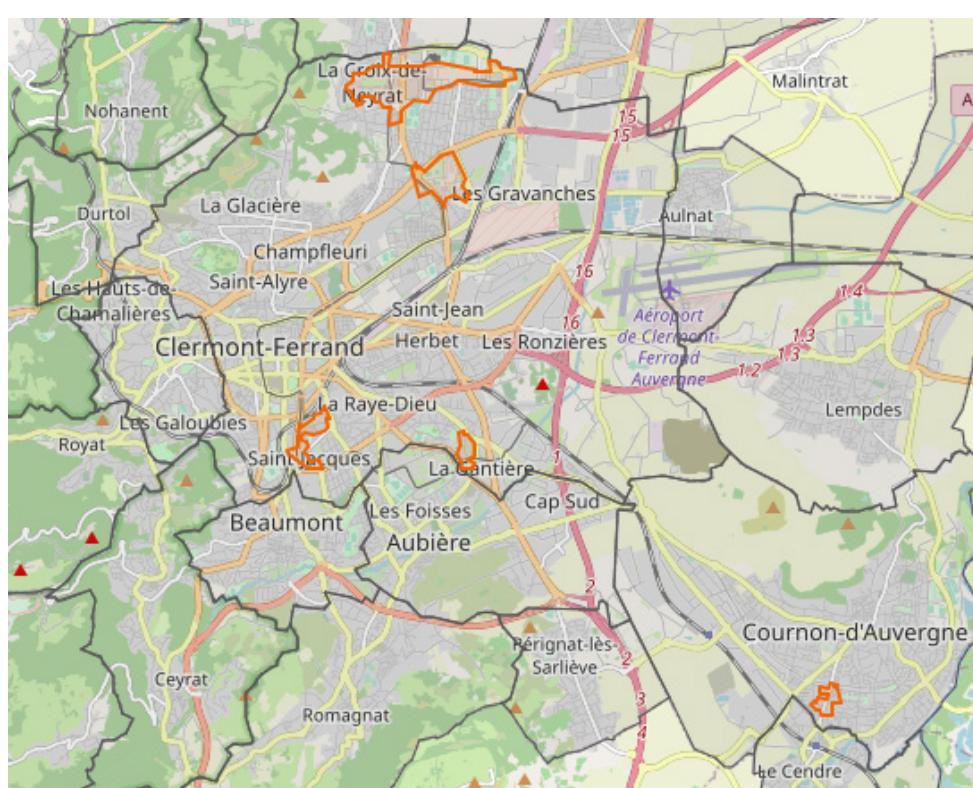


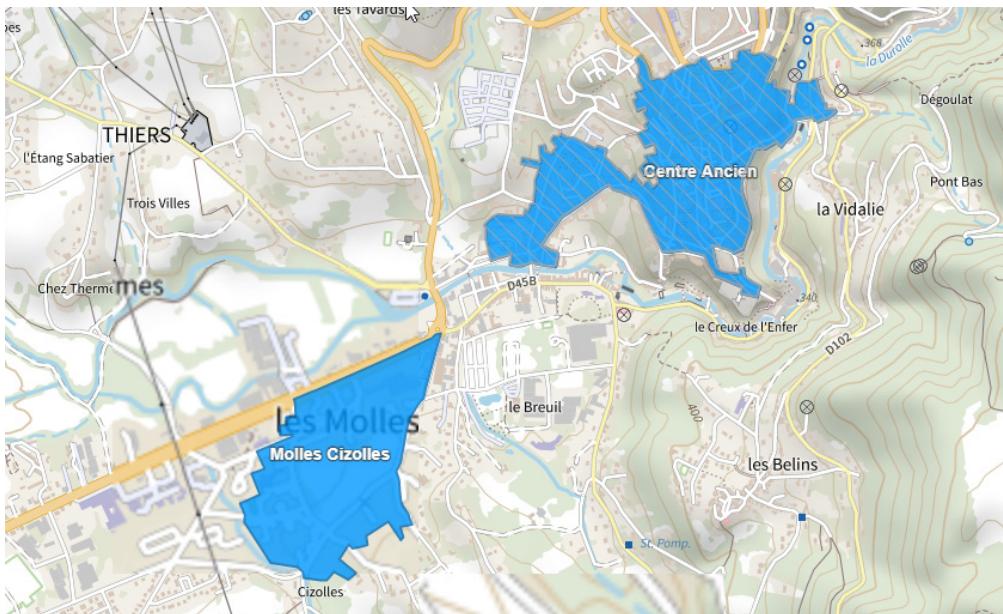
Population des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} octobre 2021



Le département du Puy-de-Dôme compte 7 Quartiers Politiques de la ville (QPV), 5 sur la métropole de Clermont-Ferrand et deux à Thiers.

QPV de Clermont
Auvergne Métropole





QPV sur la commune de Thiers

LA POPULATION

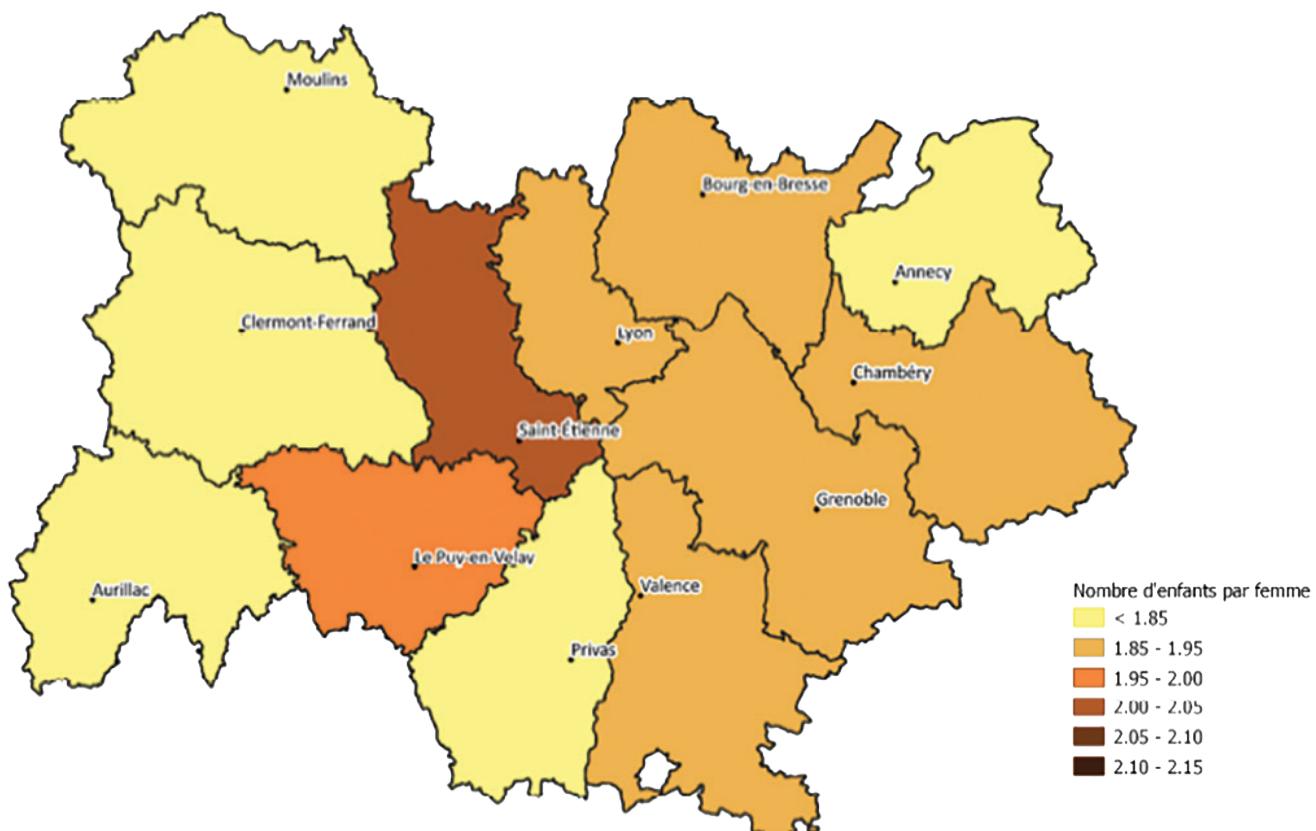
Natalité et taux de croissance de la population

En France, l'âge moyen à la naissance du premier enfant augmente chaque année, il est de 30,8 ans en 2020 contre 29,3 ans en 2000. Le taux de fécondité, qui diminue depuis six ans en France,

s'établit à 1,83 enfants par femme en 2019 alors qu'il oscillait autour de 2 enfants par femme entre 2006 et 2014.

Le département du Puy-de-Dôme présente un taux de fécondité proche du national bien que moins dynamique que celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Taux de fécondité par département en 2018



Evolution du nombre de naissances domiciliées dans le Puy-de-Dôme 2014-2019



Après un pic important des naissances dans le département en 2010, les naissances domiciliées dans le Puy-de-Dôme baissent, passant de 6 908 en 2014 à 6 424 en 2019.



La croissance démographique s'élève à 0,6 % par an sur la période 2013-2018 et s'explique principalement par l'arrivée de nouveaux habitants.

Le principal moteur démographique est dû à un solde migratoire positif. En revanche, l'excédent des naissances sur les décès (solde naturel positif*) est assez faible (+0,1 % par an dans le département).

“

Le nombre de naissances tend à diminuer dans le département, comme en France Métropolitaine.

Néanmoins, la croissance démographique positive s'explique principalement par l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire. En novembre 2021, d'après la publication par le magazine *Challenges* du classement des villes les plus attractives de France, Clermont-Ferrand s'est classée en première position des métropoles les plus attrayantes pour les ménages et en deuxième position des métropoles les plus vertes.

TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION

En 2018, le taux de femmes actives s'élève à 71 % dans le Puy-de-Dôme, contre 73 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 72 % en France.

Depuis 2011, le taux d'activité a évolué de plus de 2 % pour les hommes et de plus de 4 % pour les femmes dans le département.

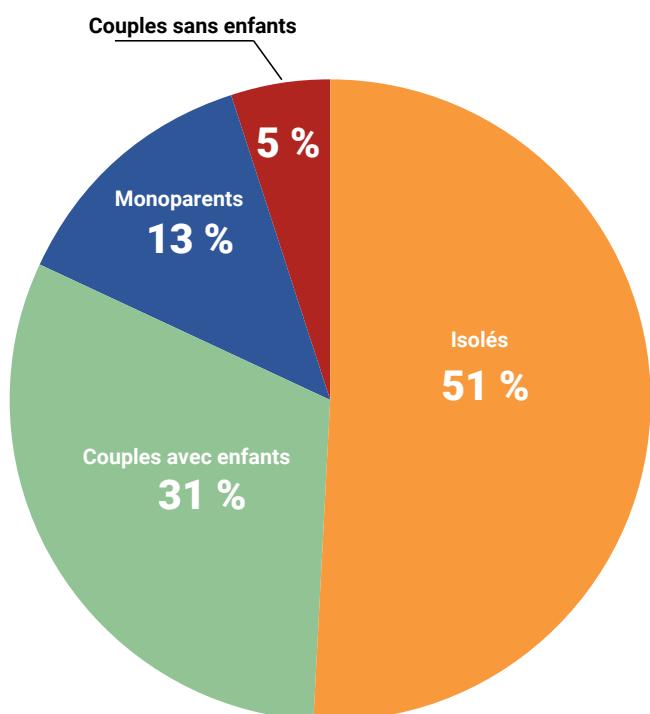
Durant la période 2008-2018, le taux d'actifs est passé de 70 % à 73 % dans le département alors que le taux d'inactifs a légèrement diminué en passant de 30 % en 2008 à 27 % en 2018.

LA SITUATION FAMILIALE

Situation familiale des allocataires Caf

En 2020, 142 227 personnes sont allocataires de la Caf. Le nombre d'allocataires a augmenté de 13,33 % sur la période 2016-2020.

Répartition des allocataires Caf du Puy-de-Dôme par situation familiale en décembre 2020



En 2020, plus de la moitié des allocataires sont isolés (femmes et hommes seuls), plus d'un tiers sont en couples avec enfant(s), 13% sont monoparents et 5 % sont en couples sans enfant.

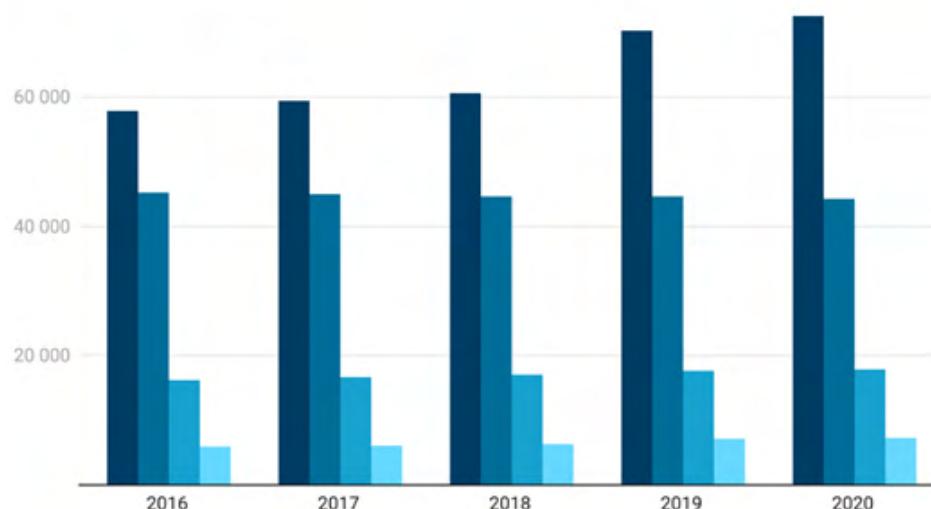
Depuis 2016, la part de familles monoparentales et en couple sans enfant par rapport à l'ensemble des allocataires reste stable.

“

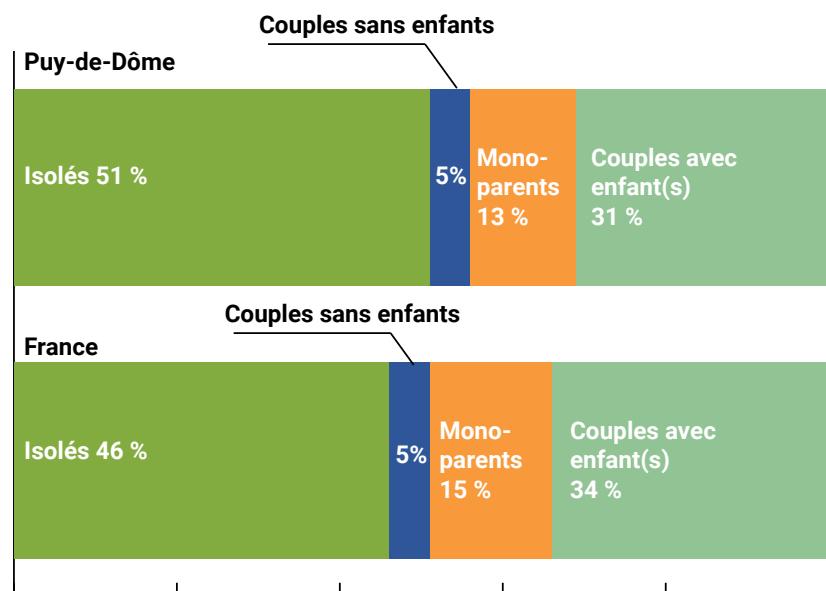
Les allocataires avec au moins un enfant à charge ne sont plus majoritaires dans le Puy-de-Dôme. Leur taux a évolué passant de 48 % en 2016 à 44 % en 2020 (contre 49 % en France en 2020). Ce sont les allocataires isolés qui demeurent majoritaires depuis 2018 dans notre département avec un taux de 51 % contre 46 % en France Métropolitaine

Evolution de la répartition des allocataires par situation familiale dans le Puy-de-Dôme 2016 -2020

■ Isolés ■ Couples avec enfant(s) ■ Monoparents ■ Couples sans enfant



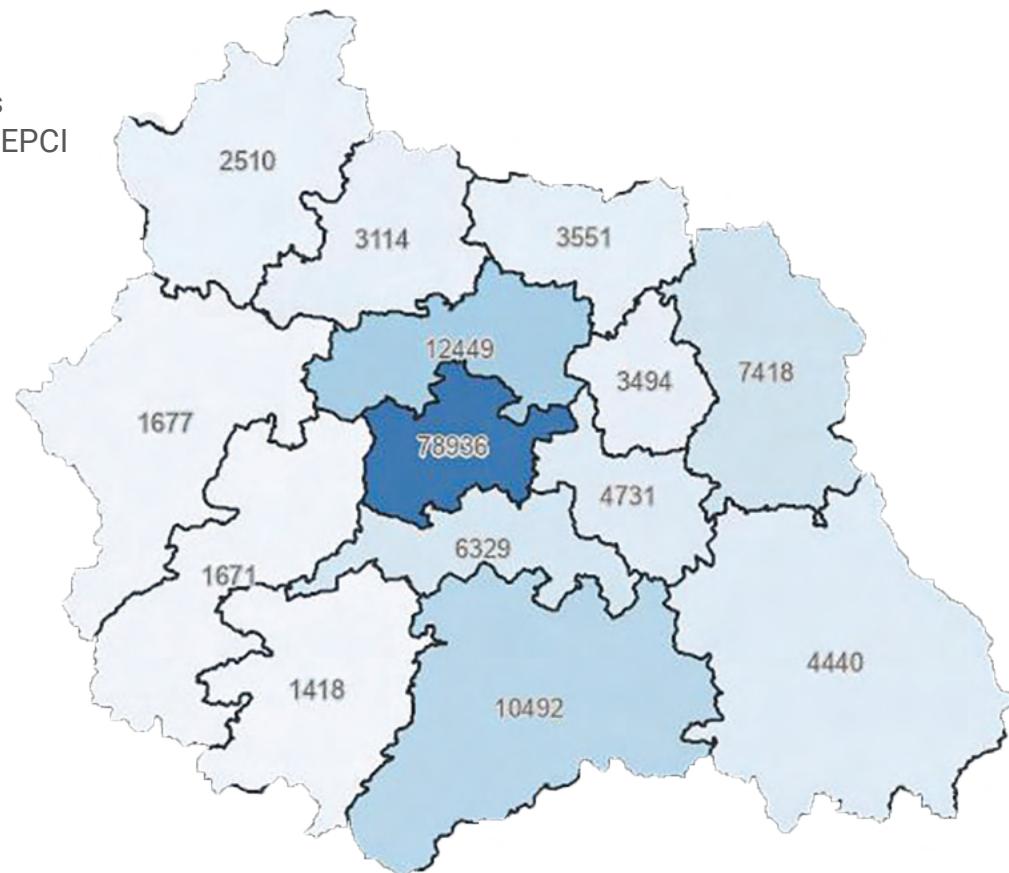
Comparaison de la situation familiale des allocataires en 2020



Plus de la moitié des allocataires (78 936 soit 55,5 %) se concentrent dans la métropole clermontoise. Ils sont ensuite les plus nombreux dans la communauté d'agglomération (CA) Riom Limagne et Volcans

(12 449 allocataires), dans la CA Pays d'Issoire (10 492 allocataires) et dans la CC Thiers Dore et Montagne (7 418 allocataires).

Répartition des allocataires à l'EPCI au 31/12/2020

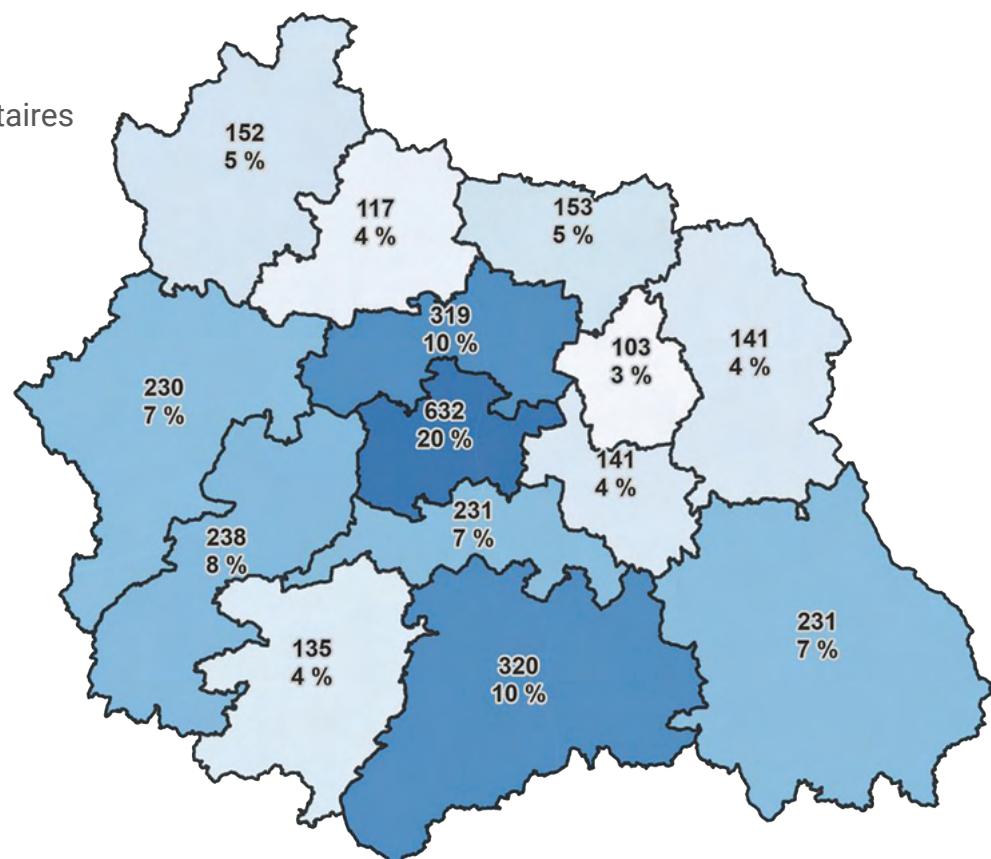


Situation familiale des allocataires MSA

En 2020, la MSA compte 3 146 allocataires dont 2 663 en couple. Un tiers d'entre eux réside dans la métropole clermontoise et la CA Riom Limagne et Volcans.

Le reste des allocataires est réparti dans les autres EPCI, situés principalement en zone rurale. A noter la présence très majoritaire de salariés agricoles dans l'EPCI Riom Limagne Volcans et Clermont Auvergne Métropole, par rapport aux exploitants.

Répartition des allocataires MSA à l'EPCI



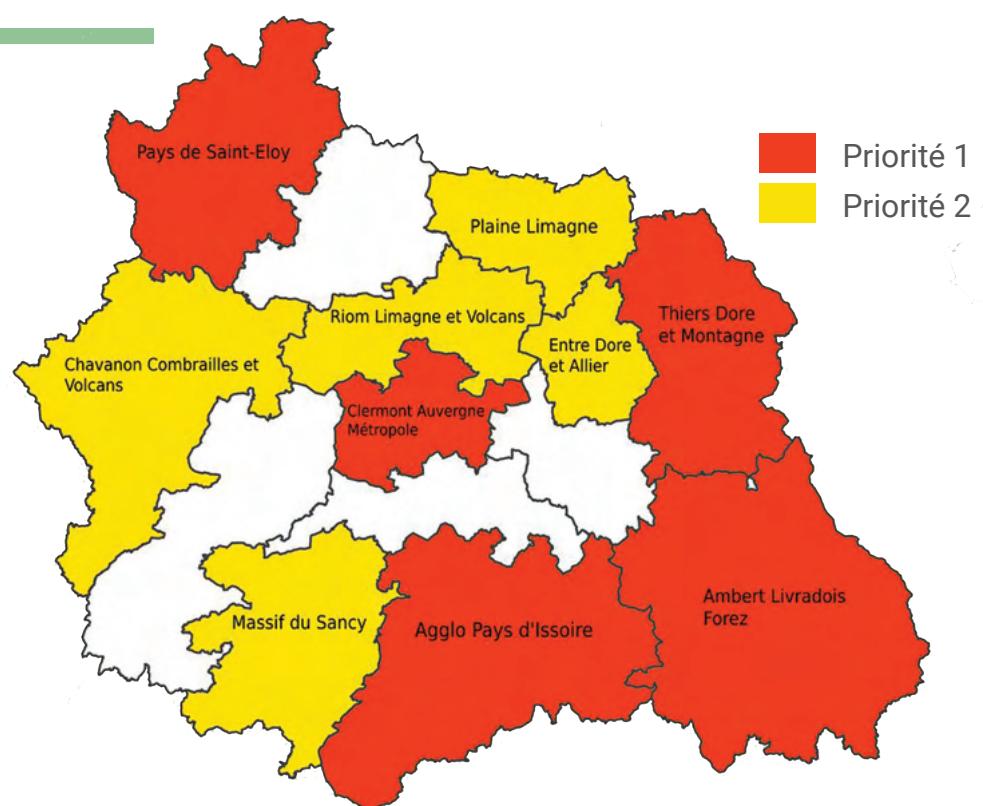


Vulnérabilité potentielle des familles

Sur l'ensemble du département, trois indicateurs de vulnérabilité potentielle des familles – allocataires Caf avec enfant(s) – ont été retenus pour cibler les territoires susceptibles d'avoir des besoins spécifiques en matière d'accompagnement à la parentalité :

- Le taux de familles nombreuses (3 enfants et plus) à bas revenus (nombre de familles nombreuses à bas revenus de l'EPCI parmi les familles de l'EPCI).
- Le taux de familles monoparentales (nombre de familles monoparentales de l'EPCI parmi les familles de l'EPCI).

Carte des territoires présentant des indicateurs de vulnérabilités



- Le taux de familles à bas revenus (nombre de familles à bas revenus de l'EPCI parmi les familles de l'EPCI).¹⁹

Méthode : un rang de classement est attribué à chaque territoire pour chaque indicateur.

Le département compte 14 EPCI. Celui qui enregistre le taux de familles nombreuses à bas revenus le plus élevé se voit attribuer le 1er rang (score de 1), l'EPCI ayant le taux de familles nombreuses à bas revenus le plus faible le 14e rang (score de 14). La même technique est appliquée aux deux autres indicateurs.

Enfin, les trois scores sont additionnés sur chaque territoire donnant un score total.

Cette méthode a permis de définir deux rangs de priorité :

- Priorité 1 : les territoires qui apparaissent dans la première classe et qui peuvent être considérés comme les plus prioritaires.
- Priorité 2 : les territoires qui apparaissent dans la deuxième classe et qui peuvent être considérés comme moyennement prioritaires et qui sont à analyser au cas par cas.

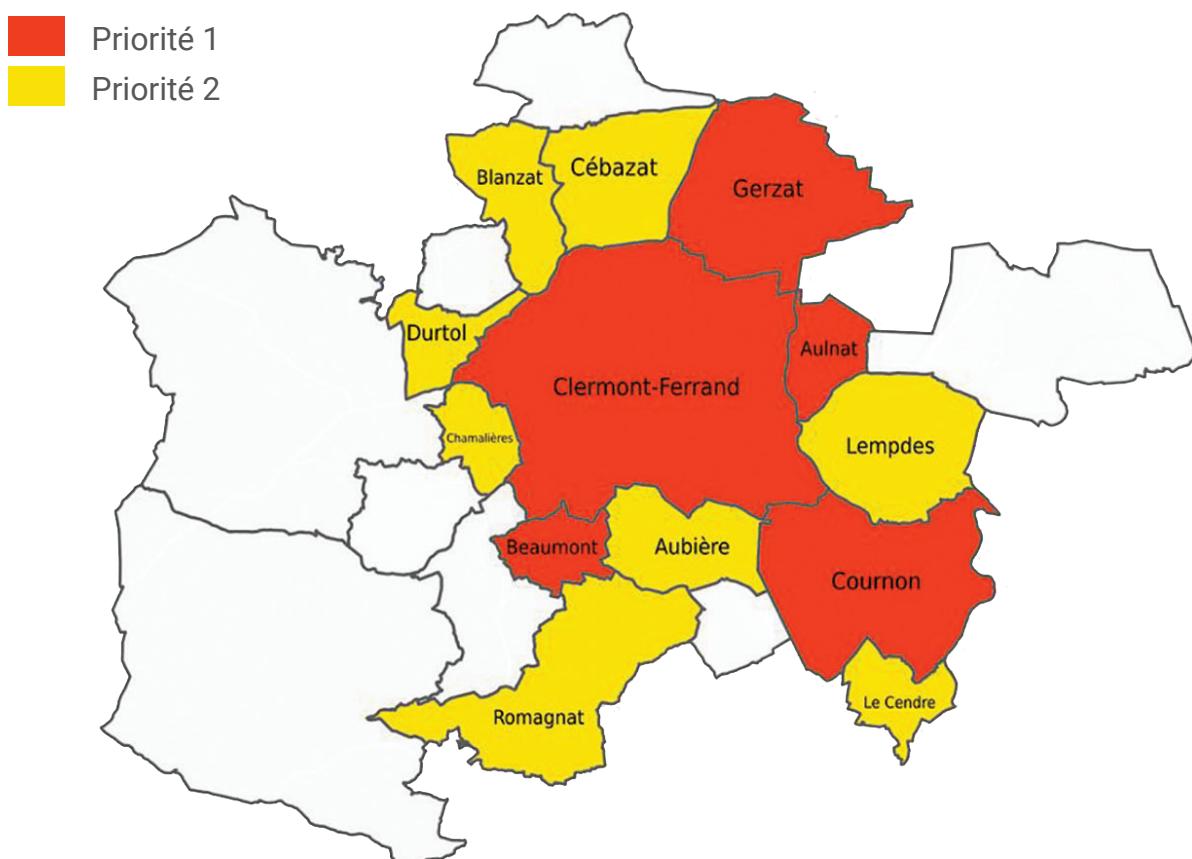
Une étude selon les mêmes critères a été effectuée sur les communes de Clermont Auvergne Métropole, qui est l'EPCI globalement prioritaire.

En effet au sein de l'EPCI Clermont Auvergne Métropole, les familles nombreuses à bas revenus représentent 9,54 % de l'ensemble des familles allocataires avec enfant(s) de l'EPCI, contre 7,21 % dans le département.

Les familles monoparentales représentent 33,85 % de l'ensemble des familles allocataires avec enfant(s) de l'EPCI, contre 28,85 % dans le département.

Les familles à bas revenus représentent 32,35 % de l'ensemble des familles allocataires avec enfant(s) de l'EPCI, contre 26,28 % dans le département.

Zoom sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole

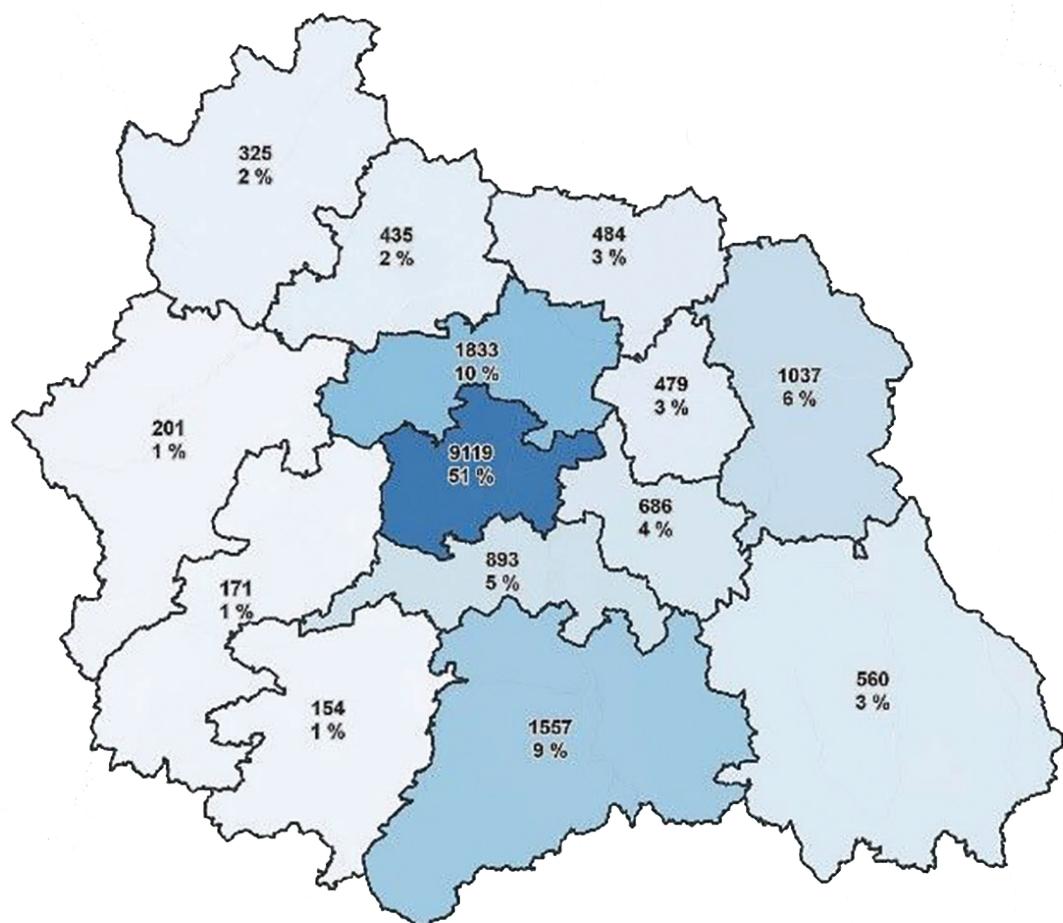


Familles monoparentales

En 2020, la Caf dénombre 17 934 familles monoparentales dans le département soit 13% des allocataires. La moitié d'entre elles (51%) résident dans Clermont Auvergne Métropole, 10% dans la CA Riom Limagne et Volcans, 9 % dans la CA Pays d'Issoire et 6 % dans la CC Thiers Dore et Montagne.



Nombre et répartition des familles monoparentales MSA sur le département par EPCI

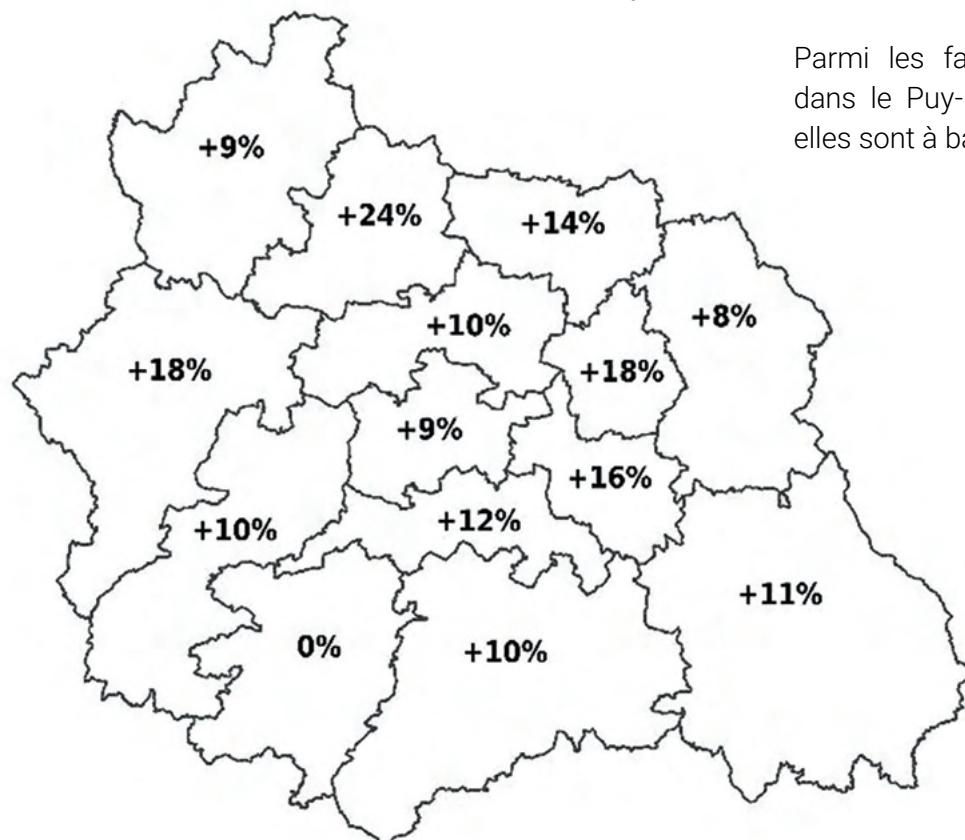


Les familles allocataires MSA monoparentales représentent 470 familles soit 15 % de l'ensemble des allocataires MSA et sont réparties sur l'ensemble du département conformément à l'ensemble des allocataires : 4 % dans la métropole clermontoise, 2 % dans la CA Agglo Pays d'Issoire et 1 % dans chaque autre EPCI.

Le nombre de familles monoparentales dans le département a augmenté de 10 % entre 2016 et 2020. La hausse varie de 8 % à 24 % selon les EPCI, ces taux d'évolution sont à analyser au regard du nombre de familles monoparentales dans chaque EPCI, avec des volumes par EPCI parfois faibles.

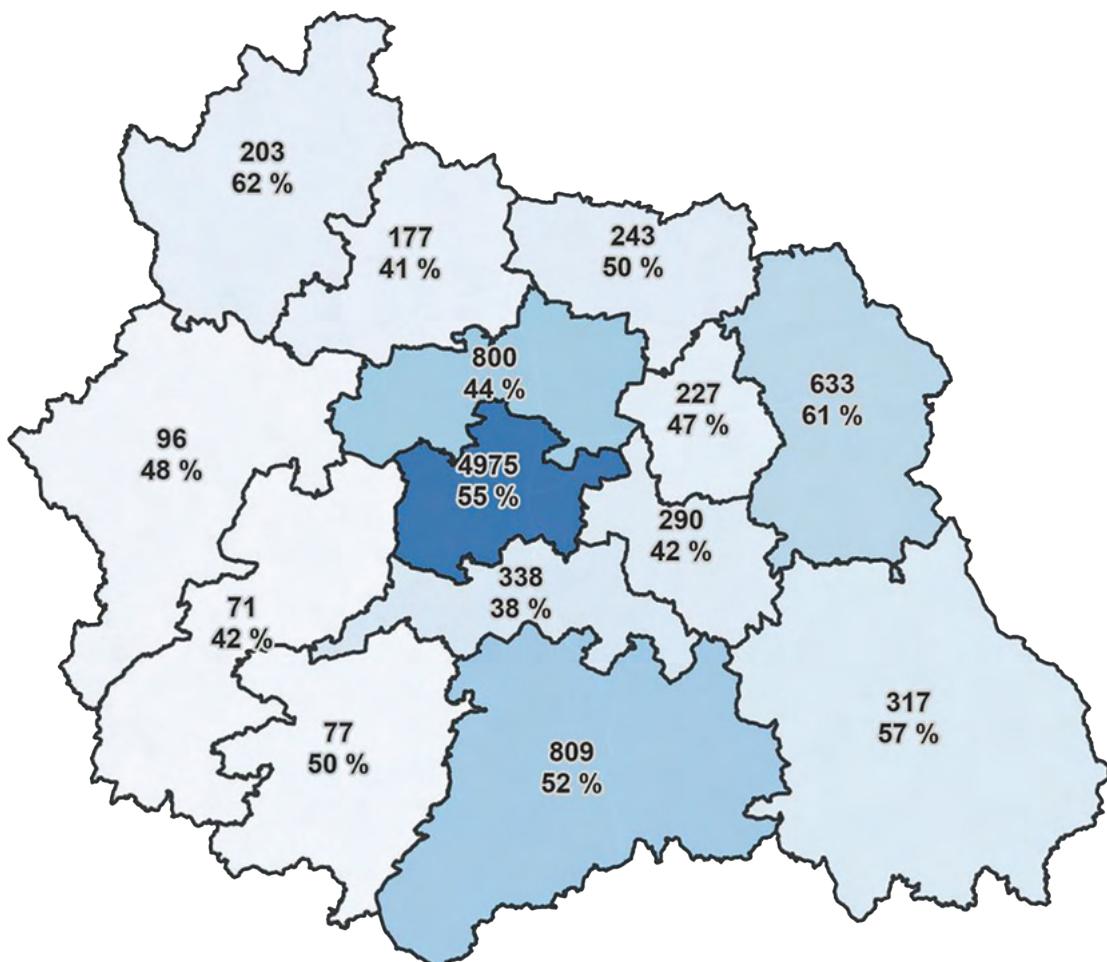


Taux d'évolution du nombre de familles monoparentales entre 2016 et 2020

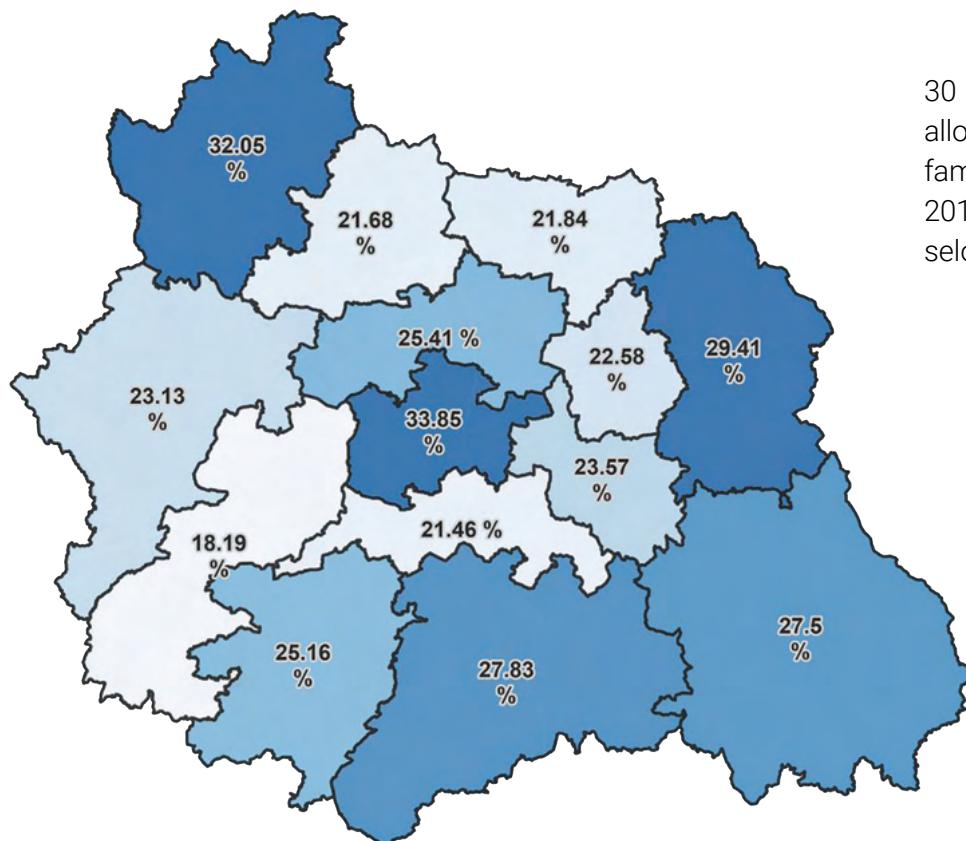


Parmi les familles monoparentales dans le Puy-de-Dôme, 52 % d'entre elles sont à bas revenus*

Nombre et taux de familles monoparentales à bas revenus à l'EPCI au 31/12/2020



Taux de familles monoparentales sur les familles avec enfants



30 % de l'ensemble des familles allocataires avec enfants sont des familles monoparentales (26 % en 2016), ce taux varie de 18 à 33 % selon les territoires.



Familles nombreuses

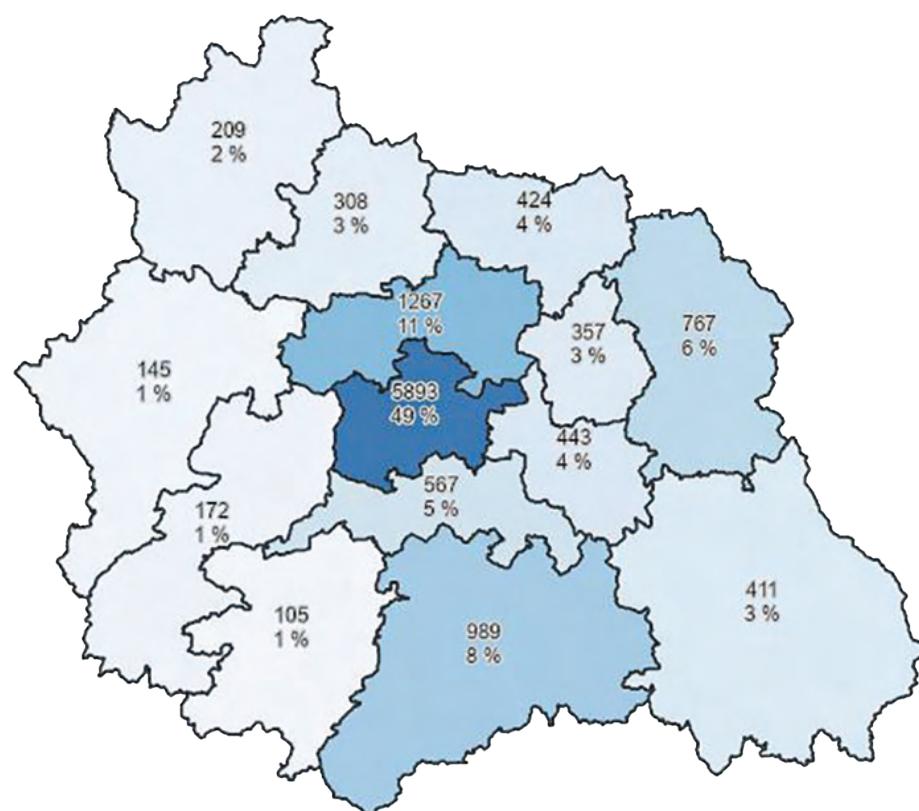
Les familles sont dites nombreuses dès lors qu'elles ont 3 enfants et plus.

En 2020, la Caf compte 12 057 familles nombreuses sur l'ensemble du Puy-de-Dôme, dont 9 609 couples et 2 448 familles monoparentales, ce qui représente 8 % de l'ensemble des allocataires.

Entre 2016 et 2020, le nombre de familles nombreuses a augmenté de 1,22 % dans le département en passant de 11 912 familles à 12 057 familles.

Près de la moitié des familles nombreuses (49 %) résident dans la métropole clermontoise.

Nombre et répartition des familles nombreuses MSA sur le département par EPCI



En 2020, on compte 391 familles nombreuses allocataires de la MSA sur l'ensemble du département. Elles sont majoritairement réparties

dans la métropole clermontoise (23 %) et dans le sud et l'est du département.

Enfants des foyers allocataires

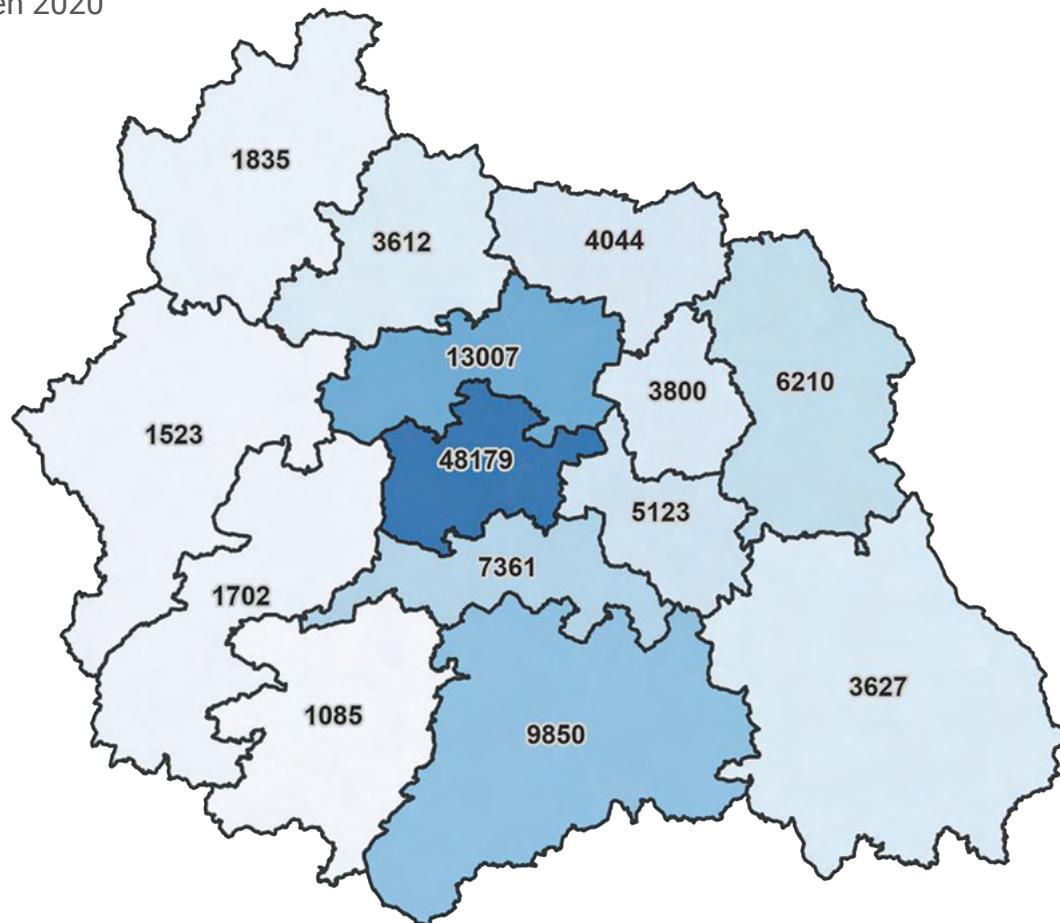


Le Puy-de-Dôme compte 110 956 enfants de foyers allocataires de 0 à 17 ans. 43,42 % d'entre eux résident sur Clermont Auvergne Métropole (48 179 enfants).

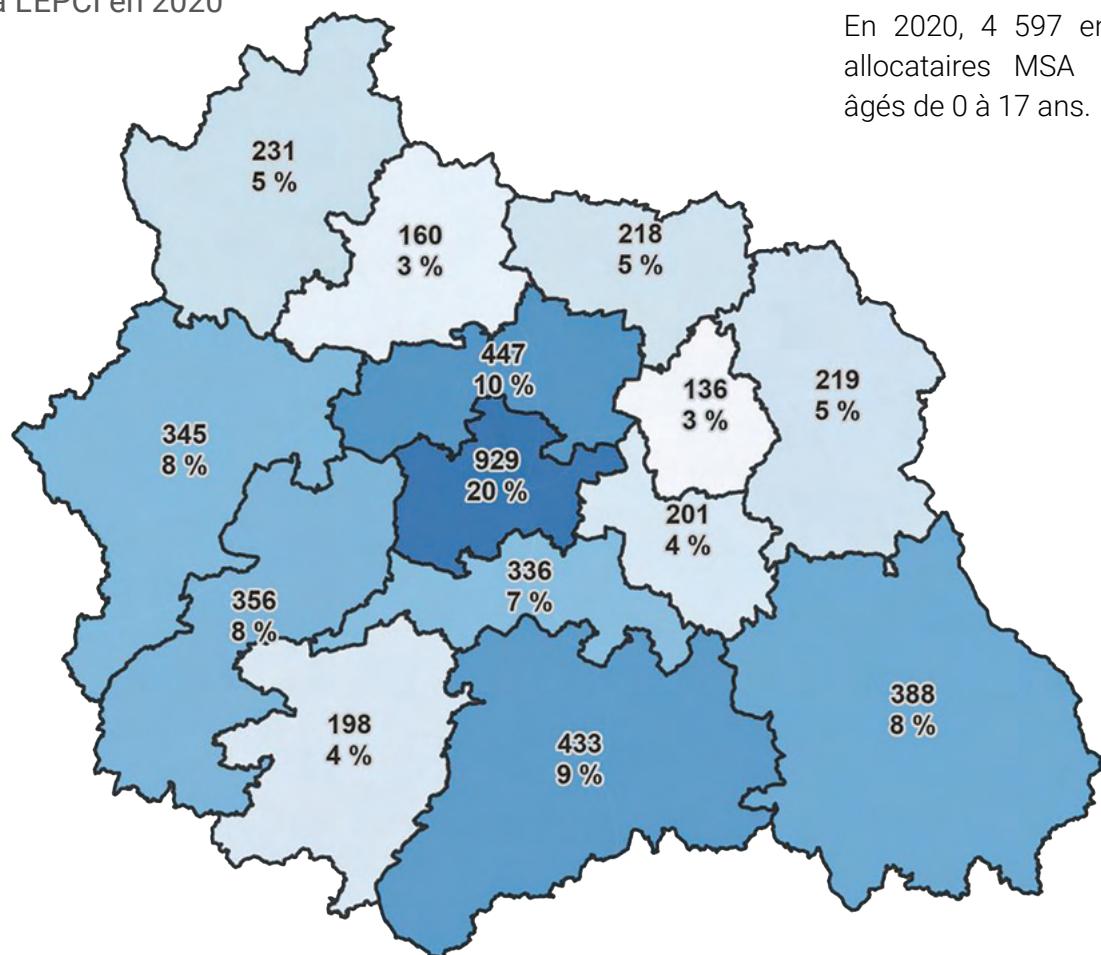
Ce sont les communautés de communes situées à l'ouest du département qui comptent le moins d'enfants (- de 1 % dans la CC du Massif du Sancy et 1,37 % dans la CC Chavanon Combrailles et Volcans).

Le nombre global d'enfants de 0 à 17 ans et le nombre d'enfants par tranche d'âge n'ont pas connu d'évolution majeure pendant la période 2016-2020.

Les enfants allocataires de 0 à 17 ans
à l'EPCI en 2020



Nombre et taux d'enfants allocataires de 0 à 17 ans MSA à L'EPCI en 2020



LEXIQUE

Familles à bas revenus

Sont considérés comme familles à bas revenus celles qui perçoivent moins de 60 % du revenu par unité de consommation médian.

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période considérée. Il est estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès domiciliés (comptabilisés dans la commune de résidence).

Taux de fécondité

Le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Taux de natalité

Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.



Volet petite enfance



Bilan de l'offre d'accueil du jeune enfant

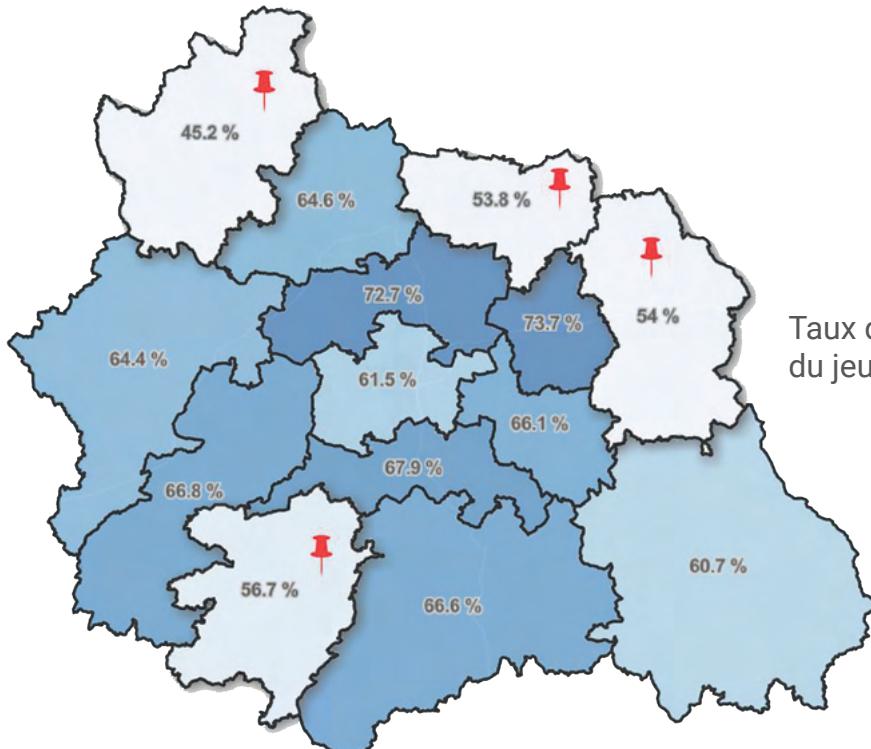
LE TAUX DE COUVERTURE DU PUY-DE-DÔME

En 2019 dans le Puy-de-Dôme, le taux de couverture concernant l'accueil du jeune enfant* (cf. lexique) est de 64%, supérieur au taux de couverture national qui est de 59,3%.

Des disparités existent au sein du département : alors que la CA Riom Limagne et Volcans et la CC Entre Dore et Allier sont bien couvertes, des zones affichent un taux

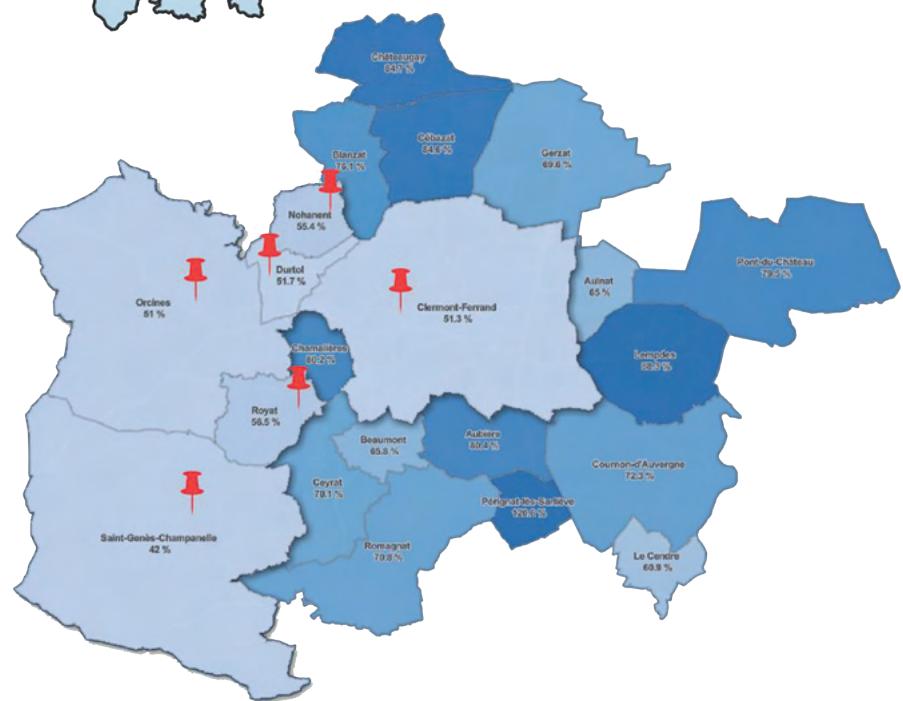
de couverture inférieur au taux de couverture départemental et national et sont identifiées comme prioritaires pour de futurs développements : la CC du Massif du Sancy, la CC Thiers Dore et Montagne, la CC Plaine Limagne et la CC du Pays de Saint-Eloy.

Sur la métropole clermontoise, les communes de Clermont-Ferrand, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Royat, Durtol et Nohanent affichent un taux de couverture inférieur au taux de couverture départemental et national et sont identifiées comme prioritaires pour de futurs développements.



Taux de couverture d'accueil du jeune enfant en 2019

Taux de couverture d'accueil du jeune enfant en 2019 sur Clermont Auvergne Métropole

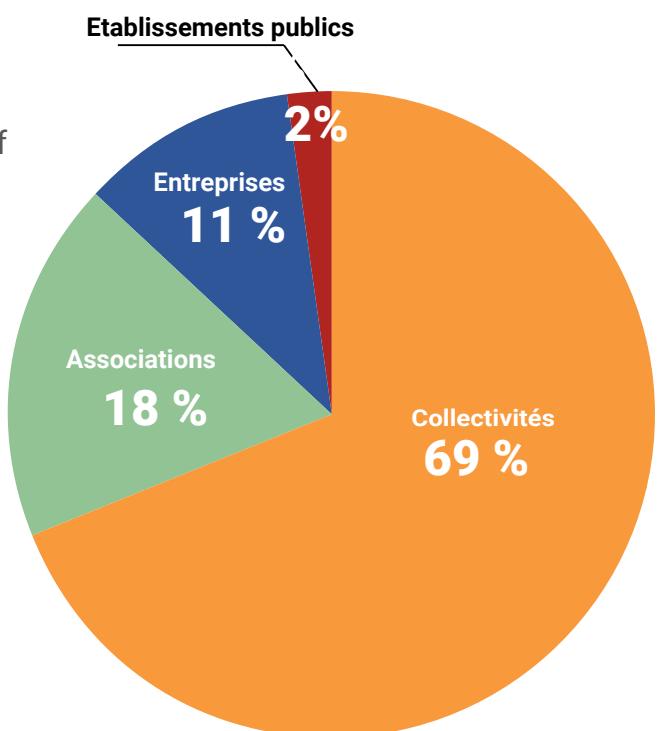


L'ACCUEIL COLLECTIF

Au 15 janvier 2022, le département du Puy-de-Dôme offre 3 112 places d'accueil collectif (contre 2 923 places en 2014). Parmi ces places, 2 707 sont gérées par des gestionnaires qui bénéficient de la prestation de service unique versée par la Caf et la MSA.

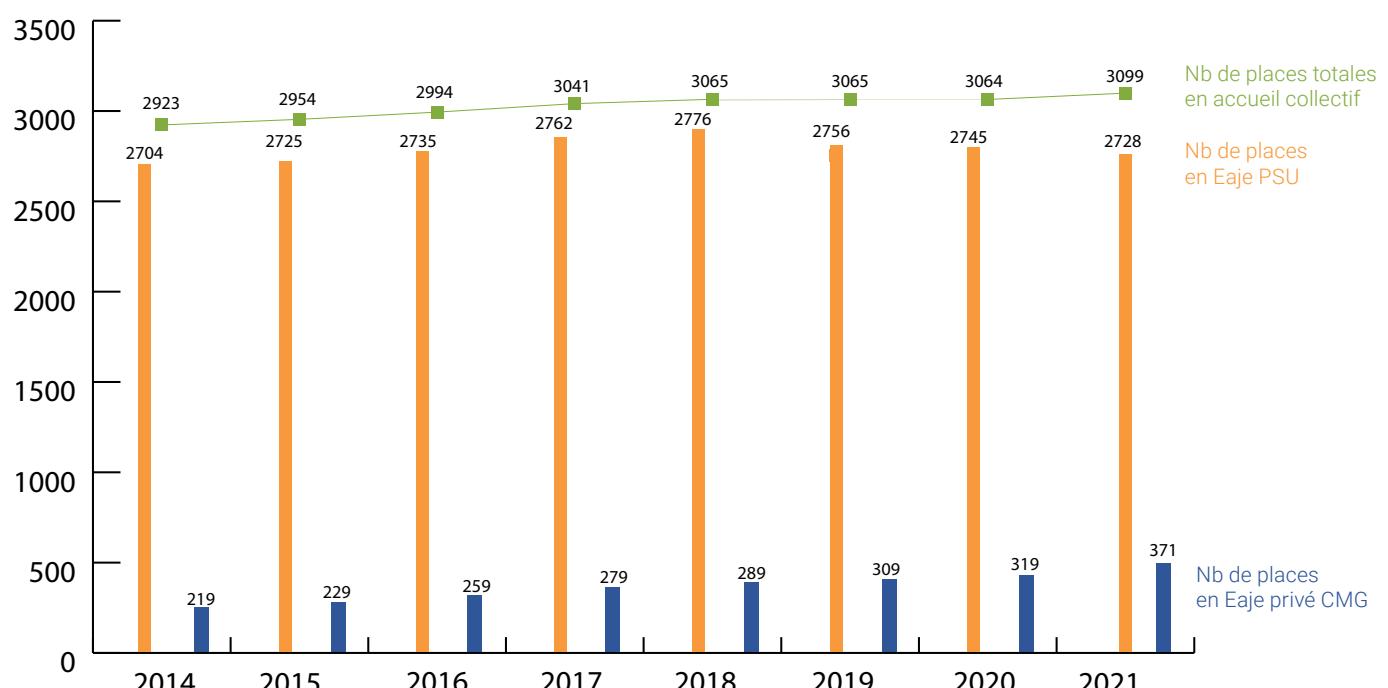
405 places sont proposées par des micro-crèches privées éligibles à la prestation « complément mode de garde ».

Repartition des places d'accueil collectif par type de gestionnaire



Comme au niveau national, le Puy-de-Dôme connaît une stagnation du nombre de places et même une légère baisse des places subventionnées par la prestation de service unique (Psu) contrairement aux micro-crèches privées.

Nombre de place en accueil collectif dans le Puy-de-Dôme

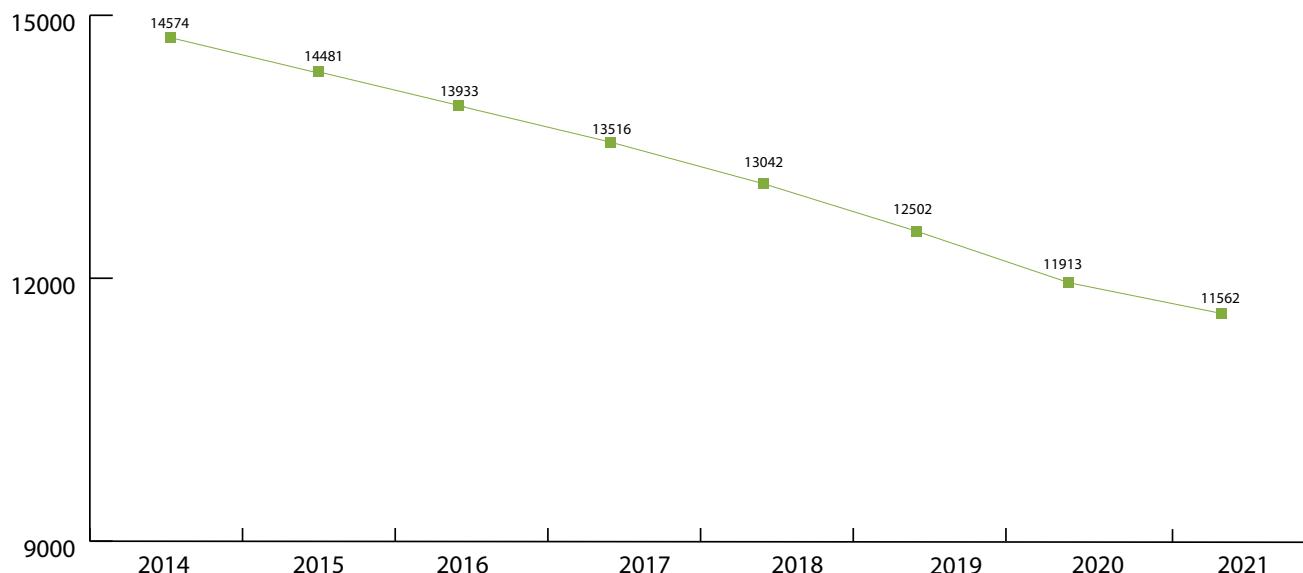


L'ACCUEIL INDIVIDUEL - LES ASSISTANTS MATERNELS

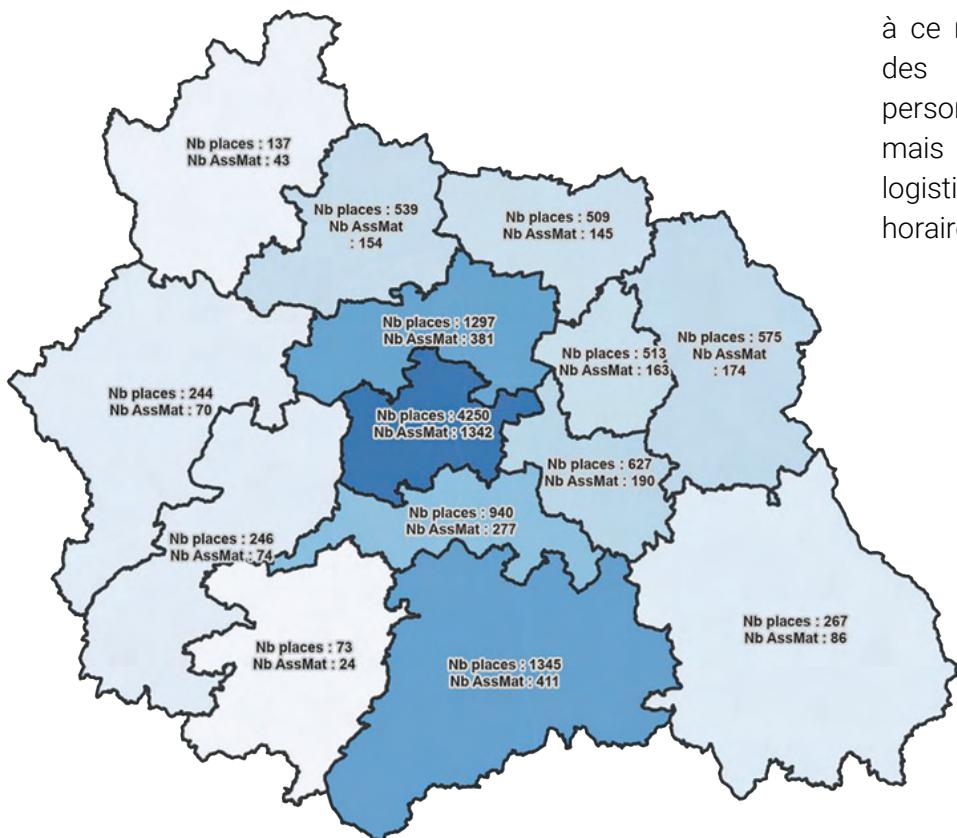
L'accueil individuel reste le premier mode d'accueil privilégié par les parents du Puy-de-Dôme comme en France. Toutefois le nombre d'assistants maternels et la capacité d'accueil sont en baisse préoccupante.

En 2021, 3 534 assistants maternels offrent 11 562 places. C'est 1 230 assistants maternels et 3 012 places de moins qu'en 2014. La baisse est de 21 % entre 2014 et 2021 et de 17 % entre 2016 et 2021. Ce mode d'accueil individuel est proposé sur l'ensemble des EPCI du département.

Nombre de places en accueil individuel dans le Puy-de-Dôme



Nombre d'assistants maternels et capacité d'accueil en 2021



Par choix ou par défaut, le recours à ce mode d'accueil se justifie pour des raisons individuelles (accueil personnalisé, accueil plus souple) mais aussi pour des raisons logistiques (accessibilité aux Eaje, horaires inadaptés aux besoins,...).

CE QUI A ÉTÉ FAIT....

Dans le cadre du précédent SDSF, un comité technique d'étude et de suivi des projets petite enfance a été créé, composé de l'Etat, du Conseil départemental (PMI), la Msa et la Caf. Ce comité donne un avis partenarial sur chaque projet petite enfance de création et d'extension. Il assure également un suivi des projets, des structures identifiées en difficultés mais aussi de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le département.

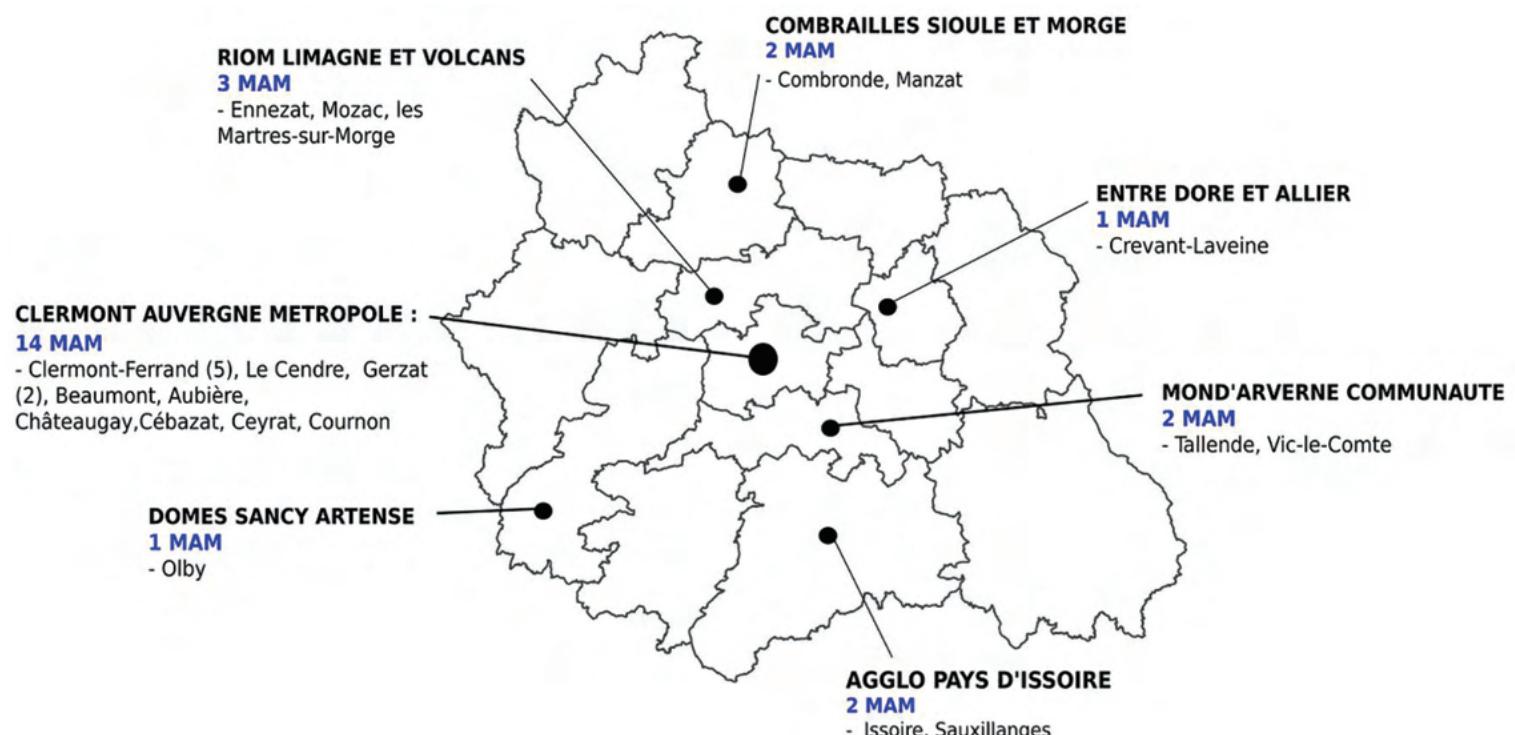


L'ACCUEIL INDIVIDUEL - LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

Les assistants maternels ont la possibilité de se regrouper dans une Mam. On compte 25 Mam dans le Puy-de-Dôme, contre 9 en 2015.

Ce dispositif se développe de plus en plus dans notre département. D'autres Mam sont actuellement en projet.

Répartition des 25 Mam sur l'EPCI au 1^{er} mars 2022



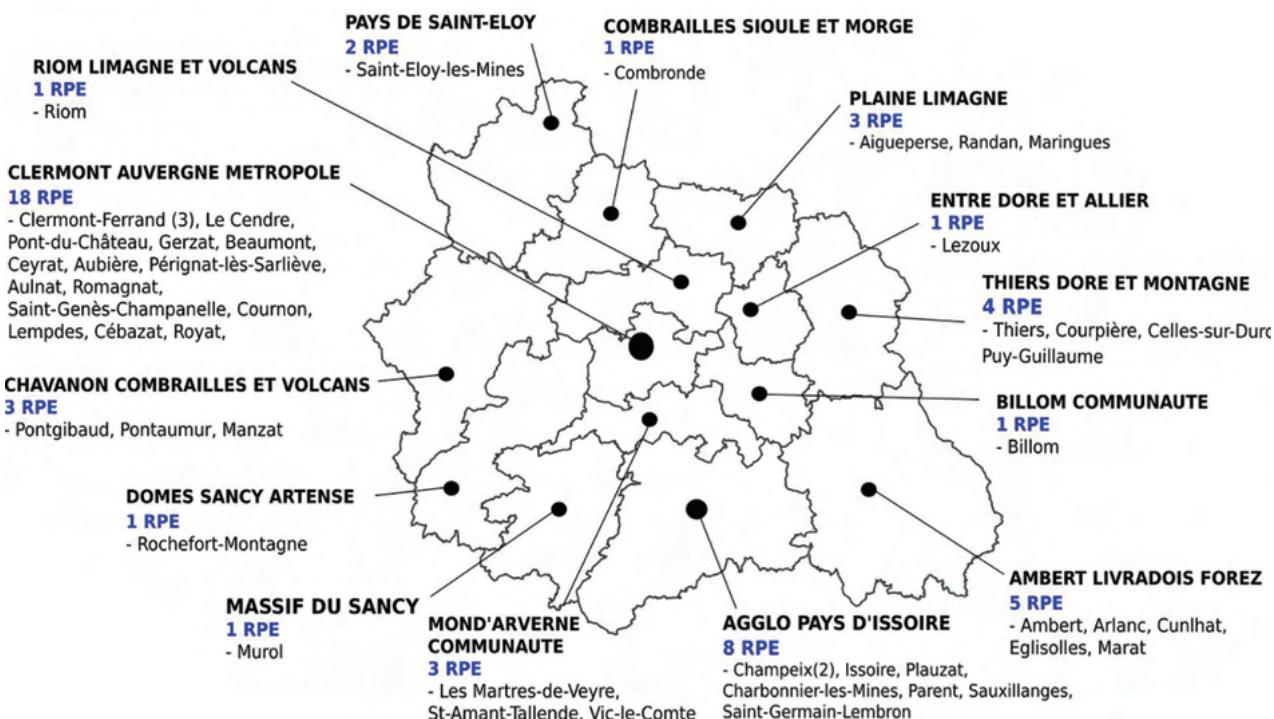
CE QUI A ÉTÉ FAIT....

Un accompagnement et une coordination sont mis en place depuis le dernier SDSF avec des propositions de formation aux porteurs de projet MAM et des temps d'échanges pour les professionnels des Mam en exercice.



Attractivité et accessibilité des modes d'accueil

Répartition des 52 RPE sur l'EPCI au 1^{er} janvier 2022



INFORMER ACCOMPAGNER PARENTS ET PROFESSIONNELS : LES RELAIS PETITE ENFANCE

Les RPE* (anciennement nommés Ram – relais assistants maternels) sont des lieux d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels mais aussi des professionnels de la petite enfance.

On compte au 1^{er} janvier 2022, 52 RPE agréés par la Caf. Bien que toutes les EPCI offrent ce service, des communes restent à pourvoir, notamment sur Clermont Auvergne Métropole et sur l'EPCI Massif du Sancy où des projets sont en cours.

CE QUI A ÉTÉ FAIT....

Depuis 2016 et dans le cadre du précédent SDSF, un groupe départemental RPE a été mis en place. Il est composé de membres du SDSF et de représentants des relais. Les membres ont formalisé une plaquette départementale sur les RPE finalisée en 2019. Ce support a fait l'objet d'une promotion auprès des élus, à la création d'un RPE au sein des territoires dépourvus, a ainsi été mise en place et se poursuit par les services de la Caf.

Ce groupe finalise actuellement un livret d'accueil à destination des familles et des assistants maternels.

PRENDRE EN COMPTE LE HANDICAP : LE PÔLE RESSOURCES HANDICAP

En 2020, sur le département, il y avait 3 21 enfants de 0 à 6 ans avec AEEH sur les 3 320 enfants et jeunes de 0 à 20 ans bénéficiant de cette allocation.

Le Pôle Ressources Handicap* accompagne, conseille et soutient les parents et les professionnels de la petite enfance dans la

réalisation de projets d'inclusion d'un enfant en situation de handicap en Eaje ou chez les assistants maternels.

Ce Pôle ressources concerne les enfants de 0 à 6 ans, en situation de handicap ou bénéficiant d'un suivi médical particulier.

Il propose des outils pédagogiques en prêt, développe des actions de communication (rencontres, visioconférences, flyers) auprès des Eaje et contribue à la mise en réseau des acteurs.

ACCOMPAGNER LES FAMILLES EN INSERTION : LES CRÈCHES AVIP

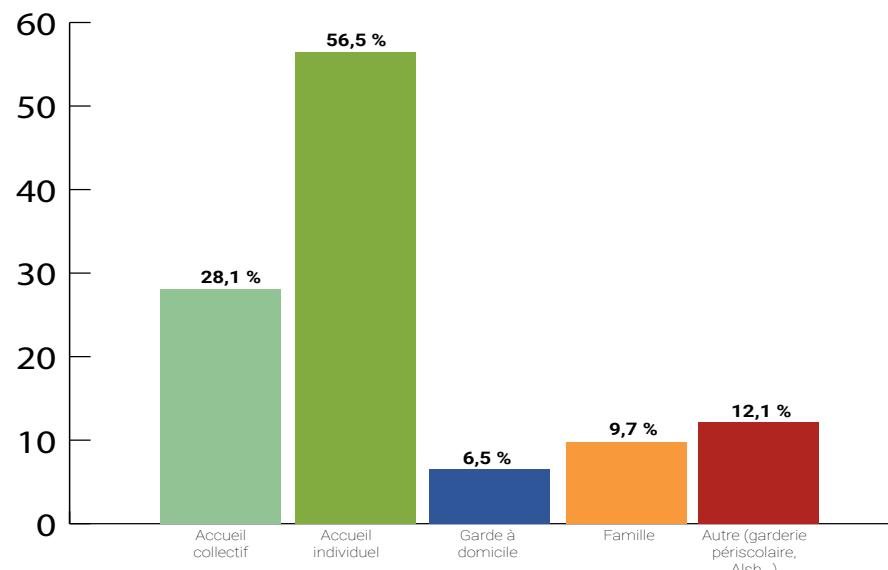
Offrir aux parents demandeurs d'emploi des solutions d'accueil pour leur(s) jeune(s) enfant(s) et permettre ainsi de lever un des principaux freins d'accès au marché du travail, est un axe fort qui traverse plusieurs politiques publiques. Depuis 2016, les crèches à vocation d'insertion

professionnelle (Avip) travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de l'insertion professionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental...) dans cet objectif.

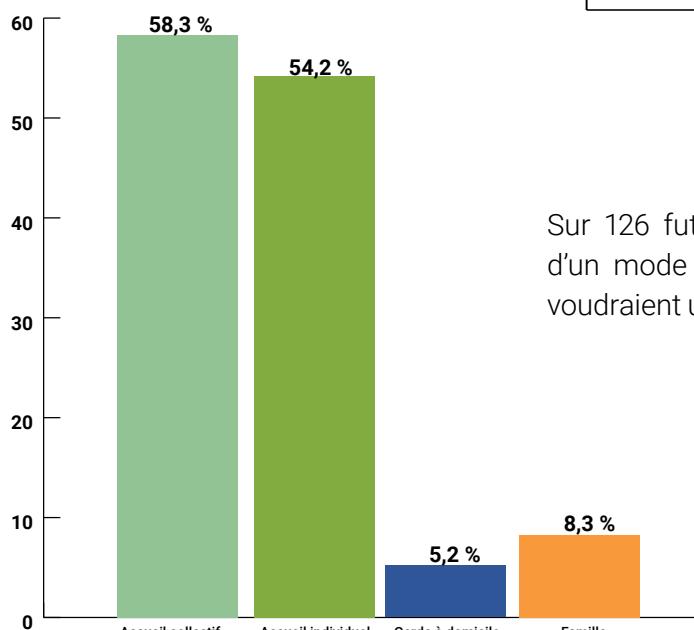
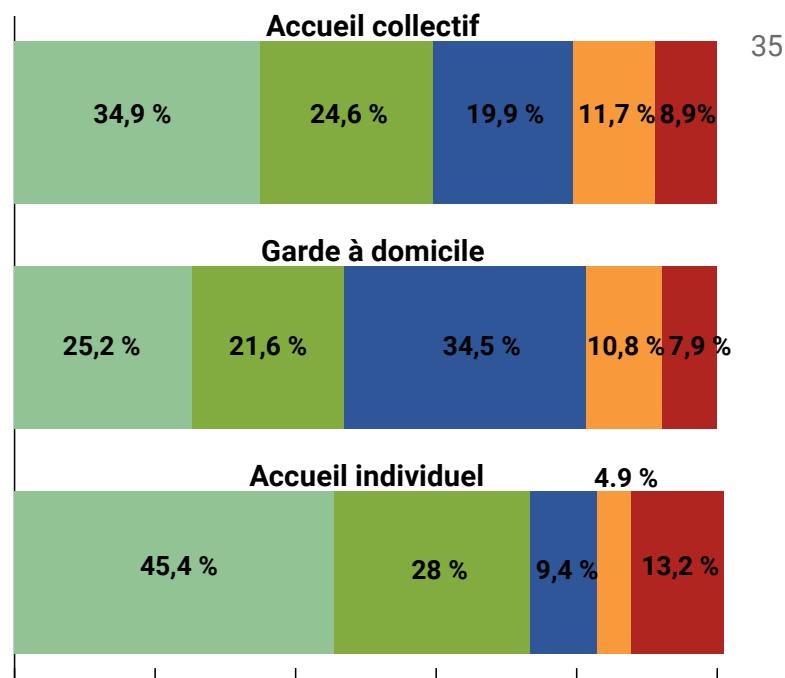
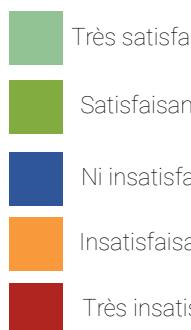
Seule la micro-crèche "Les Guilidoux" gérée par l'association Anef sur Clermont-Ferrand bénéficie du Label Avip sur notre département. Un appel à candidature AVIP en 2021 n'a pas permis la labellisation d'autres structures.

Ce que nous enseigne le questionnaire aux familles

Les parents interrogés ayant un enfant de moins de 6 ans (plus de 1000) utilisent majoritairement l'accueil individuel.

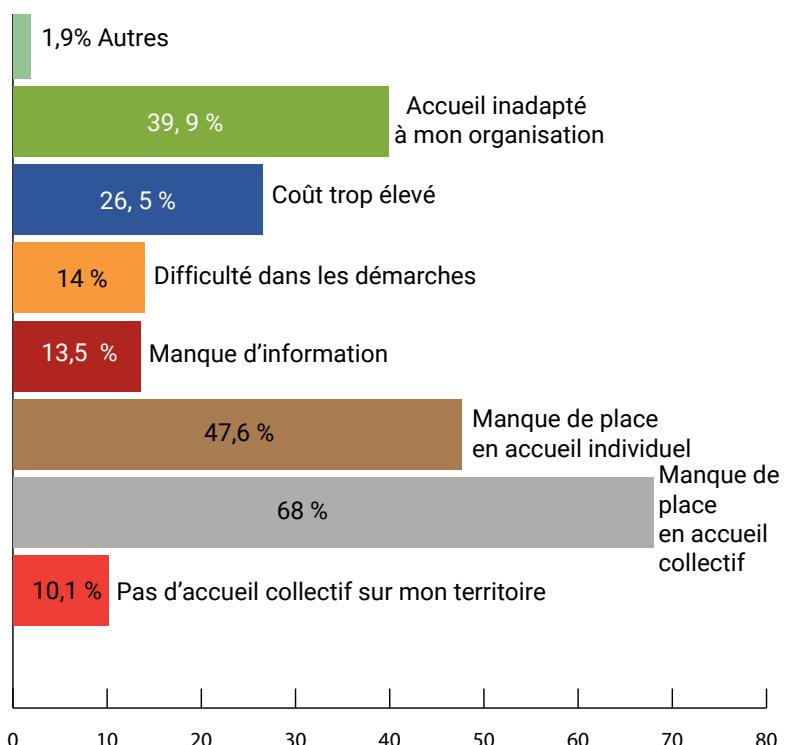


Les parents sont globalement satisfaits du mode d'accueil, mais les taux d'insatisfaits et très insatisfaits de 15 à 20% sont à prendre en compte.

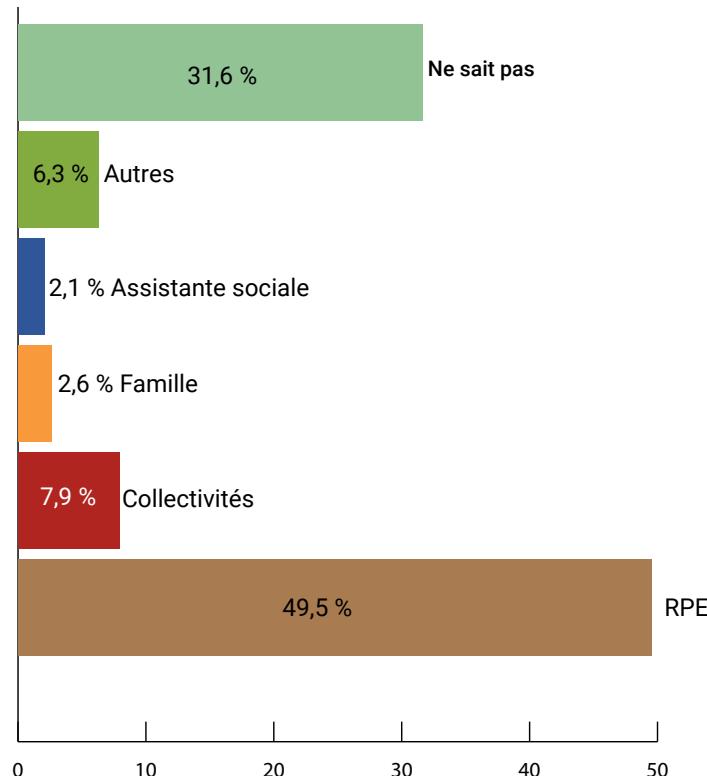


Sur 126 futurs parents, 96 ont besoin d'un mode d'accueil. Parmi eux, 58 % voudraient une place en accueil collectif.

Les parents sont nombreux (51 % soit plus de 500) à déclarer avoir rencontré des difficultés pour trouver un mode d'accueil, en premier lieu par manque de place du fait d'offres inadaptées à leurs besoins/moyens.



26 % des parents déclarent avoir eu besoin d'être accompagnés dans leur recherche de mode d'accueil, notamment par un RPE.



Les apports du groupe de travail partenarial petite enfance

Quatre grandes thématiques ont émergé du groupe de travail partenarial petite enfance, sur : les publics, la qualité de l'accueil, l'accessibilité ainsi que la régulation offre-développement.

- Au niveau des publics, les membres du groupe ont évoqué le respect du rythme de l'enfant, l'accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil, la prise en compte des besoins réels de chaque famille, l'épuisement parental.
- Au niveau de la qualité de l'accueil, les membres du groupe ont discuté de la loi Norma*, de la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels, de la pénurie de professionnels, du manque de formation, ainsi que du lien avec l'éducation nationale.

- Au niveau de l'accessibilité, le groupe s'est orienté sur les demandes de garde en horaires atypiques, le besoin de référent santé inclusif (pour l'accueil d'enfants en situation de handicap), l'insertion des demandeurs d'emploi, le lien entre AVIP et Pôle emploi.
- Au niveau de la régulation offre-développement, le taux de couverture a été questionné, ainsi que la nécessité du partenariat et de l'accompagnement des territoires.

Le groupe a constaté un manque d'attractivité du métier d'assistant maternel et un certain mal-être notamment dû à un isolement, à la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale mais également aux contraintes liées aux horaires.

*Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Engagement n°1 : Accompagner les familles

37

Fiche objectif N°1

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL



CONTEXTE

Les familles - particulièrement les plus vulnérables - ont besoin d'être informées et accompagnées dans leur recherche d'un mode de garde.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Informer et sensibiliser les professionnels aux différentes offres et modalités d'accueil sur le territoire ◆ Proposer des actions départementales pour promouvoir les Relais Petite Enfance et informer les publics sur les modes d'accueil, notamment vers les publics vulnérables. ◆ Proposer des outils et actions de promotion au service des familles (livret d'accueil Assistante maternelle...). 	
Actions nouvelles	<p>Mettre en réseau les différents types d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en place un groupe SDSF « accueil collectif » avec des représentants du secteur ◆ Mettre en place un groupe SDSF « accueil individuel » avec des représentants de ce type d'accueil (extension du groupe SDSF RPE) <p>Promouvoir le site de référence (monenfant.fr) et ses fonctionnalités</p> <p>Réfléchir à une solution d'accompagnement des parents employeurs en accueil individuel, notamment les publics vulnérables</p>	Calendrier A partir de 2023 A partir de 2023 A partir de 2024
Pilotage Coordination	Caf ; CD	
Partenaires associés	MSA, DDETS Représentants des secteurs « Accueil individuel » et « Accueil collectif » Professionnels de terrain	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Effectivité des groupes SDSF ◆ Meilleure connaissance et utilisation du site monenfant.fr ◆ Solutions envisagées pour l'accompagnement des parents employeurs, et des familles 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de réunions ; nombre de participant ◆ Nombre d'actions de promotion ; évaluation par sondage ◆ Pistes de solutions et leur effectivité 	

Engagement n°1 : Accompagner les familles



Fiche objectif n°2

REFORCER LA PLACE DES FAMILLES AU SEIN DES MODES D'ACCUEIL

CONTEXTE

L'implication des familles dans la vie des structures, les activités, le lien professionnel peut être faible. Ce constat vaut autant pour l'accueil individuel que pour l'accueil collectif.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	◆ Continuer à promouvoir les semaines de la parentalité en impulsant des actions Petite enfance sur l'ensemble du département	
Actions nouvelles	<p>Mettre en place des actions à destination des parents et des professionnels, au sein des Eaje, des Rpe, autour des questions de la parentalité. Engager des réflexions sur la posture d'usagers de services (groupes de paroles, cafés des parents...)</p> <p>Promouvoir la semaine nationale de la petite enfance sur le département</p> <p>Renforcer et valoriser les actions, les démarches participatives, etc. via des outils de communication (blog, lettre aux partenaires, site SDSF...)</p>	<p>Calendrier A partir de 2023</p> <p>A partir de 2024</p> <p>A partir de 2023</p>
Pilotage Coordination	Caf ; CD ; MSA	
Partenaires associés	Représentants des secteurs « Accueil individuel » et « Accueil collectif » Professionnels de terrain	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
◆ Implication des parents au sein des modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'actions/ d'activités mises en place par les modes d'accueil ◆ Nombre de parents participants ◆ Nombre d'actions de communication 	

Engagement n°2 : Renforcer l'attractivité des métiers et la qualité de l'accueil



Fiche objectif n°3

REVALORISER LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

CONTEXTE

Une pénurie de professionnels de la petite enfance a été constatée au niveau du département comme au niveau national.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions nouvelles	<p>Rechercher les causes du manque d'attractivité des métiers de la petite enfance, notamment autour du métier d'assistant maternel (enquêtes)</p> <p>Renforcer la promotion et la valorisation des métiers de la petite enfance et s'attacher à favoriser l'accessibilité à tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ organiser un forum départemental Petite enfance pour promouvoir les métiers auprès de divers acteurs (collèges, lycées, mission locale, pôle emploi...) et encourager l'égalité de genre, ◆ diffuser des messages de promotion des métiers via les médias locaux (radio/télé), et via les promeneurs du net parentalité, ◆ inciter les Eaje et les Mam à promouvoir ces métiers par l'accueil de stagiaires, par leur participation à des forums sur les métiers, ◆ sensibiliser les Rpe et les organismes de formation à encourager et accompagner les AM à accueillir des stagiaires (tutorat...) ◆ réfléchir à des passerelles entre les écoles de formation (ou CIO) et les Eaje <p>Favoriser l'adaptation de l'offre de formations aux besoins des métiers de la petite enfance, quantifier les besoins, lien avec les organismes de formation et CFA (initiales, apprentissages, continues, VAE)</p>	Calendrier	A partir de 2023		
Pilotage Coordination	Caf ; CD ; DDETS		A partir de 2023		
Partenaires associés	Représentants des secteurs « Accueil individuel » et « Accueil collectif » Professionnels de terrain Organismes de formation ; Pôle Emploi , MSA		A partir de 2023		
Résultats attendus			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accroître le nombre de professionnels formés 			<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'AM agréés ◆ Nombre de personnes formées ◆ Nombre d'actions de promotion ◆ Nombre de stagiaires accueillis 		

Engagement n°2 : Renforcer l'attractivité des métiers et la qualité de l'accueil

Fiche objectif N°4

RENFORCER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



CONTEXTE

Les professionnels de la Petite enfance évoquent un certain mal-être, un épuisement. La qualité de vie au travail répond de moins en moins aux attentes des professionnels.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	◆ Encourager les départs en formation et la mutualisation entre professionnels (Eaje, assistants maternels, écoles maternelles...).	
Actions nouvelles	<p>Encourager les analyses de la pratique professionnelle (APP)</p> <p>Approfondir les causes de l'épuisement professionnel et réfléchir à des actions éventuelles</p>	<p>Calendrier A partir de 2023</p> <p>A partir de 2025</p>
Pilotage Coordination	Caf ; CD	
Partenaires associés	Représentants des secteurs « Accueil individuel » et « Accueil collectif » Education nationale Professionnels de terrain Organismes de formation	
Résultats attendus		Indicateurs d'évaluation
◆ Amélioration des conditions de travail		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'APP (analyse des pratiques professionnelles) ◆ Nombre d'actions mises en place

Engagement n°2 : Renforcer l'attractivité des métiers et la qualité de l'accueil



Fiche objectif N°5

RENFORCER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES ENFANTS

CONTEXTE

Les parents et les professionnels de la Petite enfance ont tous le souci de la qualité de l'accueil offert aux enfants, élément indispensable à leur bon développement.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Encourager la mutualisation des actions et/ou des moyens sur les territoires, notamment via les dispositifs Convention Territoriale Globale et Grandir en Milieu Rural, etc. 	
Actions nouvelles	<p>Promouvoir les actions passerelles Eaje et écoles maternelles sur les territoires, notamment à destination des enfants de 2-3 ans</p> <p>Impulser et promouvoir des actions/pratiques/outils en lien avec la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ trame type du projet d'établissement, règlement de fonctionnement Eaje ◆ Charte nationale d'accueil du jeune enfant ◆ « 1000 premiers jours » : aménagement des lieux et de l'offre pour favoriser l'éveil culturel et artistique des tout petits, concilier le temps de vie professionnelle et de parentalité... <p>Renforcer et valoriser les actions, les démarches participatives... via des outils de communication (blog, lettre aux partenaires, site SDSF...)</p>	<p>Calendrier</p> <p>A partir de 2023</p> <p>A partir de 2023</p> <p>A partir de 2023</p>
Pilotage Coordination	Caf ; CD ; MSA	
Partenaires associés	Représentants des secteurs « Accueil individuel » et « Accueil collectif » Professionnels de terrain	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
◆ Offre d'accueil de qualité pour un bon développement de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'actions/pratiques/ outils mis en place ◆ Nombre d'actions de communication 	

Engagement n°3 : Faciliter l'accessibilité des modes d'accueil, notamment pour les publics vulnérables



Fiche objectif N°6

FACILITER L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

CONTEXTE

On note un manque d'information auprès des parents d'enfants porteurs de handicap, ainsi que des professionnels sur l'offre de services existante.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Promouvoir le Pôle Ressources Handicap (PRH) auprès des différents modes d'accueil ◆ Encourager la sensibilisation et la formation des professionnels au repérage et à l'accueil des enfants porteurs de handicap ◆ Soutenir les Eaje, MAM et AM pour offrir un accueil adapté à ces enfants 	
Actions nouvelles	Informier les professionnels et les familles sur les dispositifs existants <ul style="list-style-type: none"> - prestations légales et extra-légales, aides au répit familial, aides ponctuelles... - et les acteurs ressources (associations, MDPH...), via la création d'outils de communication (ex : livret d'information) 	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	Caf ; CD ; Etat	
Partenaires associés	Pôle ressources handicap, MSA Représentants des secteurs « Accueil individuel » et « Accueil collectif » Professionnels de terrain	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Meilleure connaissance par les parents et les professionnels de l'offre proposée 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de familles/ de professionnels/ de structures informés et/ou accompagnés dans les dispositifs. ◆ Nombre d'enfants inscrits en Eaje bénéficiaires de l'AEEH et/ou dont le handicap est en cours de détection 	

Engagement n°3 : Faciliter l'accessibilité des modes d'accueil, notamment pour les publics vulnérables



Fiche objectif N°7

FACILITER L'INSERTION DES FAMILLES VIA DES MODES D'ACCUEIL INNOVANTS

CONTEXTE

La difficulté d'accès à une solution d'accueil pour son enfant reste souvent une difficulté majeure, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. C'est le deuxième frein identifié à la reprise d'une activité ou d'une formation (Protocole « insertion dans l'emploi/ Petite enfance » 2022/2023).

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	◆ Maintenir le comité départemental du label « A Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP)	
Actions nouvelles	<p>Déployer le label AVIP en Eaje à l'échelle départementale, notamment sur les QPV et ZRR (identifier des territoires cibles, aller à la rencontre pour promouvoir ce label)</p> <p>Mettre en lien les services à l'emploi (pôle emploi, missions locales...) avec l'offre d'accueil</p> <p>Mettre en lien les Eaje, MAM et AM avec les écoles maternelles (en particulier enseignants FLE) pour faciliter la bonne adaptation de l'enfant à l'école</p> <p>Réfléchir à des accueils "spécifiques" (ponctuels, horaires atypiques...) à destination des familles en insertion et les expérimenter notamment avec des structures dédiées à ce public (halte-garderie itinérante, mode d'accueil occasionnel en parallèle à la formation linguistique, MAM AVIP, offre d'accueil sur des horaires atypiques...)</p>	<p>Calendrier A partir de 2023</p> <p>A partir de 2023</p> <p>A partir de 2025</p> <p>A partir de 2023</p>
Pilotage Coordination	DDETS ; CAF ; CD	
Partenaires associés	Comité AVIP Missions locales Professionnels de terrain	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
◆ Diminuer les freins à l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de réunions du comité ◆ Nombre d'actions mises en place pour labéliser les modes d'accueil et/ou pour mettre en lien les acteurs. ◆ Nombre d'enfants inscrits en Eaje dont un des parents est engagé dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ◆ Nombre de crèches labelisées AVIP 	

Engagement n°3 : Faciliter l'accessibilité des modes d'accueil, notamment pour les publics vulnérables

Fiche objectif N°8

LEVER LES FREINS À L'ACCÈS AUX MODES D'ACCUEIL



CONTEXTE

Il existe encore de nombreux freins à l'accès aux modes d'accueil pour les familles les plus vulnérables : familles qui ne se projettent pas dans l'accueil de leur enfant, familles non informées sur les différents modes d'accueil, familles avec une mobilité difficile...

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et renforcer l'accessibilité aux services pour les familles vulnérables via des aides ponctuelles (à la famille, aux structures AVIP...) et via des solutions de mobilité.) 	
Actions nouvelles	<p>Réfléchir à des actions innovantes en partenariat avec les acteurs de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les familles en insertion à se projeter dans l'accueil de leur enfant (ateliers séparation...) et à les accompagner jusqu'à l'entrée à l'école Sensibiliser les professionnels à l'accueil de ce public (posture, partage d'expériences, formations...) <p>Mettre en lien les Eaje, MAM, AM, les écoles maternelles avec les organismes de formation, les acteurs de l'insertion, etc. pour adapter l'offre aux besoins d'accueil de ce public :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordonner les jours et horaires de formation avec les temps d'accueil disponibles, Proposer les lieux de formations à proximité du lieu d'accueil, Réfléchir à des outils/parcours permettant aux familles d'avoir une lisibilité sur les temps d'accueil de leur enfant 	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	DDETS ; CAF ; CD	
Partenaires associés	Représentants des secteurs « Accueil individuel » et « Accueil collectif » Comité AVIP Professionnels de terrain	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
◆ Une meilleure information et un meilleur accès aux modes d'accueil pour les familles, notamment les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions innovantes Nombre d'actions pour mettre en lien les acteurs Nombre d'enfants, sous le seuil de pauvreté, inscrits en Eaje (participation familiale inférieure à 1 euro) 	

Engagement n°4 : Adapter l'offre d'accueil, collectif et individuel, aux besoins des familles et des territoires



Fiche objectif N°9

ASSURER UNE ÉQUITÉ TERRITORIALE DE L'OFFRE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

CONTEXTE

Le taux de couverture du Puy-de-Dôme est globalement satisfaisant en 2020 (63,3%). Cependant, des territoires restent peu ou non couverts par un mode d'accueil.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accompagner les porteurs de projets ◆ Maintenir le comité technique d'étude et de suivi des projets d'accueil collectif et des MAM ◆ Contribuer à la promotion de l'accueil individuel, en déclin sur le département. 	
Actions nouvelles	Identifier les territoires prioritaires et aller à leur rencontre pour développer des places en accueil collectif	Calendrier A partir de 2024
Pilotage Coordination	Caf ; CD ; MSA	
Partenaires associés	Représentants des secteurs « Accueil individuel » et « Accueil collectif » Professionnels de terrain ; DDETS	
Résultats attendus		Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Disposer sur chaque territoire d'une offre qui répond au besoin des familles 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'avis du comité technique ◆ Nombre et type d'actions mis en place ◆ Réalisation d'une cartographie des territoires prioritaires

Engagement n°4 : Adapter l'offre d'accueil, collectif et individuel, aux besoins des familles et des territoires



Fiche objectif N°10

PÉRENNISER LES PLACES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

CONTEXTE

Dans le Puy-de-Dôme, les places d'accueil du jeune enfant se sont fortement développées depuis 2009. Cependant, depuis ces dernières années, il est constaté un accroissement plus faible du nombre de places en accueil collectif malgré le développement de l'offre des micro-crèches privées. Les places en accueil individuel connaissent une baisse de 15% entre 2016 et 2021.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maintenir le suivi des Eaje et MAM en difficultés via le comité technique d'étude et de suivi des projets petite enfance ◆ Assurer un suivi de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le département et un suivi des modalités d'accueil proposées par les équipements Eaje et MAM (grille d'évaluation...) ◆ Soutenir les Eaje, MAM et AM en difficultés - en identifiant les causes - dans le but de maintenir un accueil adapté aux besoins des familles. 	
Actions nouvelles	Assurer une veille au niveau des gestions associatives et accompagner ce mode de gestion (formations sur le mode de gouvernance...)	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	Caf ; CD ; MSA	
Partenaires associés	Comité technique EAJE Collectivités territoriales	
Résultats attendus		Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Eviter les fermetures de places 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de réunions du comité ◆ Nombre de nouvelles places ouvertes

LEXIQUE

Garde d'enfants à domicile

La garde d'enfants à domicile et la garde partagée sont des modes d'accueil moins connus des institutionnels et du grand public. Ces modes d'accueil permettent une souplesse importante, un confort pour les parents et les enfants, puisque l'accueil se fait au domicile de la famille. Le recours à la garde à domicile peut se faire selon différents modes : emploi direct, mandataire et/ou prestataire.

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Maison d'assistants maternels (MAM)

Les assistants maternels peuvent s'accorder pour accueillir des enfants en dehors de leur domicile au sein d'un même local. Quatre professionnels au maximum peuvent travailler ensemble et créer une Mam.

Chaque assistant maternel dispose d'une capacité d'accueil pour laquelle il est agréé et signe un contrat de travail avec le parent employeur. L'intérêt de la Mam est qu'un contrat de délégation peut être signé pour permettre au parent de s'appuyer sur les autres assistants maternels de la Mam.

Relais petite enfance (RPE)

Les RPE (anciennement nommés Ram – relais assistants maternels), ne sont pas des modes d'accueil mais des lieux d'informations, de rencontres et d'échanges, au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

Les parents peuvent ainsi disposer de conseils et d'informations sur l'ensemble des modes d'accueils individuels et collectifs.

Les assistants maternels peuvent bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement dans leur pratique quotidienne, le RPE leur donne la possibilité de se rencontrer et d'échanger.

Taux de couverture d'accueil du jeune enfant

Nombre de places d'accueil (individuels ou collectifs) pour 100 enfants de 0 à 3 ans.



Volet enfance et jeunesse



DIAGNOSTIC

INTRODUCTION

Les communes et les EPCI, en partenariat avec les services de l'Etat au travers du Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSSEN), le Conseil départemental, la MSA, la Caf, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, d'autres associations et institutions en lien avec l'enfance et la jeunesse, proposent à chaque enfant, adolescent et jeune du département un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Ils organisent ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Cette démarche d'aménagement des temps et des activités de l'enfant a été impulsée dès 1999 par la mise en place du projet éducatif local dont l'objectif est de mobiliser les partenaires responsables de l'éducation des enfants d'âge primaire et adolescents d'âge secondaire et de les encourager à mettre en place ou développer des activités à visée éducative en dehors des heures scolaires.



LE BILAN DE L'EXISTANT SUR LE TERRITOIRE

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

L'offre de services enfance jeunesse est déployée sur le département, principalement dans le cadre des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des projets éducatifs de territoires (PEDT).

Les ALSH sont des lieux de la découverte, de la démocratie éducative et culturelle, de l'acquisition de savoirs et de compétences, au bénéfice des enfants et/ou adolescents. Ils sont complémentaires aux temps éducatifs/scolaires et familiaux, et orientent l'enfant vers une réussite éducative.

Le département compte 167 communes disposant d'un ALSH qui perçoivent une prestation de service versée par la Caf et la MSA. Ils sont présents sur l'ensemble des EPCI.

De plus, 43 communes proposent un accueils Ados, pour les 12-17 ans, sont conventionnés avec la Caf et qui proposent des activités et des projets adaptés à cette tranche d'âge.

Le réseau Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Depuis 2020, ce réseau est piloté par les Francas, le SDJES et la Caf avec en relais : le Groupe d'Appui Départemental au PEDT (GAD PEDT).

Le réseau propose une plateforme collaborative (mutuacm), organise des visio-conférences, des enquêtes et des groupes de travail sur des thématiques déterminées par les acteurs des territoires.

Il couvre l'ensemble du département en fonction des compétences jeunesse (commune, EPCI ou association) soit un peu plus de 150 personnes.

“

QUELQUES CHIFFRES...

- > Nombre de communes disposant d'une école sur le département en septembre 2022 : **308**
- > Communes disposant d'une école couverte par un Pedt communal, intercommunal ou syndical en septembre 2022 : **86 %**
- > Communes disposant d'une école couverte par un Plan Mercredi : **84 %**

Répartition des ALSH et accueils Ados à l'EPCI en 2021

■ ALSH
■ Accueils Ados



Le dispositif d'accompagnement du handicap vers des loisirs intégrés et réguliers (DAHLIR)

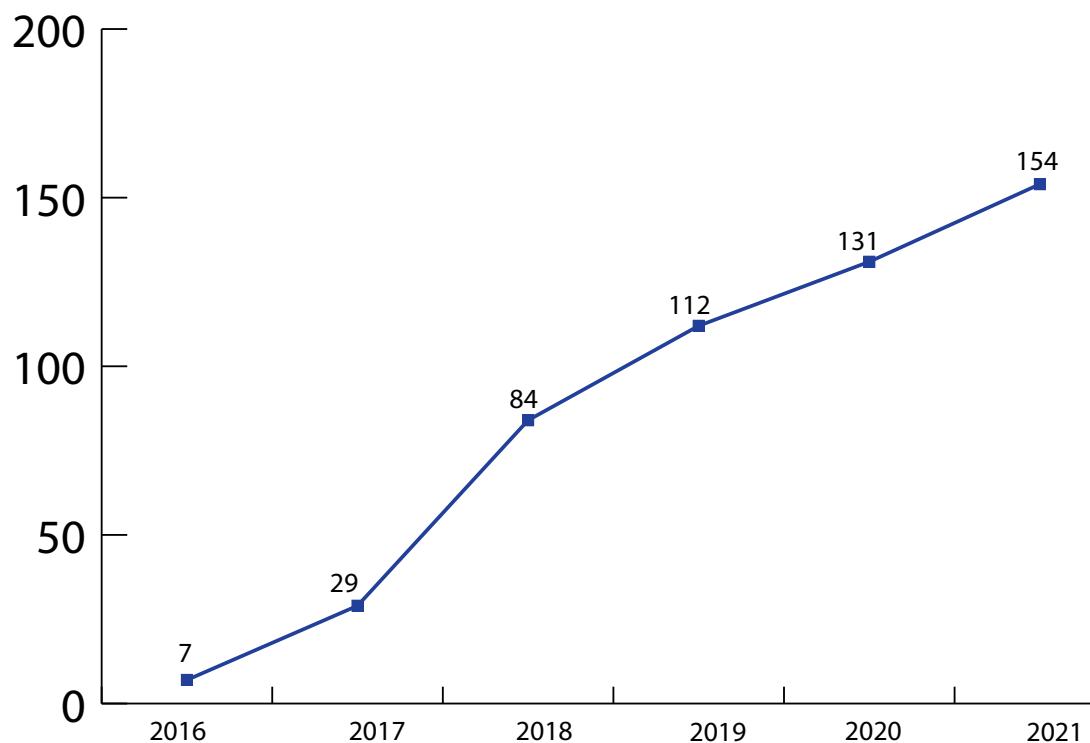
Les services de l'Etat, la CAF et la MDPH développent et financent un dispositif destiné à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs par l'intermédiaire de l'association DAHLIR (accompagnement des familles, des responsables et gestionnaires de structure).

L'implantation sur le département du DAHLIR date de 2015 et son accompagnement a débuté en 2016. 517 enfants ont été accompagnés en ACM

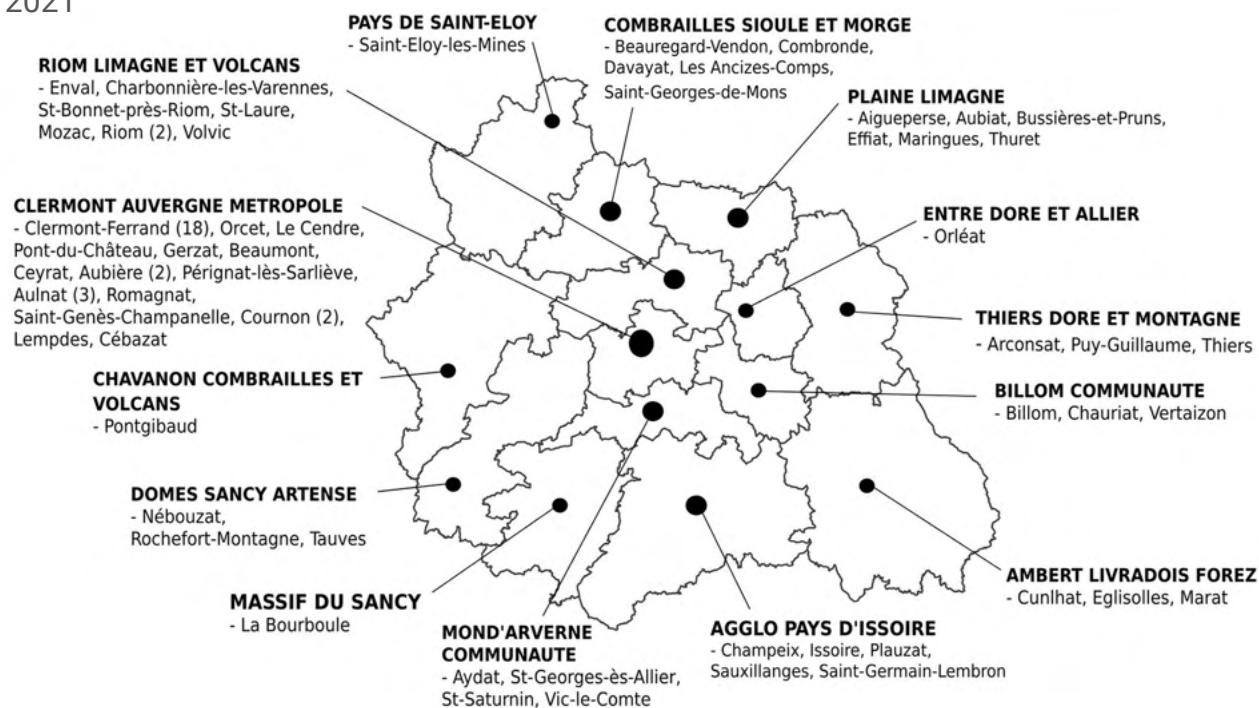
entre 2016 et 2021, sur 713 inscriptions, réparties dans 71 ACM.

La tendance est à une hausse des accompagnements au sein des ACM. De 7 enfants en 2016, les effectifs sont passés à 154 en 2021. Afin de répondre à cette demande croissante dans les prochaines années, la poursuite du soutien à cet accompagnement est primordiale, notamment en se focalisant sur la qualité de l'accueil.

Nombre d'enfants accompagnés par année en ACM depuis 2016



Zones d'intervention DALHIR : ALSH 2021



Les Promeneurs du Net jeunesse

Les Promeneurs du Net (Pdn) sont des professionnels (éducateurs, animateurs,...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, de l'animation, de la médiation qui assurent avec le soutien financier de la Caf une présence éducative sur Internet, régie par une Charte nationale. Ils écoutent, informent, accompagnent, conseillent et font de la prévention en ligne sur les réseaux sociaux.

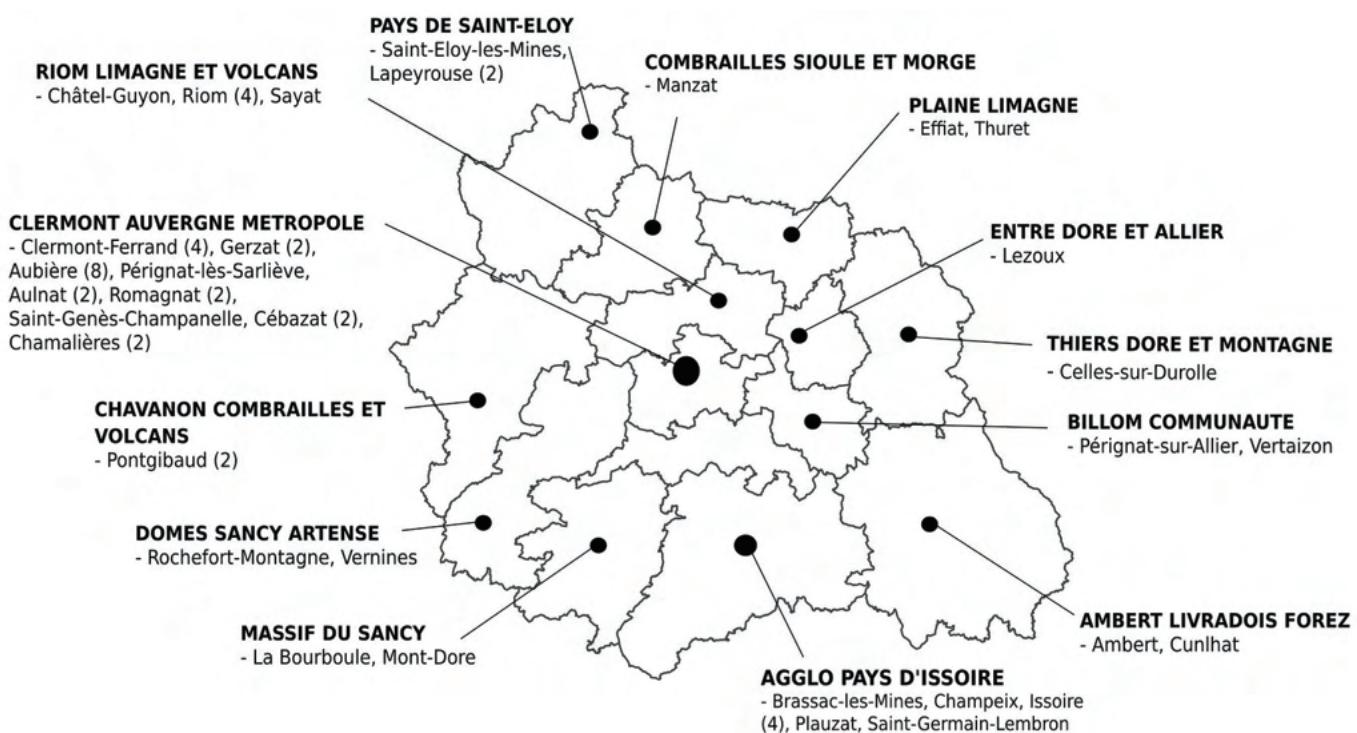
La démarche Promeneurs du Net (Pdn) est portée à l'échelle bi-départementale par les Caf de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Les Promeneurs du net labellisés sont accompagnés dans le cadre d'un réseau dont l'animation a été confiée à la fédération des centres sociaux de l'Allier.

En 2021, ce réseau regroupe une centaine de professionnels. La démarche PDN a permis de renforcer les compétences des professionnels de la jeunesse sur la thématique du numérique, mais aussi sur les risques et les opportunités que représentent les réseaux sociaux pour les jeunes ; de légitimer leur présence sur les réseaux sociaux dans le cadre de l'exercice de leur fonction en 2021 ; de favoriser la coopération de projet entre les différents professionnels.

- en 2019 : 43 PdN
- en 2020 : 58 PdN
- en 2021 : 64 PdN

Les promeneurs du net jeunesse sont désormais présents sur l'ensemble des EPCI.

Répartition des PDN jeunesse en 2021



Les appels à projets jeunes de la Caf et de la MSA

Depuis 2018, un appel à projet annuel de la Caf « Projet'oi » est déposé sur la plateforme wweedoo en direction des 11-17 ans, élargi depuis 2020 aux 12-25 ans.

Parmi les projets déposés, plusieurs ont été sélectionnés par un jury et financés :

2018 : 6 projets (5 670 €)

2019 : 4 projets (5 535 €)

2020 : 6 projets (7 000 €)

2021 : 7 projets (19 820 €)

Les projets « coup de cœur » sont remontés pour le prix national de la CNAF « Innov'jeunes ».

Ces projets ont donné lieu à la création de junior associations et d'ATEC (Association temporaire d'enfants citoyens), faisant vivre la vie associative locale.

La MSA Auvergne déploie également un appel à projet pour les jeunes (de 10 à 22 ans), résidant sur une commune de moins de 15 000 habitants.

Il se déroule en deux temps avec deux possibilités de bourses distinctes :

- 1 bourse au niveau local pour les projets des jeunes de 10/22 ans

- 1 bourse au niveau national pour les projets sélectionnés par la MSA Auvergne (projets des 13/22 ans uniquement).

En 2021, un appel à projet jeune du Puy-de-Dôme a remporté un prix au niveau local et au niveau national.

Les 2 appels à projets jeunes Caf et MSA sont complémentaires pour accompagner les jeunes dans la concrétisation de leurs projets, ainsi qu'un appel à projets jeunesse du Conseil départemental.

Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)

Avec le soutien financier de la Caf et du Conseil départemental, les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) permettent à des jeunes de se loger temporairement, par exemple pendant une formation, un stage, un CDD, une alternance, etc. Différents types de logements (meublés) sont proposés aux locataires, majoritairement des chambres individuelles ou des petits studios.

◆ FJT « La passerelle » - Issoire

Au terme de 9 années d'existence, le FJT « La passerelle » qui propose 77 logements d'insertion est repéré comme un acteur local contribuant à l'insertion professionnelle des jeunes. Le partenariat se conforte et permet d'avoir une occupation stable. La crise sanitaire avait eu un impact sur le taux d'occupation en 2020 mais celui-ci est remonté en 2021.

En 2021, 115 jeunes ont séjourné au FJT.

◆ FJT « Corum Saint-Jean » – Clermont-Ferrand

Fondé en 1893, le Corum Saint Jean est une institution emblématique de la ville de Clermont-Ferrand.

Près de 2500 jeunes âgés de 16 à 30 ans font appel au Corum chaque année, bénéficiant ainsi d'un support personnalisé et de solutions d'hébergement et de restauration à tarifs modérés.

En 2021, 623 jeunes ont séjourné au FJT (439 en 2017 ; 553 en 2019), dont 497 hommes et 126 femmes.

60 % étaient en formation professionnelle, 10 % salariés, 30 % étudiants. 31% des sortis sont restés sur l'EPCI.

◆ FJT Le Phare – Clermont-Ferrand

118 lits sont proposés par le FJT. 277 résidents y ont séjourné au moins un mois en 2021 (253 en 217 ; 290 en 2019). 76 % des jeunes ont entre 16 et 25 ans à leur arrivée. 84 % des jeunes sont en situation d'emploi tous statuts confondus dont 39 % d'alternants.

◆ FJT Atrium – Thiers

En 2021, 137 jeunes ont été accueillis (contre 141 en 2020, dont 60 nouvelles entrées). Cela représente plus de 30 000 nuitées (+ 11 % par rapport à 2020).

Le nombre d'accueil féminin a fortement augmenté : de 5 % en 2020 à 22 % en 2021.

La majorité des jeunes est originaire de l'extérieur de l'arrondissement thiernois : le FJT est un vecteur d'attractivité et d'installation (20 % après leur départ du FJT).

La durée moyenne de séjour est stable : 13 mois en 2021.

On peut noter le renforcement de l'accompagnement socio-éducatif et des partenariats visant à se recentrer sur le public cible (16-25 ans), et le couplage intéressant pour le territoire du positionnement du FJT également en tant qu'espace de vie sociale.

Les Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Les Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) reçoivent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, les jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi que leurs familles pour prodiguer appui, conseil ou orientation face à leurs difficultés. A partir de 2020, les Caf et les départements ont la charge du financement et de l'accompagnement de ces structures au niveau national.

Il existe un Point d'Accueil Ecoute Jeunes sur le département du Puy de Dôme. Il est géré par le CCAS de la ville de Clermont-Ferrand et est ouvert 32h par semaine dont 18h en accueil inconditionnel. En 2020, il a accueilli plus de 4500 jeunes et 500 membres de leur entourage. En complément, le PAEJ propose également des actions collectives.

Les fonds et aides aux jeunes déployés par le Conseil départemental

En 2021, dans le champ des aides individuelles du Conseil départemental, les aides du Plan pauvreté (mobilité, subsistance et logement) ont représenté 48 500 €, les Fonds Départementaux d'Aide aux Jeunes 26 000 € et les Fonds Locaux d'Aide aux Jeunes 42 000 €.

Début 2022, il est constaté une augmentation de la consommation des aides du plan pauvreté et une diminution de la consommation des fonds d'aide aux jeunes.



L'appel à projets jeunes du Conseil départemental

Le Conseil départemental a ouvert un appel à projets en mai 2021 pour permettre aux structures portant des projets à destination des jeunes de 16 à 29 ans en situation de fragilité et des jeunes en stages professionnels ou en apprentissage, de proposer des actions d'insertion socioprofessionnelle. Les projets devaient répondre aux priorités suivantes :

- Soutenir les étapes préalables aux parcours d'insertion visant à remobiliser les jeunes, à éviter les ruptures de parcours et à lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle,
- Valoriser la réciprocité et la citoyenneté et favoriser l'engagement et la participation des jeunes en insertion,
- Rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise et recentrer l'emploi comme vecteur d'insertion.

Dans ce cadre, dix projets ont été déposés pour un montant total de 191 643 €. Huit projets ont reçu un avis favorable. Les actions proposées doivent apporter une valeur ajoutée à celles menées dans le cadre des politiques de droits commun entrant dans le champ d'intervention des autres services publics.

Une évaluation des projets déposés sera menée par l'ensemble des services concernés.

Soliguide.fr

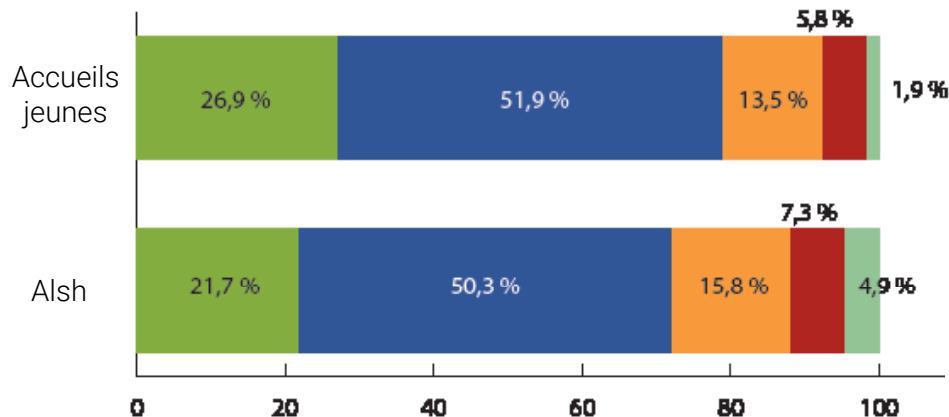
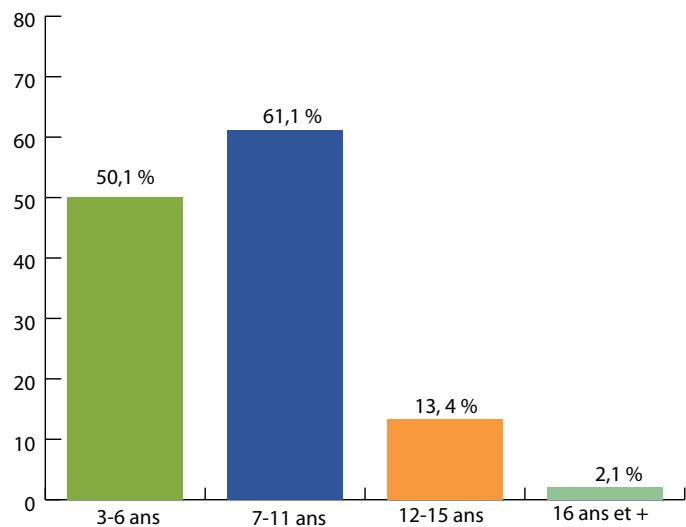
L'association Solinum développe cette plateforme en ligne qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficulté. Le déploiement du site web est engagé par le Conseil départemental en concertation avec les parties prenantes, acteurs de terrains et bénéficiaires, dans une démarche de co-construction. Pour cela une gouvernance institutionnelle a été mise en place et délibérée en septembre 2021. L'implication des acteurs dès le démarrage du projet s'est avérée indispensable pour garantir la pérennité de l'outil dans le temps.

L'objectif du Soliguide étant à terme d'être exhaustif, d'autres structures sont également référencées au fil des rencontres et des opportunités.

Ce que nous enseigne le questionnaire aux familles

Parmi les parents d'enfant âgés de 3 à 18 ans répondants, 41 % utilisent l'Alsh.

Les enfants concernés sont très majoritairement les 3/11 ans.

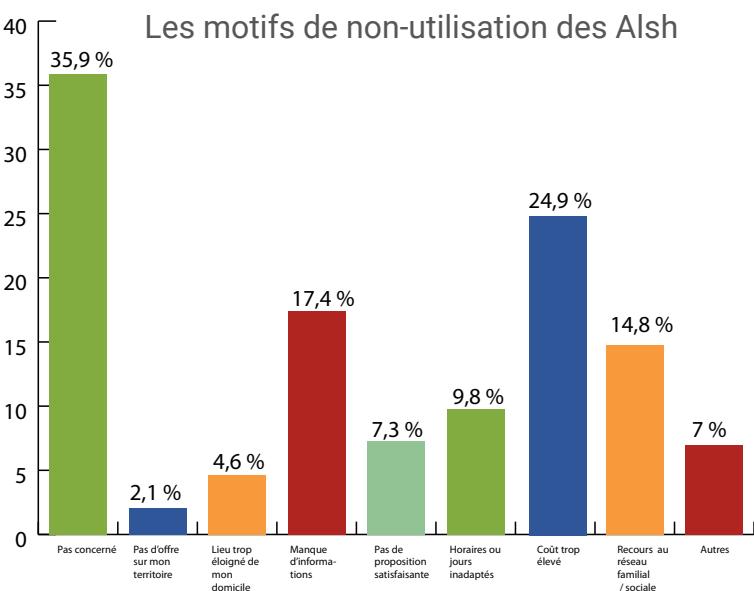


Les parents se disent globalement satisfaits de cet accueil.

- █ Très satisfait
- █ Satisfait
- █ Ni satisfait ni insatisfait
- █ Insatisfait
- █ Très insatisfait

L'accueil ados, le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) et la Maison des adolescents sont des équipements moins développés sur le département, donc moins connus et fréquentés.

Les motifs de non-utilisation des Alsh



Engagement n°5 : Coordonner et accompagner le secteur enfance/jeunesse sur le département



Fiche objectif N°11

FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE ENTRE LES DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE PROFESSIONNELS

CONTEXTE

L'interconnaissance entre les professionnels du secteur enfance/jeunesse est insuffisante. Ainsi, les acteurs du schéma s'engagent à coordonner le secteur pour lui donner une meilleure visibilité, premièrement pour les professionnels, mais aussi pour les familles.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions nouvelles	<p>Organiser des temps de rencontre</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Recenser les instances existantes (GAD ; réseau Alsh...) ◆ Définir la composition et l'organisation du nouveau réseau, ◆ Définir la feuille de route (plan d'actions, pilotage) <p>Réfléchir à une évolution du site mutuacm</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réfléchir à des fonctionnalités complémentaires comme la diffusion d'offres d'emploi ◆ Renforcer l'interactivité du site 	Calendrier
Pilotage Coordination	Caf ; CD ; SDJES	A partir de 2023
Partenaires associés	Participants du GT SDSF « Enfance/Jeunesse » Gestionnaires d'équipements (collectivités/associations)	A partir de 2023
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un réseau des professionnels opérationnel ◆ Une réflexion sur les objectifs/perspectives de mutuacm 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'acteurs associés ◆ Nombre de réunions du réseau ◆ Nombre d'actions initiées-suivies ◆ Nombre de réunions de travail sur le projet ◆ Production d'un état des lieux et des propositions d'évolutions pour mutuacm 	

Engagement n°5 : Coordonner le secteur enfance/jeunesse sur le département



Fiche objectif N°12

REFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'ANIMATION

CONTEXTE

Le déficit de valorisation des métiers auprès du grand public provoque une pénurie d'animateurs et la réduction de l'offre d'accueil. A cela s'ajoutent les conditions de travail précaires du secteur (planning ; rémunérations...).

La fidélisation des professionnels de l'animation enfance/jeunesse est faible, faute de mobilités et de conditions salariales attractives.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions nouvelles	Communiquer davantage sur les métiers	Calendrier
	Déployer des actions de fidélisation des salariés du secteur : communication sur les évolutions de carrière, les formations, les passerelles...	A partir de 2023 A partir de 2023
	Encourager les analyses de la pratique professionnelle, les départs en formation des équipes, etc.	A partir de 2023
Pilotage Coordination	Caf ; SDJES	
Partenaires associés	Participants du GT SDSF « Enfance/Jeunesse » Gestionnaires d'équipements (collectivités/associations)	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une amélioration du recrutement de professionnels. ◆ Une meilleure connaissance par les professionnels eux-mêmes des possibilités d'évolution et des métiers. ◆ Une montée en compétences des professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de supports et d'événements déployés pour valoriser les métiers du secteur ◆ Nombre d'analyses de la pratique professionnelle, de formations suivies par les équipes. 	

Engagement n°5 : Coordonner le secteur enfance/jeunesse sur le département



Fiche objectif N°13

AMÉLIORER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR ADOS

CONTEXTE

Les animateurs ne sont pas suffisamment formés pour l'accompagnement spécifique du public adolescent. Les professionnels s'appuient aujourd'hui sur une diversité d'outils, sans harmonisation ni échanges de pratiques systématiques. Les professionnels ne sont pas suffisamment formés et accompagnés pour la prise en charge des enfants et adolescents en situation de handicap.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Informer et former à l'accompagnement des enfants en situation de handicap.	
Actions nouvelles	Réaliser un diagnostic des besoins et des pratiques Déployer une « personne ressource » au niveau départemental Favoriser « l'aller vers » et le développement des compétences numériques des professionnels en s'appuyant sur les démarches existantes (Promeneurs de Net...)	Calendrier A partir de 2023 A partir de 2023 A partir de 2023
Pilotage Coordination	Caf ; SDJES	
Partenaires associés	Participants du GT SDSF « Enfance/Jeunesse » Gestionnaires d'équipements (collectivités/associations) Animateurs ados	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
◆ Une culture « ados » renforcée pour les professionnels du secteur.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation d'un diagnostic ◆ Déploiement de l'animateur « départemental » : nombre de professionnels formés, supports créés, etc. ◆ Nombre d'animateurs ado participants au réseau Pdn 	

Engagement n°6 : Poursuivre l'accompagnement qualitatif des ACM



Fiche objectif N°14

RENFORCER LE DÉPLOIEMENT DES PEDT ET DES PLANS MERCREDI

CONTEXTE

Aujourd’hui, il existe une disparité dans la qualité des projets éducatifs de territoire, sur le département.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	<p>Poursuivre les actions de promotion</p> <p>Poursuivre l'accompagnement individuel et collectif des territoires</p>
Pilotage Coordination	Caf ; DSDEN (SDJES ; DDEE)
Partenaires associés	Membres du Groupe d'appui départemental "restreint": CEMEA ; UFCV ; Ligue de l'enseignement, AROEVEN, Eclaireurs de France, Francas

Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Augmentation du taux de couverture départemental en Pedt / Plan Mercredi ◆ Renforcement de la qualité des Pedt/Plan mercredi 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de Pedt / Plan Mercredi signés ◆ Proportion de dispositifs considérés comme « qualitatifs » par les services

Engagement n°7 : Soutenir l'autonomie des jeunes



Fiche objectif N°15

FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LES PRISES DE RESPONSABILITÉ

CONTEXTE

Malgré une multiplication de dispositifs ados, il subsiste une difficulté à capter et à mobiliser le public ados sur des projets favorisant leur autonomie.

Sur certains territoires, cela peut être dû à l'absence d'animateurs en capacité de susciter et d'accompagner des projets ados dans une démarche d'autonomisation.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Renforcer la communication spécifique sur les appels à projet ados, Tendre vers une analyse croisée des projets jeunes, Poursuivre la communication sur les dispositifs et projets jeunesse (services civiques, SNU, Bafa, Soliguide.fr, info-jeunes.fr,...)	
Actions nouvelles	Définir les besoins pour renforcer le maillage en accompagnateurs de projet jeunes (PS jeunes Caf, point infos jeunes,...)	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	Caf ; CD ; SDJES ; MSA	
Partenaires associés	Professionnels de terrain (collectivités, associations...)	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une meilleure connaissance des dispositifs « projet ados » par les professionnels. ◆ Une hausse du nombre de projets ados 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de réunions d'info ; de mailing... ◆ Nombre de projets ados soumis, retenus, primés 	

Engagement n°7 : Soutenir l'autonomie des jeunes



Fiche objectif N°16

FACILITER ET COORDONNER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

CONTEXTE

Un grand nombre de dispositifs – assez évolutifs - sont mal connus des professionnels accompagnant les jeunes. Il existe un décrochage scolaire de jeunes à partir de 16 ans, connaissant mal les formations et les dispositifs existants. De nombreux jeunes sans formation, ni emploi, ni stage restent également sans solution. Plus largement, de nombreux jeunes rencontrent des freins à leur mobilité, notamment sur les territoires ruraux, impactant leur accès aux formations, aux emplois, etc.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Eviter les ruptures de parcours par des aides ciblées (mobilité/logement/subsistance) Poursuivre l'accompagnement personnalisé avec la plateforme « parcours jeunes ».	
Actions nouvelles	Favoriser la lisibilité des dispositifs existants en fonction des besoins pour les professionnels Communiquer sur l'offre de formation à destination des jeunes soumis à l'obligation de formation (16-18 ans) Développer des actions à destination des jeunes ni en emploi ni en formation Evaluer et adapter l'expérimentation sur les aides au permis	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	Caf ; CD	
Partenaires associés	CAM sur le territoire de compétence. Missions locales sur les sujets en lien	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une meilleure information des professionnels de l'accompagnement socio-pro ◆ Un meilleur accompagnement des jeunes particulièrement ceux en « rupture » ou rencontrant des difficultés de mobilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fréquentation du site soliguide.fr par les pro ; Nombre de sollicitations des dispositifs ◆ Nombre d'acteurs de l'insertion dans les GT ◆ Nombre d'actions déployées suite à l'appel à projet de l'Etat « Jeunes en rupture ». ◆ Nombre de permis financés/obtenus 	

Volet parentalité



INTRODUCTION

Un service de soutien à la parentalité se définit comme toute activité consistant à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

Ces actions ont pour objectif :

- d'accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation ;
- de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents ;
- d'accompagner et prévenir les ruptures familiales.

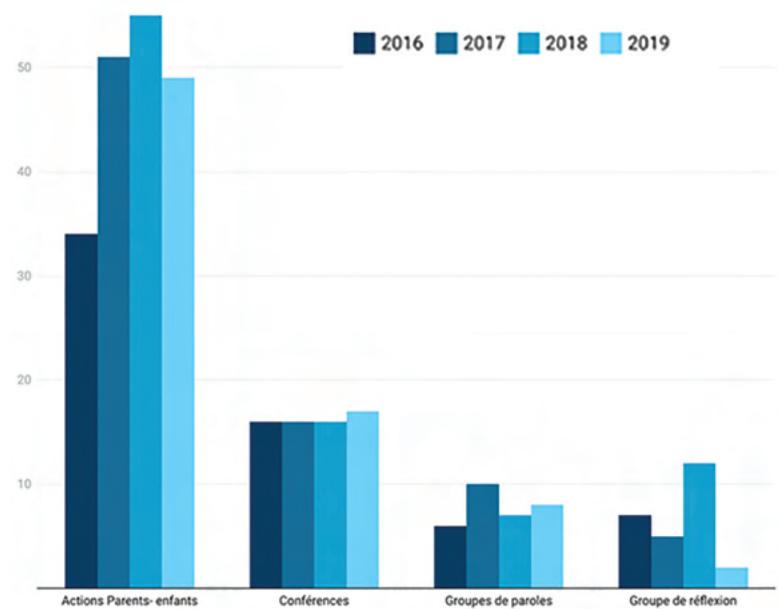
LE BILAN DE L'EXISTANT SUR LE TERRITOIRE

Réseau d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents (Reaap)

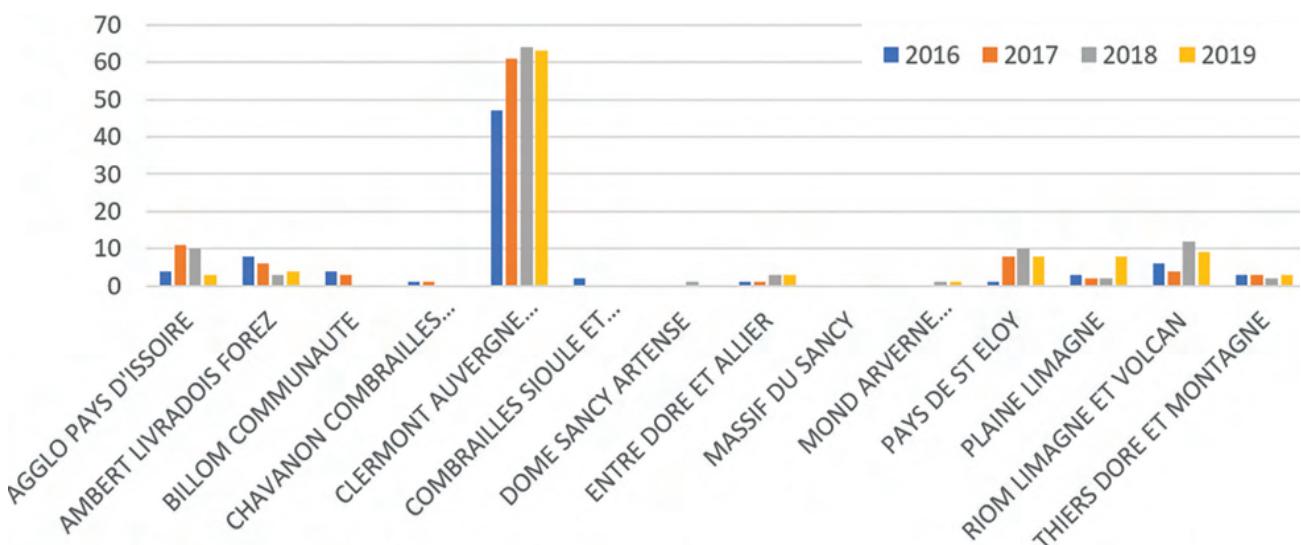
102 actions parents enfants ont été menées dans le Puy-de-Dôme en 2019 contre 80 en 2016. Des conférences et groupes de paroles sont organisés chaque année, et se maintiennent. On note cependant une forte diminution des groupes de réflexion.

Sur le département, l'animation est assurée par la référente parentalité Caf en collaboration avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, la MSA, le Conseil départemental et le dispositif de réussite éducative dans le cadre du Comité des financeurs.

Répartition des actions Reaap par nature de l'action dans le Puy-de-Dôme entre 2016 et 2019



Nombre d'actions Reaap par Epci par année



Les semaines de la parentalité

Une semaine de la parentalité est organisée chaque année depuis 2016 autour d'une thématique. Depuis 2021, l'évènement s'étale sur deux semaines.

2016 : Être parents d'ado

2017 : Parents enfants, comment mieux communiquer ?

2018 : De la naissance à l'adolescence donner le goût d'apprendre

2019 : Familles, écrans... trouver le bon équilibre

2020 : Annulée (Covid)

2021 : A chacun sa famille

2022 : Etre parent, que du bonheur ou presque !



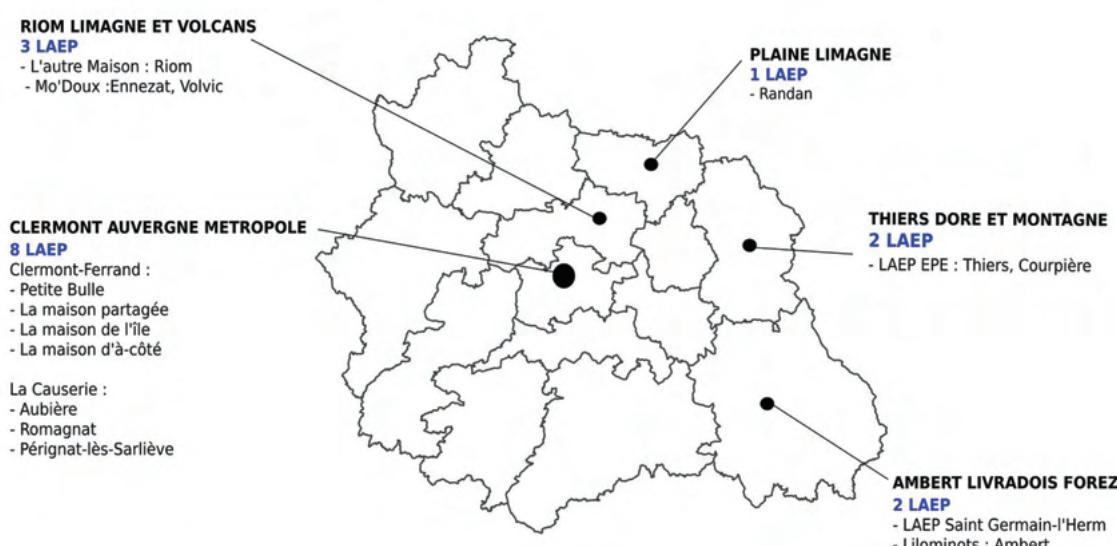
Ces semaines mobilisent de nombreux partenaires (une centaine) qui proposent plus de 100 événements répartis sur l'ensemble du département.

Lieux d'accueil enfant parent* (Laep)

1 319 enfants différents ont fréquenté un Laep en 2019, ce chiffre est en nette progression par rapport à 2016 (1 095). Cela représente 3,13% des enfants Puydômois.

En 2021, on compte 12 LAEP organisés en 16 lieux d'accueil dans le département contre 11 LAEP pour 11 lieux d'accueil en 2014. Ces Lieux d'Accueil Enfants Parents semblent très plébiscités autant par les professionnels du soutien à la parentalité que par les parents et les familles. La communication autour de ce type de structure doit être poursuivie auprès des familles (cf. résultats questionnaire aux professionnels).

Répartition des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à l'EPCI en 2021



Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité* (Clas)

La branche Famille soutient les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) depuis leur création en 1992. Ce soutien a été réaffirmé dans la Cog 2018-2022 « *Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants* », à travers notamment l'ambition d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Le double objectif poursuivi par les Clas, à savoir à la fois des actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école, constitue l'originalité de ce dispositif. C'est au titre de cette dimension de soutien à la parentalité que la branche Famille finance les Clas.

L'année scolaire 2020-2021 a été marquée par la diffusion d'un nouveau référentiel de financement avec, en complément de la prestation de service socle, la mise en place d'un financement de deux bonus qui visent à soutenir et encourager le déploiement de nouvelles actions plus qualitatives et à doter les porteurs de projets de moyens d'action renforcés sur l'axe d'intervention auprès des enfants et des parents :

- **Un bonus « enfants »** qui vise à soutenir la mise en place de projets culturels, éducatifs en dotant les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, afin qu'ils puissent développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes.

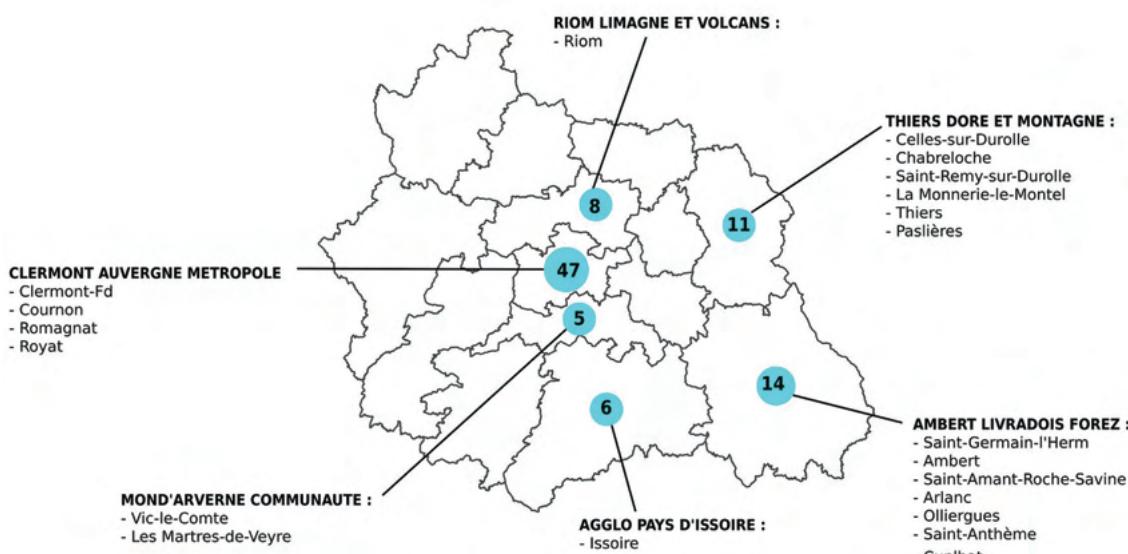
- **Un bonus « parents »** qui vise à soutenir la mobilisation des porteurs de projets Clas sur le champ du soutien à la parentalité.

Afin d'accompagner les porteurs de projets dans le respect du nouveau référentiel national du Clas, un programme de formation a été proposé sur l'année scolaire 2021/2022.

Des actions de promotion de ce dispositif ont également été menées afin de contribuer au développement de projets Clas sur les territoires dépourvus.



Répartition des CLAS à l'EPCI pour l'année scolaire 2020 et 2021



Couverture des dispositifs de soutien à la parentalité sur le Puy-de-Dôme fin 2019

L'objectif principal est le maillage territorial et le développement de projets, avec pour appui les Conventions Territoriales Globales qui permettent d'accompagner chaque EPCI, afin que chacune d'elles puisse offrir aux familles un panier de services « parentalité ».

Chaque panier de services « parentalité » doit être constitué de manière cumulative d'au moins une action Clas, d'une action Reaap et d'un Laep.

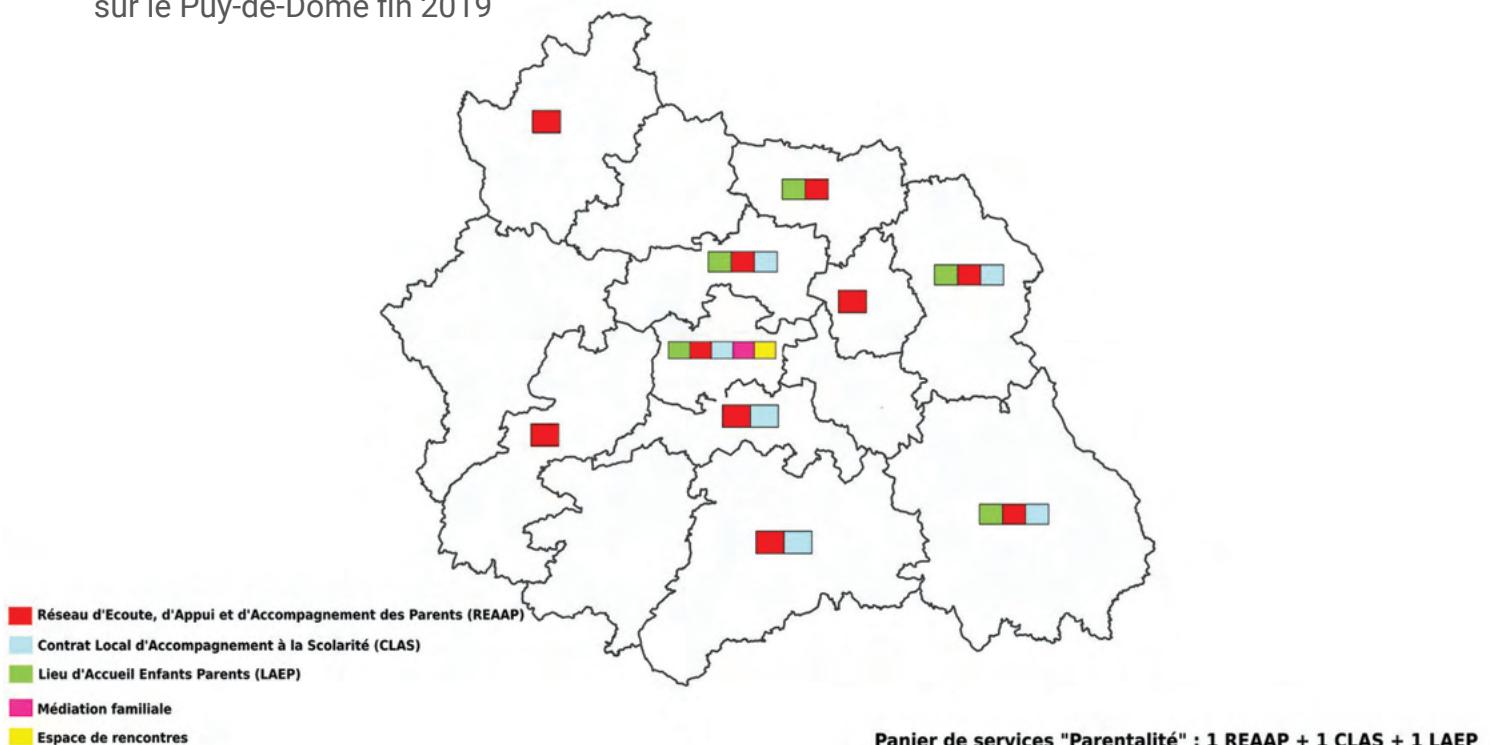
Les quatre EPCI ayant un panier de services « Parentalité » complet sont Ambert Livradois Forez, Thiers Dore et Montagne, Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans.

Les EPCI situés à l'ouest du département mobilisent peu ces dispositifs, seuls les EPCI de Saint-Eloy et Dômes Sancy Artense ont proposé au moins une action REAAP.

Certains EPCI ne mobilisent pas les dispositifs de soutien à la parentalité (Combrailles Sioule et Morge, Chavanon Combrailles et Volcans, Massif du Sancy et Billom Communauté).

Une attention particulière doit être portée sur la représentation de la médiation familiale et de l'espace rencontre. Ayant leur siège sur Clermont Auvergne Métropole, ces deux dispositifs sont représentés uniquement sur cet EPCI mais ont toutefois un rayonnement départemental.

Couverture des dispositifs de soutien à la parentalité sur le Puy-de-Dôme fin 2019



Afin de favoriser l'impulsion de nouveaux projets de soutien à la parentalité, deux sessions de promotion des dispositifs qui composent le panier de services « parentalité » ont été organisées en 2021.

Cela a permis l'émergence dès 2022, de nouveaux projets sur certains EPCI dépourvus d'actions de soutien à la parentalité.

PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES RUPTURES FAMILIALES

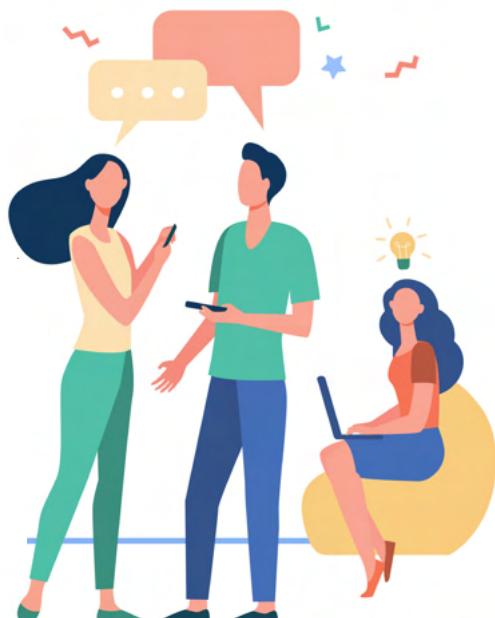
Médiation familiale*

Dans le Puy-de-Dôme, les deux services conventionnés de médiation familiale agissent en complémentarité (répartition territoriale, tenue d'une permanence hebdomadaire en alternance à la Maison de la Justice et du Droit, travail en commun autour d'une action collective « se séparer et rester parents »).

Les entretiens préalables sont réalisés en grande majorité à la suite d'une demande spontanée des familles. Concernant les entretiens dans le cadre judiciaire, peu de médiations sont réalisées sur orientation ou injonction des juges aux affaires familiales.

Depuis 2020, des entretiens d'information et de processus se sont développés en visioconférence.

L'évolution des équivalent temps plein (ETP) est à la baisse ces dernières années, compte-tenu d'un départ à la retraite et d'une fin de contrat. Compte-tenu des besoins existants, il sera nécessaire d'envisager de renforcer les effectifs.

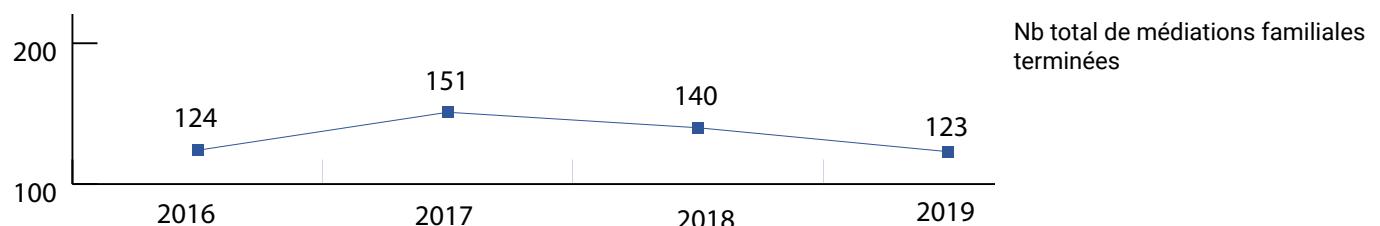
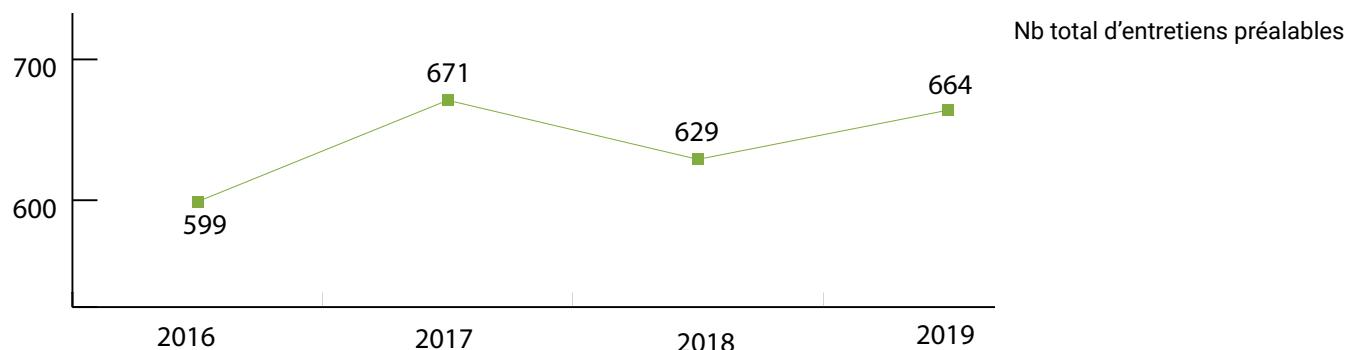


	Caf			Aramis		
Mesures terminées	2018	2019	2020	2018	2019	2020
	56	63	44	84	60	90
Mesures en cours	10	10	16	13	61	21
Nb de médiatrices	3	2	2	2	1	1
Nb d'ETP	2,24*	1,88**	1,88**	1,16*	1**	1**

* ce nb correspond au nb d'etp financé par la ps

** ce nb correspond au nb d'etp employés par le service

Nombre d'entretiens et de médiations familiales terminés



L'espace rencontre*

Le département dispose d'un seul espace rencontre, géré par l'association Aramis.

Sur l'année 2021, ce service a pris en charge 244 nouvelles mesures judiciaires et 9 non judiciaires.

Un comité des financeurs « Ruptures familiales » a été instauré au cours de l'année 2021.

Celui-ci a pour objectif d'assurer la coordination et le suivi des services médiation familiale et espace rencontre.



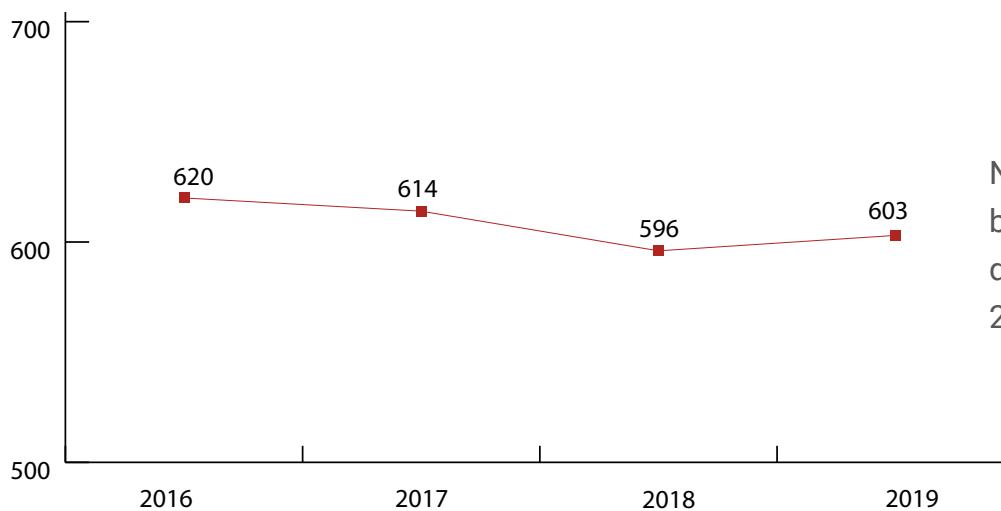
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES FAMILLES* (AAD)

Jusqu'en 2017, 5 structures d'aide à domicile bénéficiaient d'un conventionnement sur le département du Puy de Dôme : Aamaf, Admr, Apamar, Aramis et le Cias de Manzat.

En 2018, seuls les services Admr, Apamar et Aramis restaient conventionnés, et depuis 2021, se sont ajoutés Novavie et l'Association des Vieux Travailleurs (uniquement sur l'EPCI de Thiers Dore et Montagne).

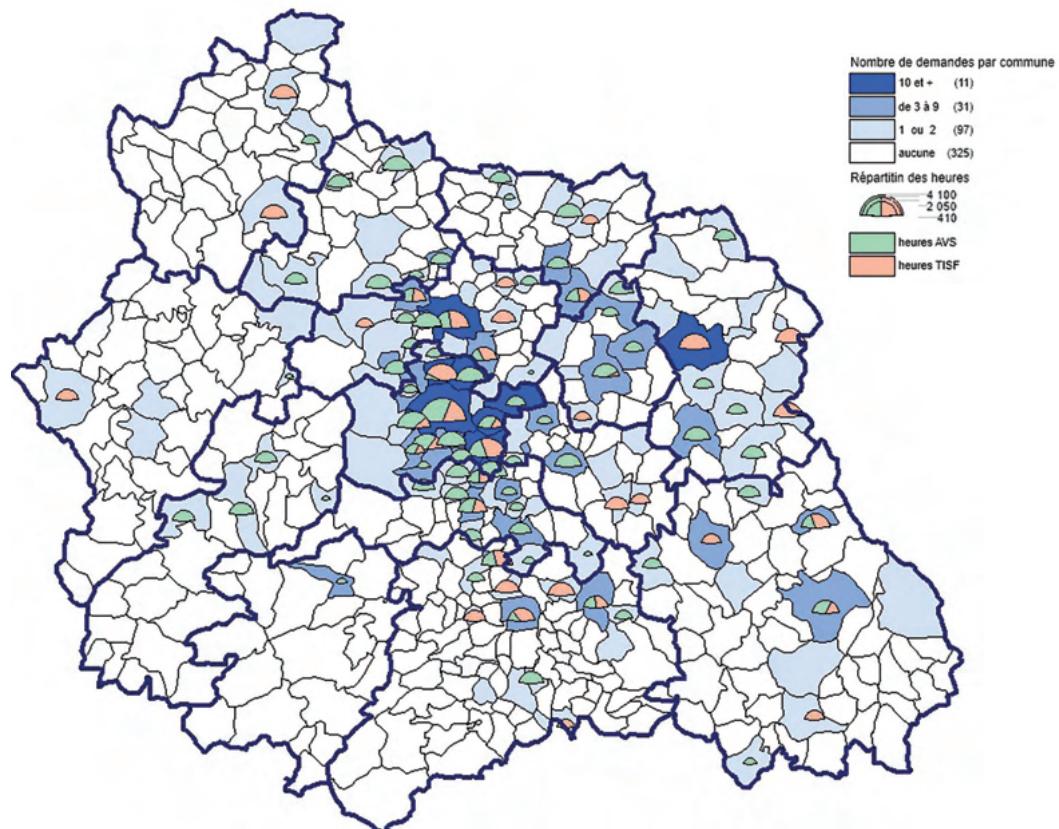
Tous les services interviennent sur le niveau Aes/Avs* et l'association Aramis est la seule à intervenir sur le niveau Tisf*.

Depuis 2021, l'ensemble des services conventionnés sont réunis en réseau, ce qui a favorisé les relations partenariales entre chaque service par la signature d'une convention mais également de partager des outils communs, des retours d'expérience notamment sur la phase de diagnostic.



Nombre de familles ayant bénéficié d'heures d'intervention d'aides à domicile entre 2016 et 2019

Répartition des heures d'AAD par niveau d'intervention sur le Puy-de-Dôme entre le 1/01/2021 et le 30/04/2022



LE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL* (CCF)

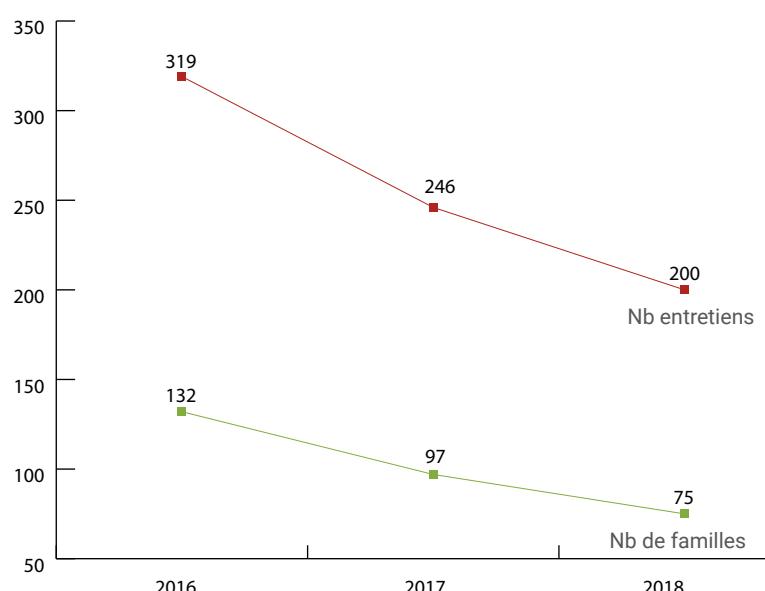
Suite à l'arrêt de cette activité portée en gestion directe par la Caf au cours de l'année 2019, une convention pluriannuelle avec l'EPE 63 a été signée sur la période 2020-2022 pour proposer des entretiens de CCF.

En 2020, l'association a réalisé 40 entretiens et a su s'adapter en assurant une continuité de services pour les familles malgré le contexte sanitaire.

Même si le nombre d'entretiens réalisés sur l'année 2020 paraît a priori faible, il faut le prendre en compte au regard du contexte sanitaire et du démarrage de la convention, le nombre d'entretiens a largement augmenté depuis



Nombre d'entretiens réalisés et de familles rencontrées CCF 2016 -2018



LES AIDES DE LA CAF AUX DÉPARTS EN VACANCES ET AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉ



La Caf porte plusieurs dispositifs visant à favoriser les départs en vacances des familles et des enfants. Celles-ci ont évolué entre 2014 et 2020, tenant compte des évolutions familiales mais aussi des budgets contraints.

Ainsi les aides pour les départs des familles ont été recentrées en direction des familles monoparentales, les plafonds des aides enfants ont été augmentés, une aide au départ des familles avec enfants handicapés a été mise en place, les aides aux loisirs des enfants ont été renovées.

	AVF		AVS		AVE	
	2014	2020	2014	2020	2014	2020
Nb de familles ayant bénéficié de l'aide	1 178	489	106	44	-	223
Coût moyen du séjour	765€	482€	957€	778€	-	1 328,4€
Taux moyen de prise en charge	81,38%	54,29%	56,75%	81,42 %	-	75,76 %
Montant moyen de prise en charge	779€	888,95€	434€	955,97€	-	1006,80 €
Pour un budget de	740 000 €	284 640€	85 000€	49 470€	-	407 000 €

D'autres aides financières individuelles sont également proposées aux familles en difficulté : prêts équipement ménager mobilier, informatique, aide financière ponctuelle ou d'accompagnement...

LES LIEUX RESSOURCES

A compter de 2022, la branche famille propose un soutien financier pérenne au fonctionnement de lieux ressources dédiés au soutien à la parentalité et au développement d'actions d'écoute personnalisée et d'accompagnement des parents à distance.

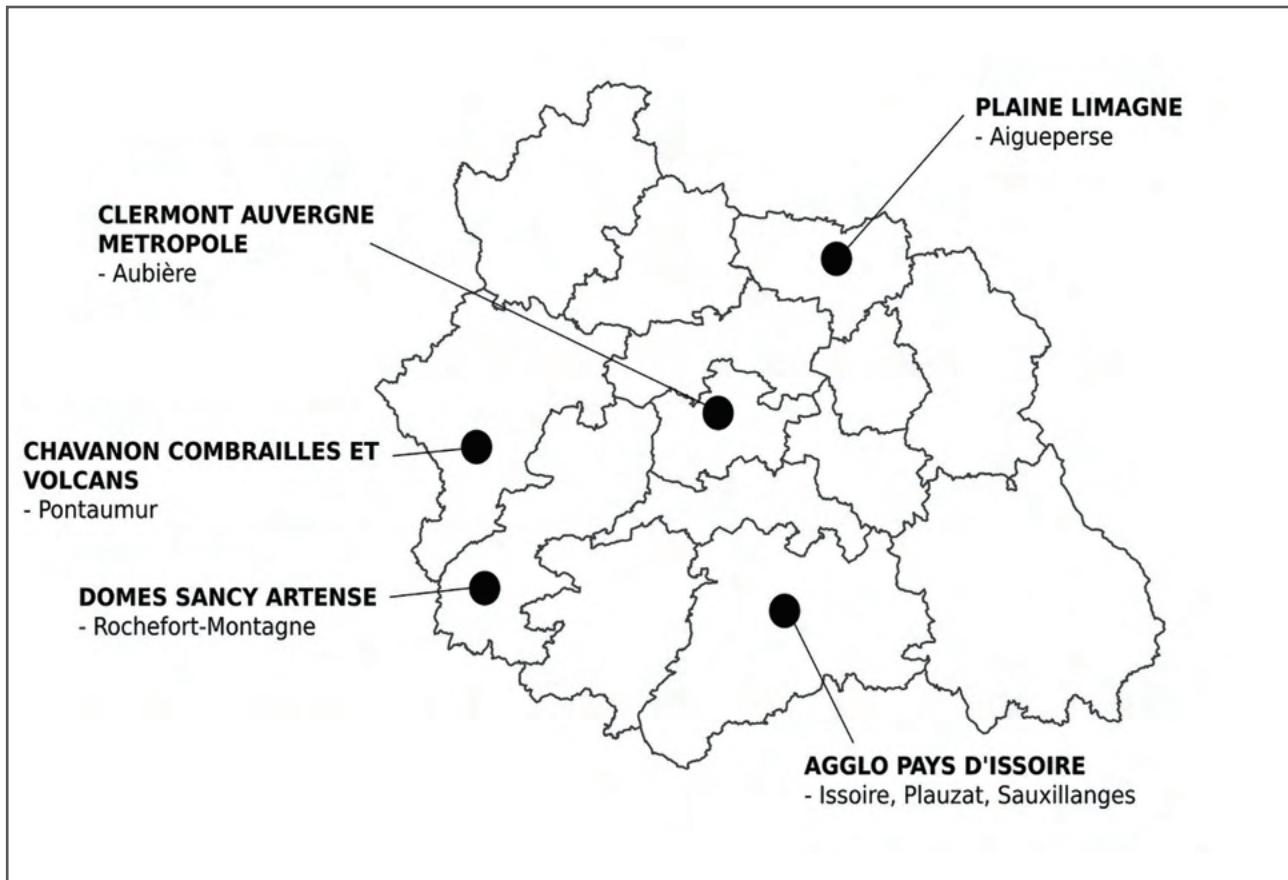
Des appels à projet seront déployés en ce sens.

LES PROMENEURS DU NET PARENTALITÉ

L'objectif est de poursuivre, sur les réseaux sociaux, les accompagnements à la parentalité et l'information auprès des familles que les professionnels réalisent au quotidien.

9 Pdn parentalité ont été labélisés depuis 2021, il s'agit de personnels des RPE. Les animatrices de RPE et les référentes familles des Centres sociaux sont dorénavant éligibles

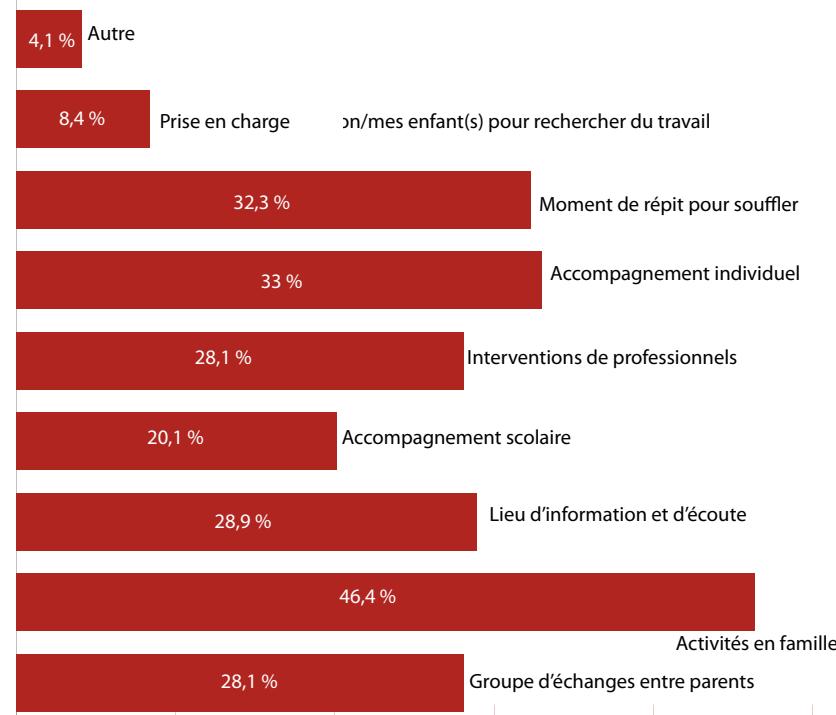
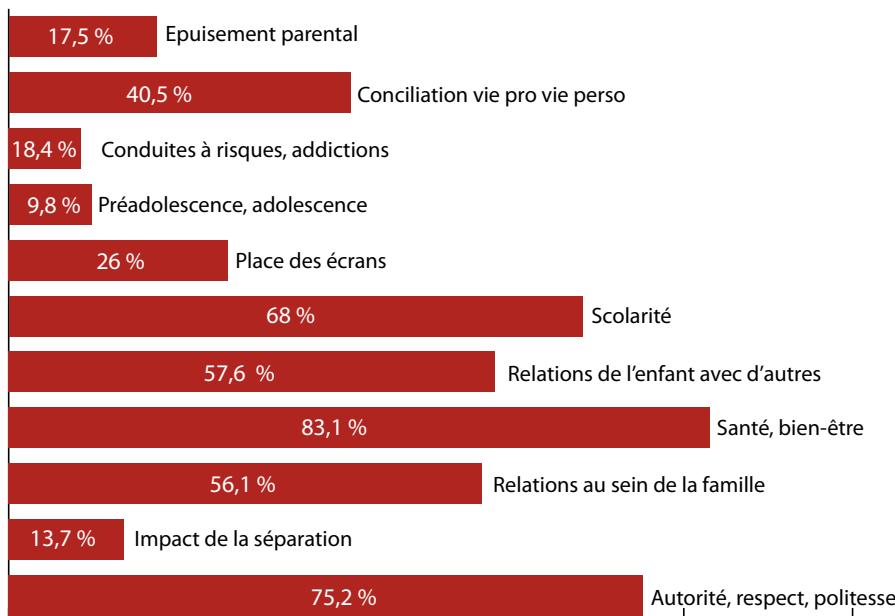
Répartition des Pdn parentalité en 2021



Ce que nous enseigne le questionnaire aux familles

Les principales préoccupations des parents

Les principales préoccupations des parents concernant leur enfant sont : la santé/le bien être ainsi que l'autorité/le respect/la politesse, la scolarité.



Plus d'un quart des répondants souhaiterait bénéficier d'une aide sous forme d'activités en famille, d'accompagnement individuel par un professionnel, de groupe d'échanges entre parents.



Connaissance et utilisation des structures et offres

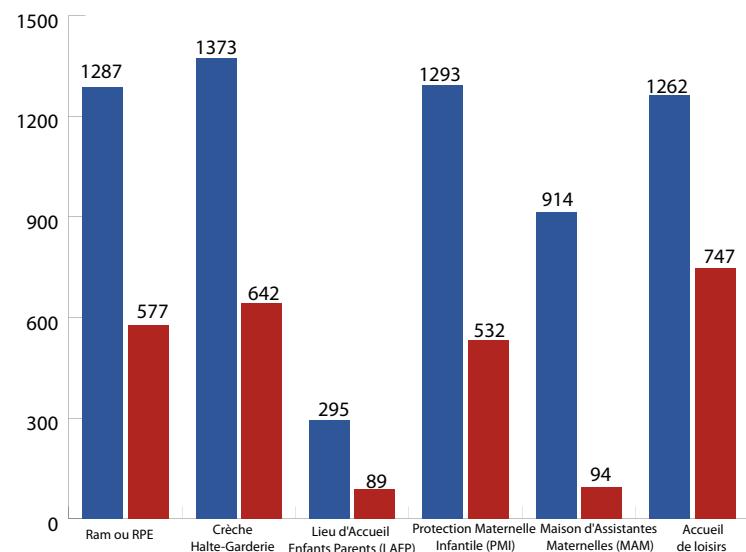
Seulement 3% des parents interrogés, ayant un enfant âgé de 3 à 18 ans, déclarent utiliser les CLAS.

Connaissance
Fréquentation

Une majorité de parents déclare avoir connaissance des Relais petite enfance, des crèches, de la protection maternelle et infantile, des accueils de loisirs et des Maisons d'assistants maternels.

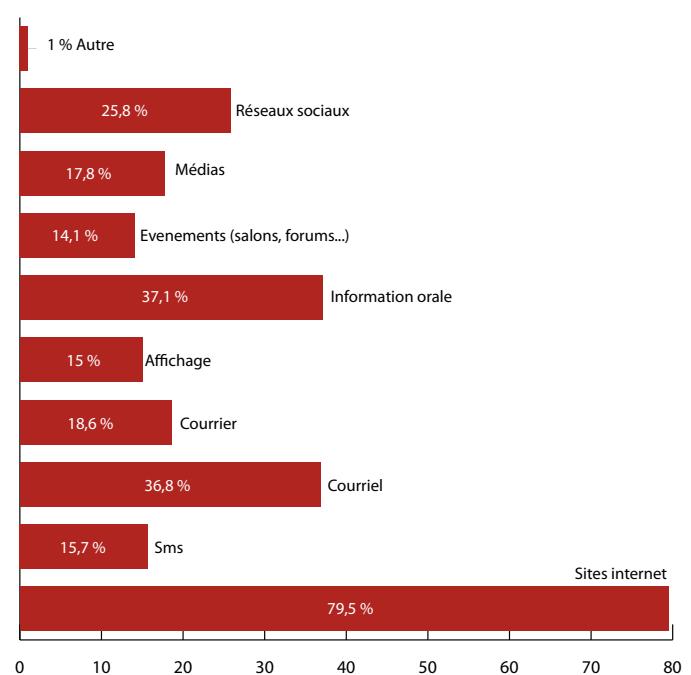
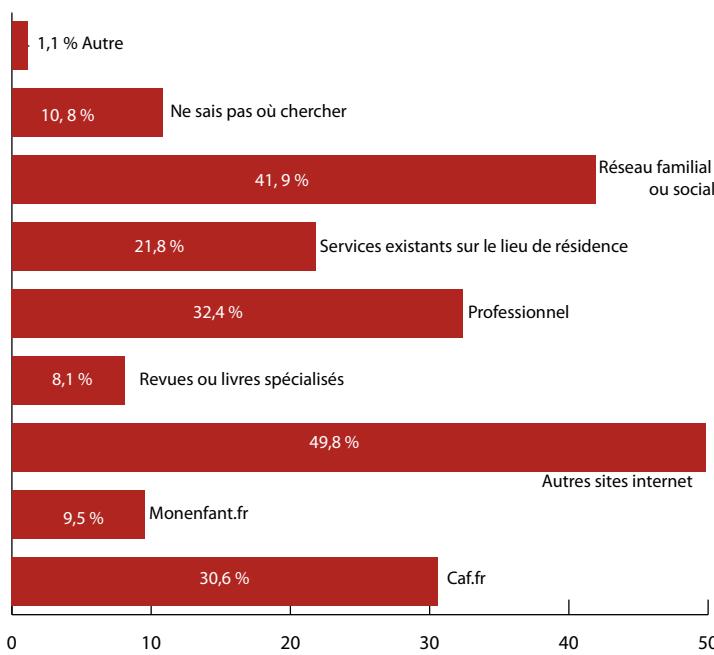
Néanmoins, on constate une plus faible connaissance des Lieux d'accueil enfants parents et donc une plus faible fréquentation.

On remarque néanmoins, qu'en général, les parents connaissent plus les structures que ne les fréquentent.



Information/ communication

Lorsqu'ils ont besoin d'information, les parents et futurs parents déclarent chercher sur les divers sites internet (hors sites institutionnels), et estiment que ce moyen de communication est le plus adapté.



LES APPORTS DU GROUPE DE TRAVAIL PARTENARIAL PARENTALITÉ

On note que la crise sanitaire a fortement impacté, plutôt défavorablement, les familles et leurs modes de vie : hausse des séparations, hausse de la précarité, hausse des violences intrafamiliales, hausse du temps passé sur les écrans.

Les acteurs de terrains relèvent un sentiment de culpabilisation croissant chez les parents.

Parallèlement, ils constatent que les questionnements autour des notions d'autorité et de respect sont de plus en plus prégnants.

Il est évoqué l'augmentation des troubles psychologiques chez les enfants et l'importance de la thématique de la santé mentale.

Certains parents semblent être à la recherche « d'un mode d'emploi » dans l'exercice de leur parentalité selon le ressenti des professionnels.

Les enjeux

◆ Renforcer le travail partenarial

Les acteurs expriment un besoin d'interconnaissances et de partenariat, au niveau local. Un sentiment de démobilisation peut être ressenti, exacerbé par la crise sanitaire. Les réseaux locaux existants apportent une vraie plus-value sur les territoires.

Les membres du groupe se questionnent sur les besoins des familles. En effet, sont-ils en adéquation avec ceux qui ont pu être repérés par les professionnels ?

Il est soulevé l'importance d'interroger les pratiques professionnelles et de sensibiliser les professionnels aux situations de violence et de vulnérabilités.

◆ Aller vers les parents

On remarque qu'il existe une scission entre les parents que l'on voit, les « TLM » (Toujours Les Mêmes), et ceux que l'on ne voit pas. Il apparaît aussi que les parents les plus fragiles sont de plus en plus isolés, ce phénomène de « repli sur soi » ayant été amplifié par le contexte sanitaire.

Le groupe a échangé sur la nécessité de créer un lien de confiance entre le professionnel et les parents, dans une logique de co-construction.

A été souligné le fait que les lieux de proximité sur les territoires non identifiés comme « lieux d'action sociale » peuvent être une vraie ressource et que différentes pratiques peuvent être mobilisées pour toucher les usagers autrement : par le jeu, la visio-conférence par exemple.

◆ Coordonner la communication

Un sentiment de « perte de repères » a été identifié par les participants du groupe de travail. En effet, il semblerait que les parents ne sachent pas vers qui se tourner lorsqu'ils ont besoin d'aide, soit parce qu'ils ne disposent pas des informations nécessaires, soit parce qu'il existe au contraire de nombreux dispositifs.

Engagement n°8 : Renforcer le travail partenarial

Fiche objectif N°17

COORDONNER LE RÉSEAU PARENTALITÉ



CONTEXTE

Les actions de soutien à la parentalité sont nombreuses et protéiformes. Les professionnels expriment le besoin d'un travail en réseau afin de favoriser l'inter-connaissance sur un territoire donné, le partenariat et l'orientation des usagers.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Favoriser la mise en place de réseaux locaux parentalité sur chaque territoire. Proposer des actions départementales pour promouvoir les lieux ressources pour les parents. Encourager la mutualisation d'actions sur les territoires, d'actions innovantes, participation aux Semaines de la Parentalité, de labellisation d'actions « Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents » (Reaap).	
Actions nouvelles	Mettre en place une instance/groupe départementale Parentalité, en s'appuyant sur la Charte nationale du soutien à la Parentalité. Associer des « parents ambassadeurs » aux instances pour ouvrir le réseau aux parents.	Calendrier A partir de 2023 A partir de 2023
Pilotage Coordination	Caf	
Partenaires associés	MSA ; Partenaires et professionnels des territoires impliqués dans les réseaux Parentalité	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pérennisation des réseaux locaux ◆ Création de nouveaux réseaux locaux ◆ Date de mise en place de l'instance/groupe départementale ◆ Participation de parents 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de réunions du groupe départemental ◆ Nombre de parents ambassadeurs engagés ◆ Nombre de nouveaux réseaux locaux créés ◆ Nombre d'actions mises en place ◆ Taux de participation des partenaires aux Semaines de la Parentalité ◆ Nombre de labellisation d'actions 	

Engagement n°8 : Renforcer le travail partenarial

Fiche objectif N°18

ACCOMPAGNER LE RÉSEAU PARENTALITÉ



CONTEXTE

Les professionnels du territoire ont exprimé un besoin de formation et d'accompagnement par le réseau. Ils souhaitent être sensibilisés au profil de chaque famille et pouvoir mieux appréhender les nouvelles pratiques de communication en direction des parents.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Poursuivre les journées départementales (séminaire parentalité, petit dej' du réseau ...). Proposer des sessions de formations thématiques à destination des professionnels Parentalité Approfondir les causes de l'épuisement professionnel et réfléchir à des actions éventuelles de « remobilisation ». Promouvoir et enrichir les outils du réseau (expos, jeux, bibliographie, guides de "la famille tout -écran", ressources de l'Ireps ...).	
Actions nouvelles	Créer un kit parentalité à destination des professionnels pour connaître les services aux familles incontournables et mieux les orienter (annuaire, cartographie du réseau, lexique commun).	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	Caf	
Partenaires associés	MSA ; Partenaires et professionnels des territoires impliqués dans les réseaux Parentalité	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Amélioration de la mobilisation des partenaires ◆ Meilleure connaissance professionnelle sur la parentalité ◆ Meilleure connaissance des services aux familles ◆ Création d'outils et kit parentalité pour le réseau 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de journées départementales organisées ◆ Nombre de session de formation organisées ◆ Nombre de participants aux journées et sessions de formation ◆ Nombre d'outils créés ◆ Taux d'utilisation des outils 	

Engagement n°9 : Aller vers les parents



Fiche objectif N°19

DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SERVICES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ EN MILIEU RURAL

CONTEXTE

De nombreuses familles ne savent pas vers qui se tourner lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés. L'accès aux services de soutien à la parentalité est un levier important, tant pour les familles que pour les professionnels. C'est pourquoi, il est nécessaire de le développer, en poursuivant les actions déjà existantes sur le département, mais aussi en créant davantage de lieux ressources, avec une attention plus particulière sur les EPCI implantés sur des zones rurales.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Sensibiliser les parents à l'accès aux droits et aux services aux familles, en s'appuyant notamment sur les France services et les offres de service de travail social. Pérenniser les services aux familles existants et favoriser la création de nouveaux services aux familles sur la base de l'indicateur du « panier de services Parentalité » en priorisant les territoires dépourvus/prioritaires. Celui-ci comprend les actions « Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents » (Reaap), le Lieu d'accueil enfants parents (Laep), le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) et la Médiation familiale.	
Actions nouvelles	Favoriser la création de lieux ressources tels que des Maisons des parents, Maisons des 1000 premiers jours, Services d'écoute à distance, Promeneurs du net parentalité (Pdn),	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	Caf, MSA, CD,	
Partenaires associés	UDAF Travailleurs sociaux Caf, partenaires et professionnels de terrain	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
◆ Meilleure couverture départementale en services et lieux ressources parentalité ◆ Crédit de lieux ressources	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'EPCI couvert par les paniers de service Parentalité ◆ Nombre de lieux ressources créés ◆ Taux de fréquentation des lieux ressources parentalité ◆ Nombre de Promeneurs du net parentalité 	

Engagement n°9 : Aller vers les parents



Fiche objectif N°20

AMÉLIORER LA MOBILISATION DES PARENTS EN ALLANT À LEUR RENCONTRE

CONTEXTE

Les différents temps de travail ont permis de constater que les parents qui se mobilisent sont souvent « Toujours Les Mêmes » (TLM). Or, il importe que tous les parents puissent bénéficier du soutien dont ils ont besoin. Il est nécessaire de s'adresser à tous les parents et plus particulièrement les plus éloignés des dispositifs

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Cibler toutes les familles et améliorer le lien de confiance entre les professionnels et les parents afin de faciliter la co-construction des projets. Mailler les actions avec les structures Eaje. Réfléchir à des actions innovantes en partenariat avec les acteurs de terrain.	
Actions nouvelles	Permettre aux acteurs d'être repérés dès la naissance de l'enfant : avec un premier lien dématérialisé (visio moins anxiogène) ; en s'appuyant sur des « parents ambassadeurs ». Encourager l'aller vers « physique » (groupe de parole). Renforcer le partenariat avec l'éducation nationale Mettre en lien des acteurs "non institutionnels" qui touchent les parents (Centres sociaux, clubs sportifs, etc.).	Calendrier A partir de 2023 A partir de 2023 A partir de 2022
Pilotage Coordination	Caf, CD (Pmi), MSA, Education Nationale	
Partenaires associés	UDAF Partenaires et professionnels médicaux-sociaux de terrain, partenaires du mieux sportif, etc.	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Amélioration du lien de confiance parents/ professionnels ◆ Meilleur maillage des actions parentalité avec les structures Eaje ◆ Création d'actions innovantes ◆ Meilleure dynamique partenariale 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'actions maillées avec les structures Eaje ◆ Nombre d'actions innovantes mises en place ◆ Taux de mobilisation des parents sur les actions 	

Engagement n°10 : Coordonner la communication



Fiche objectif N°21

AMÉLIORER L'INFORMATION EN DIRECTION DES PARENTS

CONTEXTE

Les diagnostics montrent que l'offre de services manque de visibilité pour les familles. Aujourd'hui le site « monenfant.fr » propose un large éventail d'informations sur les différents lieux d'accueil du jeune enfant mais aussi sur les actions de soutien à la parentalité dans les territoires. Néanmoins, le questionnaire à destination des parents a permis de constater que ceux-ci ont tendance à chercher l'information sur d'autres sources en ligne, auprès de leurs proches ou d'un professionnel.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	<p>Proposer des actions départementales pour promouvoir les lieux ressources pour les parents (Semaines de la parentalité, etc.)</p> <p>Proposer des outils de promotion des services aux familles (Page Facebook, Flyers, newsletter, etc.)</p> <p>Promouvoir le site monenfant.fr</p>
Pilotage Coordination	Caf
Partenaires associés	<p>MSA, UDAF</p> <p>Service communication Caf + services communication des EPCI, Collectivités, et des partenaires</p> <p>Partenaires et professionnels de terrain</p>
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
♦ Meilleure communication et promotion des lieux ressources	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Nombre et type d'actions départementales ♦ Nombre de participations ♦ Taux de consultation / Nombre d'abonnés du site monenfant.fr/ réseaux

Engagement n°10 : Coordonner la communication



Fiche objectif N° 22

COMITÉS « DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS »

CONTEXTE

Le Comité des financeurs instauré lors du SDSF 2016-2019 a permis de mieux coordonner les financements attribués aux porteurs de projets. La Msa s'appuie ainsi depuis 2022 sur la plate-forme de dépôt des projets pour accorder des financements aux appels à projets Clas et Reaap.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Développer et pérenniser les comités de financement thématiques institutionnels Renforcer le partage et la cohérence des agréments et des financements Informer et sensibiliser, via des réunions régulières, les porteurs de projets sur les différents dispositifs mobilisables
Pilotage Coordination	Caf, Ddets, Msa, CD, Education Nationale, Service Politique de la Ville
Partenaires associés	Partenaires institutionnels associés à chaque comité dédié (Dispositif de réussite éducative, Ministère de la Justice, etc.)
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mutualisation renforcée de l'étude des projets ◆ Meilleure cohérence de validation des projets et co-financements ◆ Renforcement de la mobilisation et de l'implication des partenaires institutionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de comités des financeurs mis en place ◆ Nombre de réunions d'information ◆ Nombre de dossiers validés/refusés

LEXIQUE

Aide et accompagnement à domicile (Aad)

La finalité des interventions d'aide et d'accompagnement à domicile vise à renforcer l'autonomie des familles, momentanément affectées. Le maintien de l'autonomie est rendu possible par l'intervention au domicile de personnels qualifiés qui apportent une aide matérielle, éducative et/ou sociale.

L'intervention individuelle a pour objectif de répondre aux besoins d'une famille qui sollicite une aide et un accompagnement à domicile. En fonction des besoins et des objectifs de l'intervention posés lors du diagnostic, un des deux professionnels de l'intervention de l'aide et de l'accompagnement à domicile sera missionné : soit un(e) Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale (Tisf) soit un(e) Accompagnant(e) éducatif et social (Aes)/ Auxiliaire de vie sociale (Avs). L'un(e) et l'autre interviennent, dans le cadre précédemment défini.

L'Aes/Avs et le Tisf, par leur formation et leurs compétences, sont des professionnels de la vie quotidienne en soutien de la cellule familiale ou de la fonction parentale. Ils aident le(s) parent(s) dans la gestion de la vie quotidienne sur un plan organisationnel ou éducatif en fonction de la perturbation rencontrée et de l'importance de l'aide nécessaire et ce en fonction de leurs compétences respectives :

L'Aes/Avs.

Il apporte un soutien principalement matériel en réponse à l'incapacité des personnes aidées à assumer temporairement les tâches matérielles de la vie quotidienne ;

Le Tisf

Il apporte un soutien à visée éducative en soutien à la fonction parentale et à l'insertion en réponse à l'incapacité des personnes aidées à assumer des tâches socioéducatives et matérielles de la vie quotidienne.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Selon la Charte nationale de 2001, l'accompagnement à la scolarité peut se définir comme « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement social et familial. Le Clas est centré sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant mais également à de meilleures chances de réussite scolaire. Le Clas reconnaît le rôle central de l'Ecole. »

Les principes généraux de la charte :

- Le respect des choix individuels
- L'égalité des droits de chacun
- Le développement des personnalités, acquisition de savoirs, savoir-être, savoir-faire
- Le caractère « laïque » des actions et le refus de tout prosélytisme
- Le caractère gratuit de la prestation
- L'ouverture à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe

Conseil conjugal et familial (Ccf)

Le CCF s'adresse aux personnes seules, aux couples, aux familles, aux adolescents, aux jeunes adultes et aux grands-parents traversant des difficultés ou des questionnements dans les domaines relationnel, affectif, sexuel et/ou éducatif. Le Ccf contribue au soutien à la parentalité

Espace rencontre

Conformément à l'article D. 216-1 du code de l'action sociale et des familles, « l'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers ». Le recours à l'espace de rencontre est préconisé dans :

- Les situations dans lesquelles la relation entre un enfant et ses parents ou un tiers est interrompue, fragile, difficile ou conflictuelle et pour lesquelles il n'y a pas d'autres solutions permettant d'organiser la rencontre dans de bonnes conditions.
- Il est aussi recommandé dans les situations de violences conjugales.

Fonds National Parentalité (CAF)

Celui-ci compte désormais 3 volets :

Le volet 1 : destiné au financement ponctuel des actions parentalité mises en œuvre dans le cadre des Reaap

Le volet 2 : destiné à la structuration de la politique parentalité sur les territoires via le financement de la maison d'animation parentalité

Le volet 3 : destiné au fonctionnement de lieux ressources dédiés au soutien à la parentalité et au développement d'actions d'écoute personnalisée et d'accompagnement des parents à distance.

Lieu d'accueil enfant parent (Laep)

Le Laep est un espace convivial accueillant, de manière libre et sans inscription, des parents et/ou adultes référents et leurs enfants âgés de moins de six ans.

Dans cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, se trouve un espace de jeu libre ainsi qu'un lieu de parole pour les parents. Ce sont les accueillants (professionnels et bénévoles) qui déterminent les temps d'ouverture. Ils sont formés à l'écoute, et doivent faire respecter le règlement intérieur.

Le Laep permet à l'enfant de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Cet espace est souvent le premier lieu de socialisation de l'enfant, et permet une première séparation avec le parent, qui facilitera par la suite une meilleure conciliation vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Ce lieu favorise également les échanges entre les différents parents, et a pour objectif de rompre l'isolement de certains. Les Laep se créent et se développent autour de divers projets visant à favoriser et à conforter les relations parents/enfants.

La médiation familiale

La médiation familiale se définit comme « un processus de (re)construction du lien familial, orienté sur l'autonomie et la responsabilité des personnes, dans lequel le médiateur familial favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. »

La médiation familiale permet :

- d'établir une communication constructive
- d'identifier au mieux la source du conflit
- d'organiser les droits et devoirs des parents
- d'aborder les questions financières

Reaap

Le Réseau d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents met en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans le rôle qu'ils occupent auprès de leur enfant. Ce réseau suscite des occasions de rencontres et d'échanges entre les parents. Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, le REAAP a pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les principes posés par la Charte Nationale Reaap :

- Aider les parents à assumer leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoir-faire et leurs ressources
 - S'adresser à tous les parents, sur la base du volontariat, pour les aider à exercer pleinement leur responsabilité parentale
 - Prendre en compte la diversité des structures familiales et des formes d'exercice de la fonction parentale
 - Reconnaitre les parents comme étant les premiers éducateurs de leur enfant, dans une logique préventive et d'appui
- Un financement au titre du Reaap peut être attribué à des porteurs de projets sous forme de subventions grâce au Fnp géré par la branche famille.

Volet animation de la vie sociale



DIAGNOSTIC



INTRODUCTION

L'animation de la vie sociale est une démarche globale, adaptée aux problématiques sociales d'un territoire, qui repose sur une dynamique de mobilisation des habitants.

L'objectif est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions ...

Elle s'appuie sur des équipements de proximité, principalement représentés par les centres sociaux* et les espaces de vie sociale*, qui ont pour missions générales :

- L'inclusion sociale et socialisation des personnes
- Le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

Positionnées au croisement des politiques institutionnelles, les structures de l'animation de la vie sociale, portent une attention particulière à la mixité des publics, aux familles, aux personnes fragilisées et au renforcement des liens intergénérationnels.

ÉLÉMENTS DE BILAN

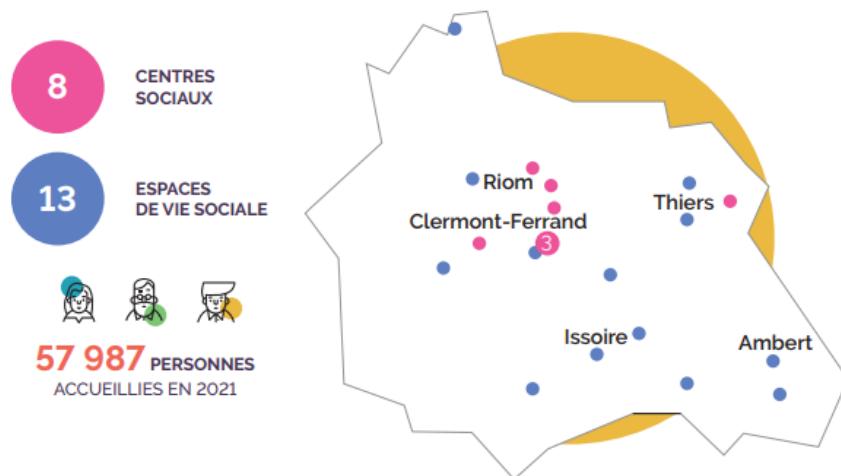
Le bilan du Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale

Le SDAVS 2018-2021 est le fruit d'un important travail partenarial entre ses différents signataires : L'Etat, le Conseil Départemental, la MSA, la Carsat et la Caf. Les partenaires ont souhaité se mobiliser pour apporter un soutien collectif aux structures d'animation de la vie sociale et s'étaient engagés pour la période à :

- Affirmer la gouvernance partagée de l'animation de la vie sociale.
- Accompagner le développement de structures AVS et les pérenniser, en suivant les territoires prioritaires, avec une attention particulière sur les quartiers politique de la ville.
- Consolider l'économie générale et les projets des structures existantes en articulant les politiques et en développant les synergies des différents partenaires.

Le bilan de cette coopération est positif :

- Constitution d'un comité de pilotage se réunissant deux à trois fois par an.
- Développement ou la création de 4 Centres sociaux et de 11 Espaces de Vie Sociale entre 2018 et 2022.
- Couverture d'ici fin 2022 de l'ensemble des Quartiers politiques de la Ville (QPV).
- Création d'un réseau des structures de l'AVS.

**GESTION****TERRITOIRE**

LES CENTRES SOCIAUX

GESTION

6 par les **collectivités locales**
2 associatives

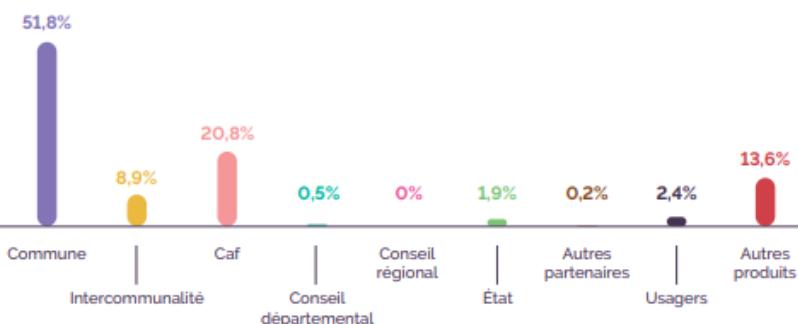
LES EMPLOIS

SALARIÉS
soit 85 ETP
9 stagiaires ou services civiques

**BUDGET MOYEN**

3 849 938€

de BUDGET CUMULÉ

**LES FINANCIERS****LES BÉNÉVOLES**

362 BÉNÉVOLES

18 944 HEURES de bénévolat

LES HABITANTS QUI FRÉQUENTENT RÉGULIÈREMENT LES CENTRES SOCIAUX

53 BÉNÉVOLES
dirigent les **STRUCTURES**

309
sont bénévoles d'**ACTIVITÉS**

Des structures qui accueillent et qui sont ouvertes sur l'extérieur :

- Une structure ouverte entre **40 et 65 heures par semaine**
- En moyenne, **38 heures par semaine** pour aller vers les habitants, hors les murs.

Des pépinières de projets :

- 8 associations et 2 entreprises** naissent en 2021 suite à l'accompagnement d'un centre social

LES ESPACES DE VIE SOCIALE

GESTION



2 par les collectivités locales
11 associatives

LES EMPLOIS

48

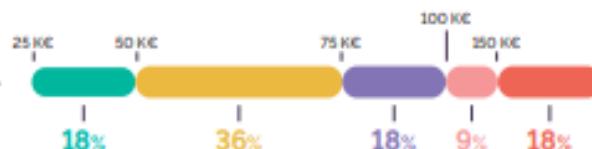
SALARIÉS
soit 26 ETP
14 stagiaires ou services civiques



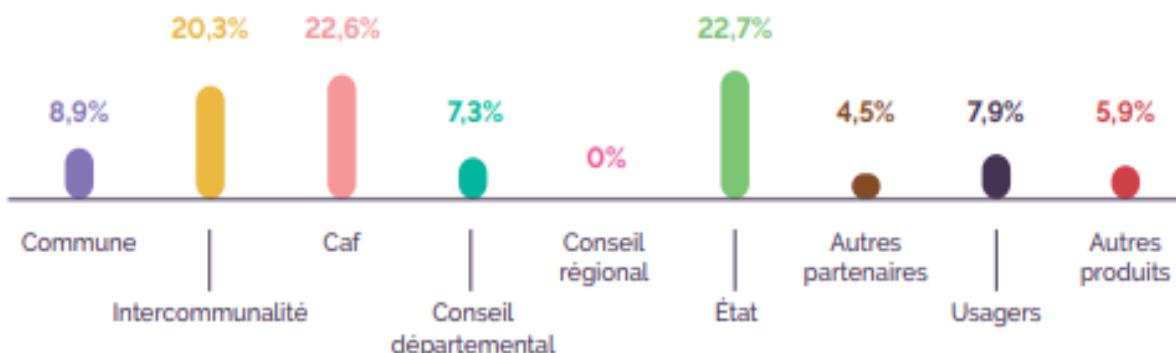
BUDGET MOYEN



1 107 296€
de BUDGET CUMULÉ



LES FINANCEURS



LES BÉNÉVOLES



355 BÉNÉVOLES

11 200 HEURES
de bénévolat

LES HABITANTS QUI FRÉQUENTENT RÉGULIÈREMENT LES EVS



76 BÉNÉVOLES
dirigent les
STRUCTURES

279
sont bénévoles
d'ACTIVITÉS

Des structures qui accueillent et qui sont ouvertes sur l'extérieur :

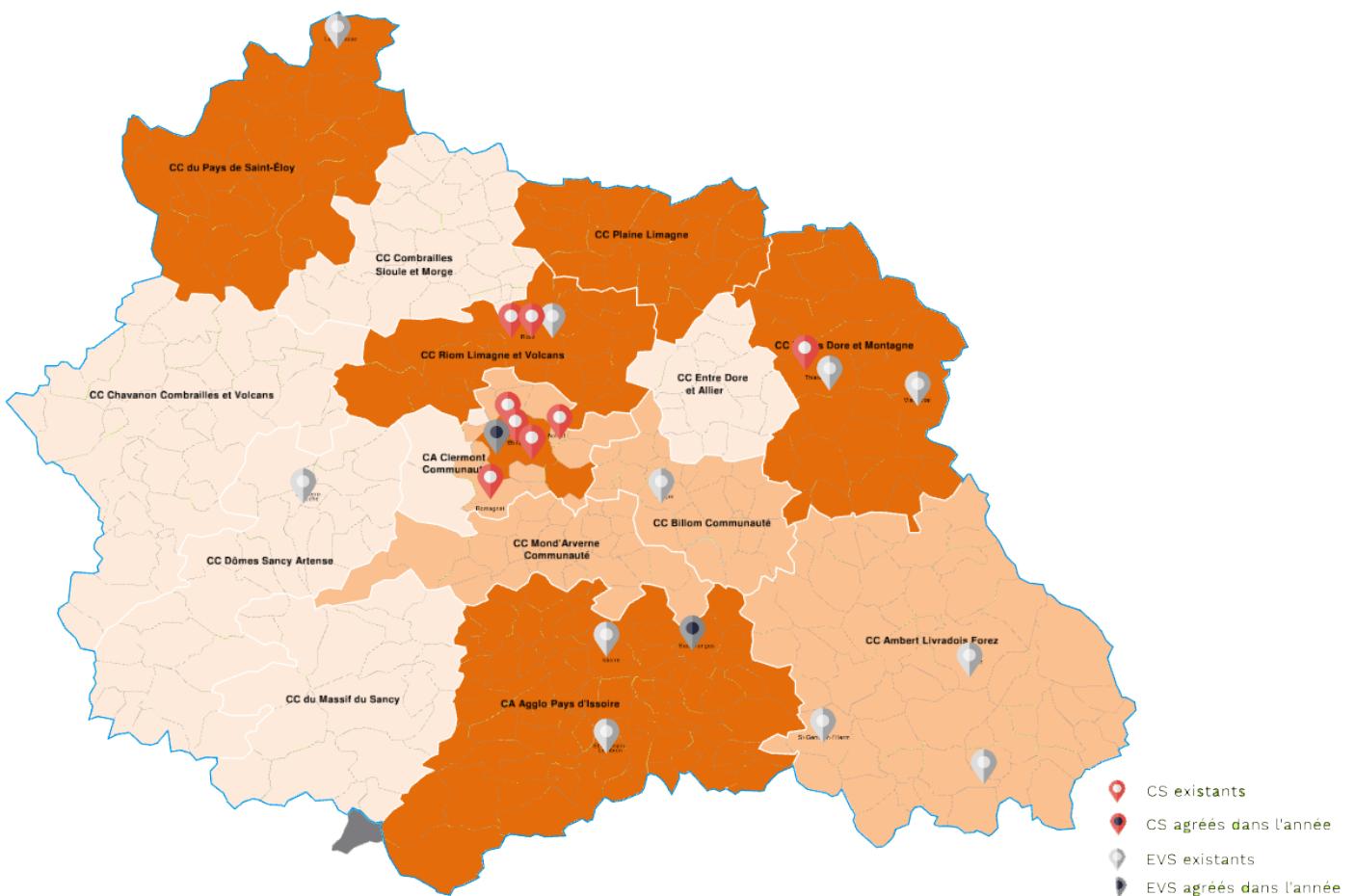
- Une structure ouverte entre 5 et 63 heures par semaine
- En moyenne, 49 heures par semaine pour aller vers les habitants, hors les murs.

Dans le cadre du schéma, une géographie prioritaire avait été définie, en fonction de la vulnérabilité des territoires (EPCI) mesurée à partir de 6 facteurs :

La majorité du développement s'est effectuée sur les territoires prioritaires.

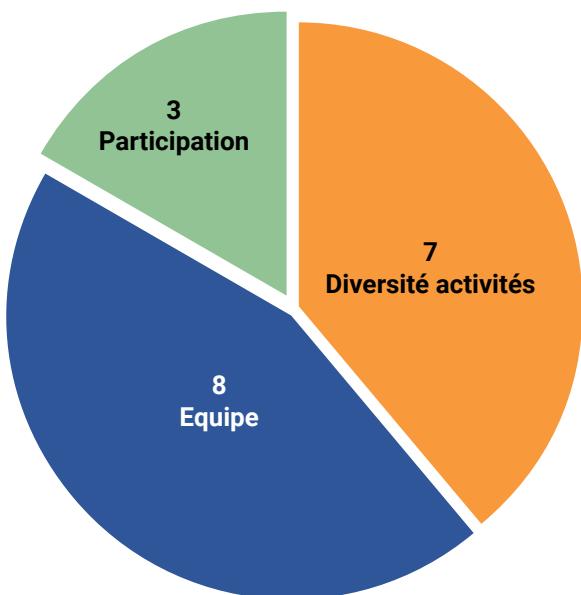
- Le dynamisme démographique,
 - L'organisation et le niveau d'équipement,
 - Le niveau de couverture petite enfance jeunesse,
 - Le niveau de ressources financières,
 - La vulnérabilité sociale,
 - Bénéficiaires du minimum vieillesse.

Centres sociaux et espaces de vie sociale sur le département en 2022



Ce que nous enseigne le questionnaire Avs

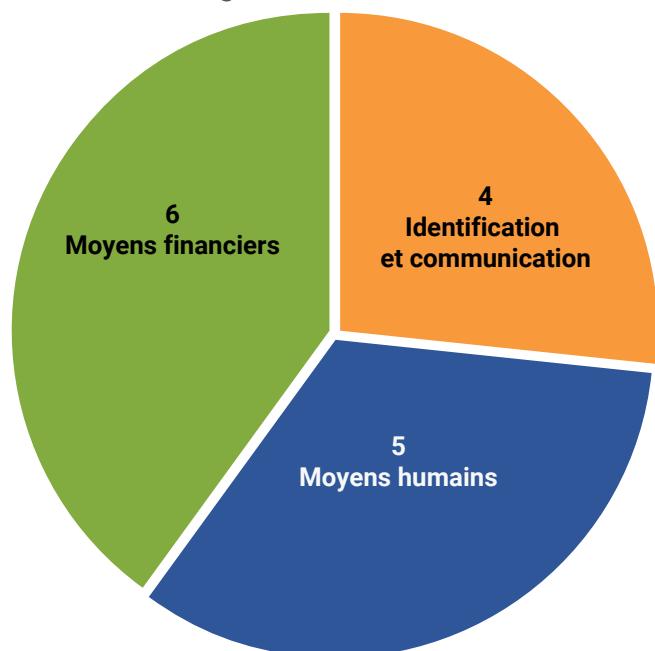
Points positifs / ordre



En ce qui concerne la vie, l'organisation et le fonctionnement des structures, nous remarquons que :

Globalement le travail en équipe, la mixité des équipes tant dans l'aspect pluridisciplinaire que dans la collaboration professionnel/bénévole est le point positif majeur tout comme la participation et l'implication bénévole. Le dernier point positif relevé est la diversité d'activités et de services favorisant le lien social tout comme l'accueil tout-venant.

Points négatifs / ordre



Globalement le manque de moyens humains est la difficulté majeure, corrélé au manque de moyens financiers et de vision à long terme. La mobilisation des publics et le renouvellement des bénévoles impliqués est la 2ème préoccupation.

La 3^e difficulté est la connaissance, la lisibilité des structures et la communication à l'échelle du territoire.



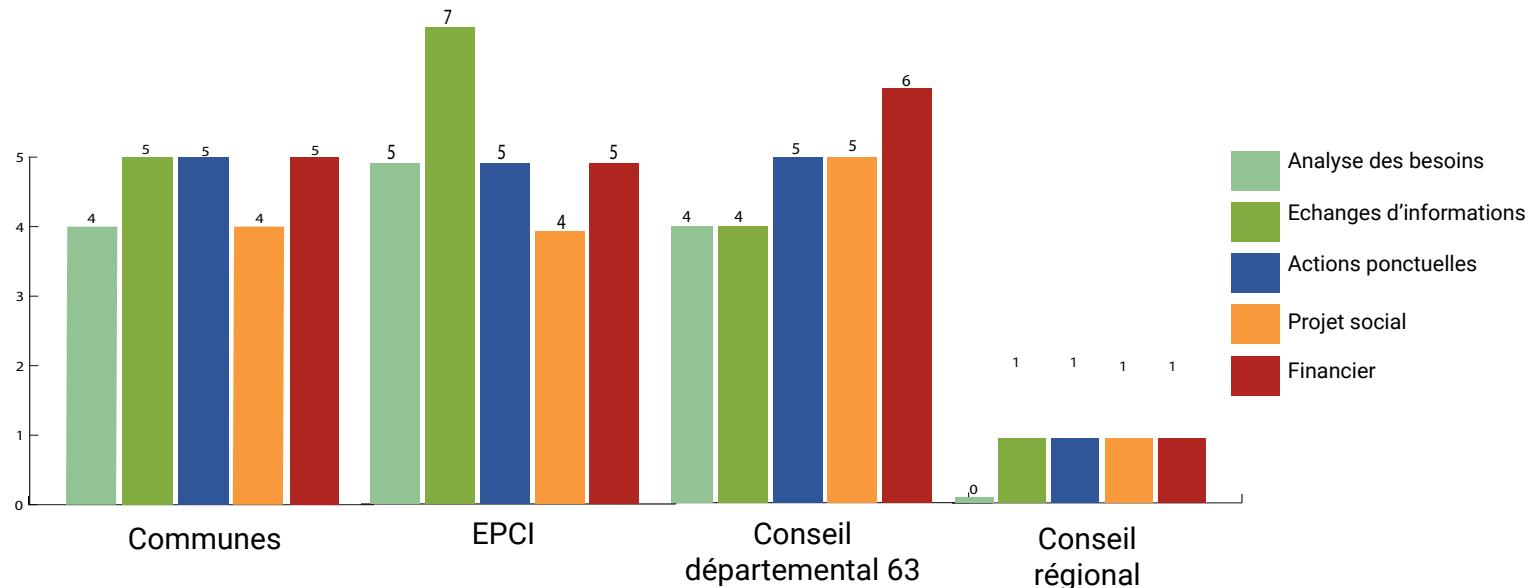
Les pistes d'amélioration identifiées par les professionnels sont :

- La communication auprès des partenaires, collectivités, habitants, associée à une meilleure reconnaissance de l'Animation de la Vie Sociale dans les politiques institutionnelles.
- Des moyens financiers pérennes pour favoriser notamment l'embauche de personnels,
- La développement du partenariat.

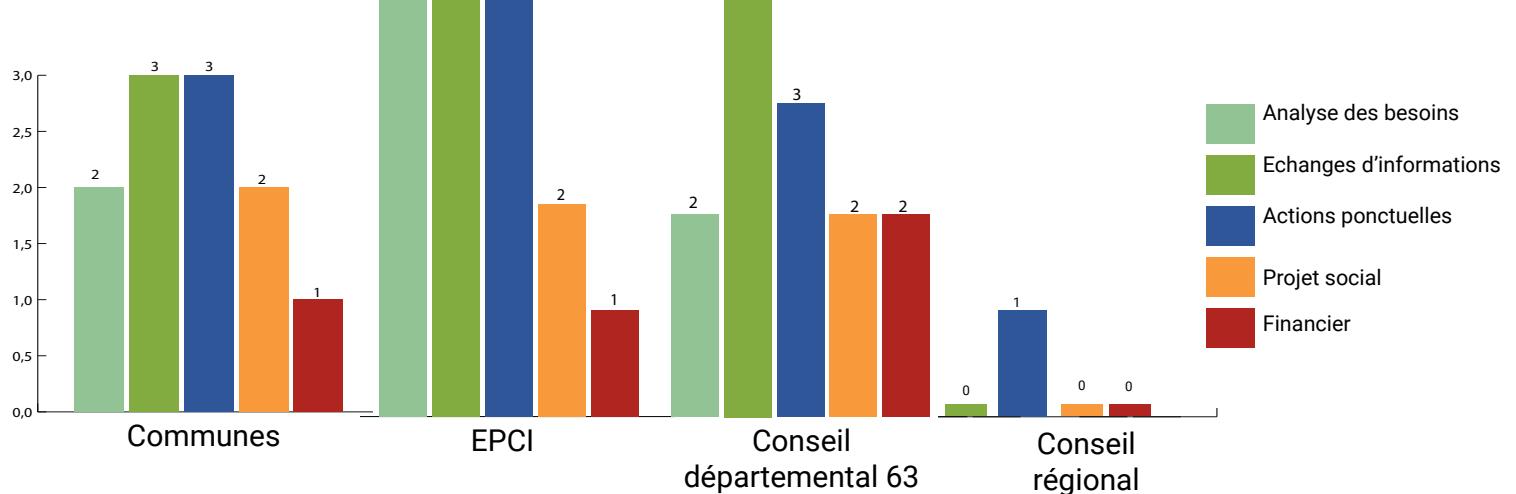
Certaines structures ont engagé un travail dans les domaines repérés :

- pour développer le partenariat et la coopération,
- dans l'accès aux droits et notamment l'accès au numérique,
- pour développer les actions familles.

Nature des partenariats développés par les structures associatives



Nature des partenariats développés par les structures municipales



LES APPORTS DU GROUPE DE TRAVAIL PARTENARIAL AVS

Les membres du groupe de travail partenarial AVS ont fait des constats et ont évoqué des pistes d'amélioration, notamment sur trois items :

1. Les modalités d'organisation et de partenariat des structures, avec la nécessité :

- De développer les partenariats locaux et institutionnels avec les structures de l'AVS
- De faire ensemble en complémentarité
- De simplifier les modes d'échange entre les partenaires

2. La mise en réseau des structures nécessite :

- Une structuration en lien avec des Centres sociaux
- L'intégration d'acteurs spécialisés au regard des problématiques rencontrées par les structures sur le territoire
- De s'appuyer sur les MAIA (missions d'accueil et d'information des associations)

3. La mutualisation des compétences/ connaissances nécessite :

- Des bonnes pratiques
- La participation des habitants à valoriser
- Des thématiques à travailler telles que :

◆ **La famille**

Réflexions sur la question des jeunes parents, sur la place des pères et des parents en insertion, sur l'accompagnement à la scolarité.

Nécessité : *d'accompagner les parents tout au long de la vie, d'accompagner les familles dans la prise d'autonomie de leurs jeunes, d'associer les acteurs non spécialisés autour de la parentalité, de la petite enfance pour participer aux activités.*

◆ **La jeunesse**

Nécessité : *d'intégrer les jeunes dans les réflexions des structures et des partenaires, d'aller-vers, de co-construire.*

◆ **Le lien social**

Réflexions sur les freins à la mobilité, l'isolement, l'initiative d'aller vers, les rencontres, les dynamiques collectives...

Nécessité : *de diversifier et de multiplier les formes de la participation, de faire une communication plurielle et ciblée sur les habitants du territoire, de valoriser la participation des habitants auprès de l'ensemble des acteurs et auprès des habitants, de mobiliser des compétences "habitants" pour répondre aux problématiques des territoires, de favoriser les parcours d'engagement.*

◆ **La participation des habitants**

Nécessité : *de travailler en réseau, de créer des espaces, des lieux de rencontres et d'échanges, de travailler l'intergénérationnel, d'accompagner les dynamiques collectives créatrices de lien social.*



Engagement 11 : Piloter la politique AVS sur le département



Fiche objectif N° 23

CONSOLIDER LE PILOTAGE, PRIORISER, IMPULSER, SUIVRE ET EVALUER LES ACTIONS

CONTEXTE

Amorcé dans le cadre du SDAVS 2018-2021, le pilotage de l'Animation de la Vie Sociale a été assuré par la Caf, la MSA Auvergne, les services de l'État, le Conseil départemental et la Carsat Auvergne. L'évaluation du SDAVS a validé cette organisation qui renforce le suivi des structures, l'identification des projets et la mutualisation des ressources. .

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Animer un comité de pilotage et un comité technique AVS Évaluer les objectifs de l'axe AVS du SDSF et associer les structures à l'évaluation	
Actions nouvelles	<p>Actualiser la géographie prioritaire permettant de cibler les interventions (accompagnement ; développement) – pour la durée du SDSF – en intégrant de nouveaux indicateurs de vulnérabilité sociale.</p> <p>Associer les structures agréées à l'évaluation des objectifs</p> <p>Initier une réflexion sur une définition inter-institutions des critères communs de financement des structures AVS</p>	Calendrier A partir de 2022 A partir de 2023 A partir de 2024
Pilotage Coordination	Comité de pilotage AVS (Caf ; CD ; MSA ; SDJES) Comité technique AVS (Caf ; CD ; MSA ; SDJES ; Fédération des CS)	
Partenaires associés	Réseau fédéral des centres sociaux Acteurs spécifiques pour un apport de données Structures AVS	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation effective d'une cartographie prioritaire ◆ Participation effective des structures agréées aux travaux d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de structures impliquées ◆ Formalisation des travaux lors des différentes rencontres ◆ Formalisation d'une note d'opportunité sur une définition inter-institutions des critères communs de financement des structures AVS 	



Engagement 12 : Renforcer l'accompagnement stratégique, technique et financier des structures de l'Avs

Fiche objectif N°24

PERMETTRE L'ACCULTURATION DE CHAQUE STRUCTURE ET LE RENFORCEMENT DU TRAVAIL EN RÉSEAU

CONTEXTE

En 3 ans, 12 nouvelles structures ont été agréées (4 CS et 8 EVS), portées par 10 gestionnaires différents. Ce développement induit une hétérogénéité importante en termes de connaissances et de pratiques de l'AVS.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Favoriser le travail en réseau des structures AVS en poursuivant l'animation de temps visant à l'interconnaissance, la mutualisation des outils et des pratiques et à l'émergence d'une identité commune	
Actions nouvelles	Initier un travail collaboratif type « formation /recherche » autour de l'évaluation afin de valoriser l'impact de l'Avs et sa capacité à répondre aux besoins	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	Comité technique AVS Caf et Fédération des CS de l'Allier	
Partenaires associés	Réseau fédéral des Centres sociaux Structures AVS Universités	
Résultats attendus		Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mise en réseau des structures AVS ◆ Amélioration de la qualité et de la régularité des évaluations des projets 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de temps d'échanges organisés ◆ Nombre de participants différents et régularité ◆ Définition de critères d'évaluation communs à l'ensemble des structures AVS ◆ Production d'un document « Repère » à destination des acteurs de l'Avs

Engagement 12 : Renforcer l'accompagnement stratégique, technique et financier des structures de l'Avs

fiche objectif N°25

PROMOUVOIR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AUPRÈS DES INSTITUTIONS, DES COLLECTIVITÉS ET DES HABITANTS ; RENFORCER LA PÉRENNITÉ DES STRUCTURES AGRÉÉES EN FAVORISANT LES CO-FINANCEMENTS PLURIANNUELS



CONTEXTE

Le diagnostic réalisé auprès des structures révèle la nécessité de rendre visible les missions et les savoir-faire spécifiques des structures Avs et leur impact sur le territoire. Ceci afin de permettre la reconnaissance de l'Animation de la Vie sociale auprès des collectivités et des partenaires. Cette reconnaissance et le renforcement des liens partenariaux visent à rendre plus efficientes les actions portées et à assurer la pérennité des structures notamment associatives.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Organiser des temps forts sur les territoires ouverts à tous (type journée thématique) en associant tous les acteurs de l'Avs Travailler sur une communication de valorisation (discours commun, plaidoyer) avec les structures de l'AVS Valoriser la démarche de l'observatoire SENACS et notamment les contenus ouverts au public	
Actions nouvelles	Favoriser la participation des structures de l'AVS aux réseaux locaux existants et à l'élaboration des différentes contractualisations de territoire. Assurer une veille partagée permettant de repérer les co-financements de droit commun et les appels à projets pouvant être mobilisés par les structures Identifier les thématiques pouvant faire l'objet d'appels à projet commun portés par les institutions membres du Cdsf	Calendrier A partir de 2022 A partir de 2023 A partir de 2023
Pilotage Coordination	Comité de pilotage AVS Comité technique AVS	
Partenaires associés	Réseau AVS et autres réseaux thématiques Collectivités locales Comité technique	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Meilleure connaissance des structures Avs par les partenaires du territoire ◆ Développement de la participation des structures aux réseaux et contrats existants ◆ Evolution de la part des co-financements dans le budget des structures 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développement des co-financements ◆ Nombre de rencontres (dont journée départementale) ◆ Nombre de partenaires présents ◆ Nombre de diagnostics avec participation des structures AVS ◆ Nombre de contrats de territoire avec des structures AVS ◆ Nombre d'actions soutenues via un appel à projet ◆ Réalisation d'un appel à projet inter-institutions à destination des structures AVS 	

Engagement 12 : Renforcer l'accompagnement stratégique, technique et financier des structures de l'Avs



Fiche objectif N°26

ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DANS LA DEMANDE OU LE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT

CONTEXTE

L'élaboration d'un projet social peut être un moment fragilisant pour les structures au regard du temps et des compétences requises. Outre les attendus réglementaires, la complexité de la mise en œuvre d'un diagnostic et d'une « démarche projet partagée » nécessite un accompagnement. Cet accompagnement doit être différencié selon le contexte de la structure et de son environnement (création, renouvellement ou évolution).

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Développer des ressources (outils méthodologiques ; accompagnement) permettant d'améliorer la qualité des projets sociaux	
Actions nouvelles	Développer un accompagnement renforcé à destination des EVS qui souhaitent évoluer vers un agrément de centre social	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	Comité de pilotage AVS Caf et Fédération des CS	
Partenaires associés	Missions d'accueil et d'information des associations (MAIA) Comité technique AVS DDETS	
Résultats attendus		Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Evolution des EVS vers des agréments de Centres sociaux 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'outils élaborés ◆ Nombre de structures accompagnées ◆ Nombre d'EVS ayant obtenu un agrément de Centre social

Engagement n°13 : Soutenir et accompagner les territoires dans le développement de la participation des habitants



Fiche action N° 27

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES AVS SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

CONTEXTE

La Caf et les partenaires du Schéma directeur de l'AVS ont mis en œuvre, en 2019, une démarche de présentation et de promotion de l'AVS à destination des territoires. Ces rencontres ont favorisé l'émergence de nouveaux équipements, et notamment la couverture des territoires prioritaires. En 2022, 8 centres sociaux et 13 espaces de vie sociale maillent le département du Puy de Dôme. Après la mise à jour de la cartographie prioritaire en fonction de l'évolution des territoires et des structures, il convient de déterminer une nouvelle feuille de route visant à une couverture départementale adaptée et cohérente par rapport aux besoins et aux ressources (absence de structures et besoins non couverts, présence de structures et nécessité d'une complémentarité d'intervention, etc.).

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Sensibiliser et communiquer auprès des territoires prioritaires sur l'AVS Organiser des temps de rencontre sur un territoire visant à la création d'un collectif et à l'émergence d'un porteur de projet Renouveler l'expérimentation autour de l'accompagnement à l'identification de porteur de projet sur un territoire	
Actions nouvelles	Mutualiser les moyens des partenaires du SDSF pour renforcer l'accompagnement des porteurs de projet AVS sur les territoires prioritaires	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	Comité de pilotage AVS Comité technique	
Partenaires associés	Structures Avs Collectivités territoriales Associations locales	
Résultats attendus		Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développement des structures Avs en adéquation avec la géographie prioritaire 2023-2026 ◆ Mise en réseau et mutualisation des projets émergents avec les structures existantes 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de rencontres organisées sur les territoires ◆ Nombre de sollicitations ◆ Nombre de collectifs initiés ◆ Nombre de structures agréées sur les territoires prioritaires 2022-2026

Engagement n°13 : Soutenir et accompagner les territoires dans le développement de la participation des habitants



Fiche objectif N°28

FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LES DÉMARCHES DE TERRITOIRE

CONTEXTE

Les 2 ateliers organisés avec les partenaires Avs dans le cadre du diagnostic SDSF, l'évaluation du SDAVS et les nombreuses rencontres du « réseau Avs », ont mis en évidence un enjeu : la mobilisation et la participation des habitants aux projets sur leur territoire.

Développer la participation des habitants est l'un des objectifs de l'animation de la vie sociale. Dans ce cadre, les différentes institutions souhaitent accompagner et valoriser les acteurs des territoires associant les habitants dans l'élaboration des projets, en particulier lors des phases de diagnostic et d'évaluation.

De nombreuses structures Avs ont également constaté et exprimé la difficulté à être associées et à intégrer des réseaux thématiques existants où ils pourraient partager l'expertise d'usage des habitants et apporter leur expérience et leurs pratiques dans la mobilisation et la participation des publics.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions nouvelles	Favoriser la participation des habitants dans les démarches de territoires portées par les institutions et les collectivités en systématisant la participation des habitants au diagnostic initial, et en associant les structures de l'AVS Développer ou favoriser l'accès à des formations aux démarches participatives à destination des porteurs de projets de territoire Développer les liens entre les structures de l'AVS et les différents réseaux thématiques ou territoriaux (santé, insertion, petite-enfance, parentalité, etc.)	Calendrier
Pilotage Coordination	Comité de pilotage AVS Comité technique AVS (CAF ; CD ; MSA ; SDJES)	A partir de 2023
Partenaires associés	Fédération des CS Acteurs des différentes thématiques ou réseaux territoriaux Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'habitats des gens du Voyage	A partir de 2024
Résultats attendus		Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Participation des structures Avs aux réseaux existants ◆ Participation des habitants aux projets de territoire dès le diagnostic ◆ Former les acteurs à la démarche participative 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de structures impliquées dans les réseaux ◆ Nombre de projets de territoires réalisés dans le cadre d'un partenariat avec les institutions, intégrant une démarche participative ◆ Nombre de formations à la démarche participative proposées ◆ Nombre d'acteurs participants à ces formations

Engagement n°13 : Soutenir et accompagner les territoires dans le développement de la participation des habitants



Fiche objectif N°29

REFORCER LA PARTICIPATION ET LA MOBILISATION DES PUBLICS VULNÉRABLES

CONTEXTE

Les différents partenaires ont partagé la difficulté à mobiliser les publics les plus vulnérables dans les actions portées par les services aux familles. La démarche « d'aller vers » - portée par les structures de l'AVS - est une première réponse. Il apparaît nécessaire d'accompagner ces structures dans la compréhension des vulnérabilités et des freins à la participation, et de développer les partenariats avec les autres acteurs qui accompagnent ces publics.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions nouvelles	Calendrier
	<p>Favoriser la mise en relation des acteurs afin d'identifier les freins à la participation des publics vulnérables aux différentes échelles territoriales</p> <p>Favoriser les expérimentations de démarches « d'aller-vers » ou « d'aller-chercher » à destination des publics vulnérables</p>
Pilotage Coordination	Copil AVS (CAF ; CD ; MSA ; SDJES) Comité technique
Partenaires associés	Fédération des CS Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'habitats des gens du Voyage Maisons des solidarités Autres partenaires à identifier
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développement des partenariats sur la thématique des publics vulnérables ◆ Renforcement de la prise en compte des publics vulnérables dans les projets sociaux ◆ Augmentation de la participation des publics vulnérables dans les structures identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de partenariats ◆ Formalisation des réflexions sur la participation des publics vulnérables et des indicateurs de suivi ◆ Nombre de projets sociaux prenant en compte les publics vulnérables ◆ Nombre d'actions permettant le développement de la participation des publics vulnérables

Engagement n°13 : Soutenir et accompagner les territoires dans le développement de la participation des habitants



Fiche objectif N°30

ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES BÉNÉVOLES

CONTEXTE

La vie associative, par nature, favorise la participation des habitants, la création de liens et la cohésion sociale. Un des enjeux de la politique de l'animation de la vie sociale est d'accompagner et de renforcer les dynamiques associatives sur les territoires.

LES ACTEURS DU SCHÉMA S'ENGAGENT À :

Actions à poursuivre	Concrétiser les liens avec la MAIA63 (information réciproque, répertoire...) afin de favoriser l'accès, pour une structure, au réseau d'appui à la vie associative Soutenir et développer la formation des bénévoles	
Actions nouvelles	Organiser des rencontres avec les élu.e.s et technicien.ne.s des collectivités pour valoriser le fait associatif et coordonner l'accompagnement proposé aux associations	Calendrier A partir de 2023
Pilotage Coordination	Comité de pilotage AVS MAIA (SDJES) – Comité technique	
Partenaires associés	FDCS Réseau AVS	
Résultats attendus		Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Liens renforcés entre les centres sociaux et la MAIA ◆ Liens renforcés entre les structures associatives agréées et la MAIA ◆ Développer l'accompagnement des associations sur les territoires du Département 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de structures AVS qui accompagnent/ renseignent et/ou appuient les associations ◆ Nombre de rencontres entre les collectivités et la MAIA

LEXIQUE

Centre social

Un centre social contribue à la concertation et la coordination avec les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire, apporte des réponses aux questions sociales soulevées par des habitants de son territoire d'intervention. Il développe la vie associative en suscitant et accompagnant la participation et l'engagement des habitants, et élabore un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire via des animations principalement.

Espace de vie sociale

Un espace de vie sociale développe en priorité des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.



Signataires du Sdsf

Le Schéma a été approuvé par l'ensemble des membres du Comité départemental des services aux familles le 7.11.2022 :

Le Préfet, Président du CDSF ou son représentant,

Le Président du Conseil Départemental, vice-président, ou son représentant,

Un représentant de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme, vice-président, ou son représentant,

Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'allocations familiales, ou son représentant,

Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales ou son représentant,

La Directrice Générale du Pôle des Solidarités Sociales ou son représentant,

La Directrice des Solidarités et de la Cohésion Sociale ou son représentant,

Le Médecin responsable du service de Protection Maternelle et Infantile ou son représentant,

La Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou son représentant,

Quatre maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale,

La Directrice responsable de la formation des services du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes ou son représentant,

La Directrice de la Direction Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant,

Le Directeur des services compétents en matière de la prévention de la délinquance ou son représentant,

Le Directeur de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale ou son représentant,

Le Président de l'Udaf, ou son représentant,

Le Délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant,

Une Magistrate honoraire au tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand,

Une Administratrice de la caisse de Mutualité Sociale Agricole,

Quatre représentants des services de la Caisse d'Allocations Familiales, ou de la caisse de Mutualité Sociale Agricole,

Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité :

La Directrice de la Société des Œuvres d'Hygiène du Personnel Michelin (SOPeHM), ou son représentant

La Coordinatrice du RPE de la Ville de Clermont-Ferrand, ou son représentant

Le Directeur de l'association ANEF 63, ou son représentant

Le Président de l'ACEPP Auvergne, ou son représentant

Les Présidentes de l'association MAM 63, ou son représentant

Des représentant des professionnels des services aux familles (UNSA ; CFDT ; CGT ; CGT-FO),

La responsable régionale de la Fédération des Particuliers Employeurs de France,

Un représentant des employeurs privés,

Un représentant des employeurs publics du département,

Des parents ou représentants légaux,

Des personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle :

La Déléguée fédérale de la fédération des centres sociaux, ou son représentant

Le Président de l'association EPE 63, ou son représentant

M. Le Président du Conseil Départemental



Mme. La Directrice par intérim et M. Le président de la Caisse d'Allocations Familiales



M. Le Directeur et M. Le Président de la Mutualité Sociale Agricole



M. Le Préfet



PREFET DU PUY-DE-DOME

Annexes

ANNUAIRE DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

LES EVS

- EVS La Licorne**
63340 St Germain Lembron
contact@lalicorneinfo.fr
- EVS La clé des Champs**
63700 Lapeyrouse
lacledeschamps.loisirs@gmail.com
- EVS La Régie de territoire**
63160 Billom
regieterritoire63@gmail.com
- EVS ADACL**
63630 St Germain l'Herm
adacl.pijj@wanadoo.fr
- EVS Issoire**
63500 Issoire
espacedeviessociale@ccasissoire.fr
- EVS Le Creux La Varenne**
63200 Riom
contact@centre-social.net
- EVS L'Atrium**
63300 Thiers
evsatrium@residence-atrium.eu
- EVS Les Monts qui pétillent**
63250 Viscomtat
contact@lesmontsquipetillent.org

EVS Le Poulailler

63210 St Pierre Roche
asso@cabaretlepoulailler.fr

EVS Lococotiers

63600 Ambert
leslococotiers@gmail.com

EVS des Confins

63600 Ambert
jmperrinel@la-breche.fr

EVS l'Escale

63490 Sauxillanges
mairie-sauxillanges@wanadoo.fr

EVS l'Estran

63000 Clermont-Ferrand
estran.animation@gmail.com

LES CENTRES SOCIAUX

Centre social La Treille
63540 Romagnat
centresocial@ville-romagnat.fr

Association des centres sociaux de Riom

63200 Riom
Centre social Le Couriat &
Centre social l'Oratoire
contact@centre-social.net

Centre social Thiers Dore

Montagne
63300 Thiers
centre.social@cctdm.fr

Centre social d'Aulnat

63510 Aulnat
direction.polesocial.Aulnat@gmail.com

Centre social Nord

63100 Clermont-Ferrand
mq.champratel@ville-clermont-ferrand.fr
mq.chateau-des-Vergnes@ville-clermont-ferrand.fr
mq.croix-neyrat@ville-clermont-ferrand.fr

Centre social Sud

63000 Clermont-Ferrand
mq.saint-jacques@ville-clermont-ferrand.fr
mq.fontaine-du-bac@ville-clermont-ferrand.fr

Centre social Nelson Mandela

63100 Clermont Ferrand
mq.lagauthiere@ville-clermont-ferrand.fr

Soutien à la parentalité

À travers les travaux menés en 2011 et 2012, les membres du Comité national du soutien à la parentalité ont identifié les éléments suivants comme constitutifs du soutien à la parentalité.

Les principes fondamentaux

- ◆ la reconnaissance du parent, comme premier éducateur de l'enfant ;
- ◆ universalisme : les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité s'adressent à l'ensemble des parents ;
- ◆ ouverture à la diversité des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi ;
- ◆ prise en compte du principe d'égalité femme/homme dans l'exercice de la parentalité ;
- ◆ respect des places, statuts, et rôles de chacun : parents, professionnels, bénévoles.

Les objectifs spécifiques

- ◆ les dispositifs s'adressent avant tout aux parents ;
- ◆ les actions visent explicitement à améliorer le bien-être de l'enfant et/ou des parents ;
- ◆ les programmes cherchent à agir sur les « compétences parentales ».

La démarche

- ◆ démarche participative : il ne s'agit pas « d'avoir un projet à la place des parents » mais d'organiser des rencontres, de fournir des cadres (à la fois souples et structurants) permettant aux parents d'élaborer leurs points de repères éducatifs et enfin de soutenir des initiatives parentales ;
- ◆ non interventionniste, basée sur une participation volontaire de la part des parents ou qui recherche systématiquement l'accord ou l'adhésion des parents ;
- ◆ valorisation des compétences parentales ;
- ◆ pas de visée thérapeutique (il ne s'agit pas de guidance parentale) ;
- ◆ les intervenants ne sont pas dans une posture d'experts mais d'accueillants, de tiers neutre, de

facilitateur dans les échanges.

Cette démarche s'accompagne d'une évolution des représentations à l'égard des parents de la part des intervenants, professionnels comme bénévoles, et de leurs pratiques.

Les effets attendus

- ◆ amélioration du bien-être de l'enfant et /ou des parents ;
- ◆ réassurance des parents dans leur environnement familial et social, renforcement de la confiance des parents dans leurs compétences parentales ;
- ◆ meilleure communication entre les parents et les enfants.

Stratégie Nationale du soutien à la parentalité "Dessine-moi un parent"

La conférence de la famille de 1998 a acté pour la première fois la volonté de l'État de s'engager dans la mise en œuvre d'actions permettant d'accompagner les parents pour mieux exercer leur fonction parentale. De 1998 à 2013 un ensemble de dispositifs a été construit afin d'accompagner les parents (points info famille, lieux d'accueil enfants-parents, réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité), s'inspirant d'initiatives existantes. L'engagement résolu des associations, le soutien marqué des collectivités locales, à commencer par les communes, ainsi que de la branche Famille de la sécurité sociale, ont été des moteurs puissants du développement de cette politique émergente. De 2010 à 2013, le CNSP, organisé en comités techniques chacun chargé du suivi de plusieurs de ces dispositifs, a permis de confirmer la place du soutien à la parentalité parmi les grandes orientations de la politique familiale.

Toutefois, cette gouvernance organisée autour du pilotage des dispositifs nécessite d'être réinterrogée aujourd'hui afin :

- ◆ de mieux prendre en compte les besoins et attentes des usagers et de s'appuyer sur les ressources et le pouvoir d'agir des parents eux-mêmes quelle que soit leur situation sociale,

culturelle...
 ◆ de faciliter le développement d'offres innovantes et mieux adaptées à ces besoins,
 ◆ de veiller à la bonne articulation, dans une logique interministérielle et interinstitutionnelle, entre l'ensemble des formes de l'action publique qui concourent à soutenir les parents dans leur rôle de parent (centres communaux d'action sociale, services de protection maternelle et infantile des conseils départementaux, espaces parents des établissements d'enseignement scolaire, établissements médico-sociaux...). Cette articulation permettra d'offrir aux familles un parcours fluide d'accompagnement de la naissance de l'enfant jusqu'à son accession à l'autonomie.

Charte nationale du soutien à la parentalité

L'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles prévoit désormais que « Constitue un service de soutien à la parentalité toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. Une charte nationale du soutien à la parentalité, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité».

Ce faisant, la France affirme que la politique publique de soutien à la parentalité constitue un investissement social, autrement dit un investissement de ressources publiques en vue non seulement d'améliorer le présent des familles mais aussi de les accompagner pour mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées dans le futur.

Elle reconnaît comme participant de la politique publique de soutien à la parentalité et donc comme susceptible de bénéficier d'un soutien public toute action à but non lucratif respectant

les principes établis par la présente charte, laquelle permet de ce fait :

- ◆ de renforcer la visibilité et la lisibilité de ce champ partagé de l'action publique ;
- ◆ de faciliter les collaborations entre les acteurs et de dynamiser la création ou le renforcement de réseaux, par du partenariat et un maillage local ;
- ◆ de faciliter la nécessaire formation au soutien à la parentalité et le partage de compétences et d'expériences entre les acteurs, professionnels, associations et bénévoles ;
- ◆ de favoriser la co-construction des interventions de soutien à la parentalité avec les parents afin de mieux les accompagner, répondre à leurs besoins, et ainsi prévenir leurs difficultés et celles de leurs enfants ;
- ◆ d'informer les parents quant aux principes et garanties de qualité qu'ils sont en droit d'attendre lorsqu'ils participent à ou s'investissent dans une action de soutien à la parentalité.

A cette fin, la charte nationale du soutien à la parentalité identifie huit principes directeurs qui sont applicables à ces actions et qui guident les politiques publiques dans lesquelles elles s'inscrivent.

Cette charte, élaborée en concertation avec des experts du soutien à la parentalité, des fédérations représentant les acteurs du soutien à la parentalité et avec le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, fixe donc les principes clefs devant guider toute action de soutien à la parentalité ; elle devra se traduire concrètement dans les pratiques professionnelles et bénévoles à destination des familles.

Principes applicables aux services et actions de soutien à la parentalité

1. Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2.S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles : les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3.Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4.Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5.Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6.Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité : grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7.Pposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8.Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.



PLAN D ACTIONS

				Actions nouvelles	Actions à poursuivre		Calendrier					
Volet	Engagement	Objectif		Action			22	23	24	25	26	Pilotage
Volet 1 : Petite Enfance	Engagement 1 : Accompagner les familles	Objectif 1 Informer et accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil	1-A	Mise en réseau départementale des différents types d'accueil : - Mettre en place un groupe SDSF EAJE avec des représentants de l'accueil collectif - Poursuivre le groupe SDSF RFE avec des représentants de l'accueil individuel								Caf, CD (PMI)
			1-B	Informer/Sensibiliser les professionnels (TS, Centre sociaux, Pôle emploi...) aux différentes offres et modalités d'accueil sur les territoires (notamment via les dispositifs institutionnels : CTG, GMR...)								
			1-C	Proposer des actions départementales pour promouvoir les lieux d'informations (RPE) et informer les publics sur les modes d'accueil notamment vers les publics vulnérables								
			1-D	Proposer des outils / actions de promotion au service des familles (livret d'accueil des assistants maternels...)								
			1-E	Promouvoir le site de référence (monenfant.fr) et ses fonctionnalités								
			1-F	Réfléchir à une solution d'accompagnement des parents employeurs en accueil individuel, notamment les publics vulnérables								
		Objectif 2 Renforcer la place des familles au sein des modes d'accueil	2-A	Mettre en place des actions à destination des parents et des professionnels, au sein des Eaje, des Rpe, autour des questions de la parentalité mais aussi engager des réflexions sur la posture d'usagers de services (groupe de paroles, café des parents...)								Caf, CD (PMI), MSA
			2-B	Promouvoir la semaine nationale de la petite enfance sur le département								
			2-C	Continuer de promouvoir les semaines de la parentalité en impulsant des actions petite enfance sur l'ensemble du département								
			2-D	Renforcer et valoriser les actions, les démarches participatives... via des outils de communication (blog, lettre aux partenaires, site SDSF...)								
			3-A	Rechercher les causes du manque d'attractivité des métiers de la petite enfance, notamment autour du métier d'assistant maternel (enquêtes)								
Volet 1 : Petite Enfance	Engagement 2 : Renforcer l'attractivité des métiers et la qualité de l'accueil	Objectif 3 Revaloriser les métiers de la petite enfance	3-B	Renforcer la promotion et la valorisation des métiers de la petite enfance (AM, CAP...) et s'attacher à favoriser l'accèsibilité à tous : - organiser un forum départemental petite enfance pour promouvoir ces métiers auprès divers acteurs (collèges, lycées, mission locale, pôle emploi...) et encourager l'égalité de genre, - diffuser des messages de promotion des métiers via les médias locaux (radiotélé), via les promoteurs du secteur, - inciter les Eaje et les Mam à promouvoir ces métiers par l'accueil de stagiaires, par leur participation à des forums sur les métiers, - sensibiliser les Rpe et les organismes de formation à encourager et accompagner les AM à accueillir des stagiaires (tutorat...) - réfléchir à des passerelles entre les écoles de formation (ou CIO) et les Eaje								Caf, CD (PMI), DDETS
			3-C	Favoriser l'adaptation de l'offre de formations aux besoins des métiers de la petite enfance : quantifier les besoins, lien avec les organismes de formation et CFA (initiales, apprentissages, continues, VAE)								
			4-A	Encourager les départs en formation et la mutualisation entre professionnels (Eaje, AM, écoles maternelles...)								
		Objectif 4 Renforcer la qualité de vie au travail	4-B	Encourager les échanges de pratiques (APP)								Caf, CD
			4-C	Approfondir les causes de l'épuisement professionnel et réfléchir à des actions éventuelles								
			5-A	Encourager la mutualisation des actions et/ou de moyens sur les territoires (notamment via les dispositifs institutionnels : CTG, GMR...)								Caf, CD, MSA
		Objectif 5 Renforcer la qualité de l'accueil des enfants	5-B	Promouvoir les actions passerelles Eaje et écoles maternelles sur les territoires, notamment à destination des enfants de 2-3 ans								
			5-C	Impulser et promouvoir des actions/pratiques/outils en lien avec la réglementation : - trame type du projet d'établissement, règlement de fonctionnement... Eaje - charte nationale d'accueil du jeune enfant - > 1000 premiers jours > (aménagement des lieux et de l'offre pour favoriser l'éveil culturelle et artistique des tout petits, concilier le temps de vie professionnelle et de parentalité...)								
			5-D	Renforcer et valoriser les actions, les démarches participatives... via des outils de communication (blog, lettre aux partenaires, site SDSF...)								
			6-A	Promouvoir le pôle ressources handicap auprès des différents modes d'accueil, individuel et collectif								Caf, CD (PMI), Etat (DSDEN)
		Objectif 6 Faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap	6-B	Encourager la sensibilisation et la formation des professionnels au repérage et l'accueil des enfants porteurs de handicap								
			6-C	Soutenir les Eaje, MAM et AM pour offrir un accueil adapté de ces enfants (moyens matériels et humains)								
			6-D	Informier les professionnels et les familles sur les dispositifs existants (prestations légales et extra-légales, aides au répit familial, aides ponctuelles...) et les acteurs ressources (associations, MDPH...): - Crédit d'outils de communication (par exemple création d'un livret d'information)								
			7-A	Maintenir le comité départemental AVIP								
Volet 3 : Faciliter l'accès à l'emploi	Engagement 3 : Faciliter l'accès à l'emploi	Objectif 7 Faciliter l'insertion des familles via des modes d'accueil innovants	7-B	Déployer le label AVIP en Eaje à l'échelle départementale, notamment sur les QPV et ZRR (identifier des territoires cibles, « aller » à la rencontre pour promouvoir ce label)								DDETS, Caf, CD (PMI)
			7-C	Mettre en lien les services à l'emploi (pôle emploi, mission locale...) avec l'offre d'accueil								
			7-D	Mettre en lien les Eaje, MAM et AM avec les écoles maternelles (en particulier enseignants PLE) pour faciliter la bonne adaptation de l'enfant à l'école								
			7-E	Réfléchir à des accueils « spécifiques » (punctuels, horaires atypiques...) à destination des familles en insertion et les expérimenter notamment avec des structures dédiées à ce public (halte-garderie itinérante, mode d'accueil occasionnel en parallèle de la formation linguistique, MAM AVIP, offre d'accueil sur des horaires atypiques...)								

			17-A	Mettre en place une instance/groupe départementale Parentalité							
			17-B	Favoriser la mise en place de réseaux locaux parentalité sur chaque territoire							
		Objectif 17 Cordonner le réseau parentalité	17-C	Proposer des actions départementales pour promouvoir les lieux ressources pour les parents							Caf
			17-D	Encourager la mutualisation d'actions sur les territoires, d'actions innovantes, de participation aux SDLP, labellisation d'actions Reap							
			17-E	Associer des « parents ambassadeurs » aux instances pour ouvrir le réseau aux parents							
	Engagement 8 : Renforcer le travail partenarial	Objectif 18 Accompagner le réseau parentalité	18-A	Proposer des journées départementales (séminaire parentalité, petit'dej du réseau ...)							
			18-B	Proposer des sessions de formation thématiques à destination des professionnels parentalité (exemples : innover les pratiques de communication, profil de chaque famille, handicap, ...)							
			18-C	Approfondir les causes de l'épuisement professionnel et réfléchir à des actions éventuelles de « remobilisation »							Caf
			18-D	Créer un kit parentalité* à destination des professionnels pour connaître les services aux familles incontournables à connaître pour les orienter (annuaire, cartographie du réseau, lexique commun)							
			18-E	Promouvoir et enrichir les outils du réseau (expos, jeux, bibliographie, guides familles tout écran, ressources de l'Ireps ...)							
Volet 3 : Parentalité		Objectif 19 Développer l'accès aux services de soutien à la parentalité en milieu rural	19-A	Sensibiliser les parents sur l'accès aux droits services aux familles en s'appuyant sur les maisons France services et les ODS de travail social							
			19-B	Pérenniser les services aux familles existants, favoriser la création de nouveaux services aux familles sur la base de l'indicateur du panier de services Parentalité en priorisant les territoires dépourvus/prioritaires; Reap, Laep, Clas, Médiation familiale							Caf, MSA, CD
			19-C	Favoriser la création de lieux ressources tels que des maisons des parents, maisons des 1000ers jours, services d'écoute à distance, PDN Parentalité, Maisons des parents							
	Engagement 9 : Aller vers les parents	Objectif 20 Améliorer la mobilisation des parents en allant à leur rencontre	20-A	Cibler toutes les familles et améliorer le lien de confiance entre les professionnels et les parents afin de faciliter la co-construction des projets							
			20-B	Permettre aux acteurs d'être repérés dès la naissance de l'enfant : avec un premier lien dématérialisé (visio moins anxiogène) ; en s'appuyant sur des « parents ambassadeurs » ; encourager l'aller vers « physique » (groupe de parole)							
			20-C	Mailler les actions avec les structures Eaje							
			20-D	Renforcer le partenariat avec l'éducation nationale							
			20-E	Mettre en lien des acteurs "non institutionnels" qui touchent les parents (Centres sociaux, clubs sportifs, etc...)							
			20-F	Réfléchir à des actions innovantes en partenariat avec les acteurs de terrain							
		Objectif 21 Améliorer l'information en direction des parents	21-A	Proposer des actions départementales pour promouvoir les lieux ressources pour les parents (Semaines de la parentalité, etc ...)							
			21-B	Proposer des outils de promotion des services aux familles (Page Facebook Sdip, Flyers, newsletter ...)							Caf
			21-C	Promouvoir le site monenfant.fr							

	Engagement 10 : Cordonner la communication	Objectif 22 Comités « dispositifs et financements »	22-A	Développer et pérenniser les comités de financement thématiques institutionnels							Caf, Ddts, Msa, CD, Education Nationale, Service Politique Ville
			22-B	Renforcer le partage et la cohérence des agréments/financements							
			22-C	Informier/sensibiliser, via des réunions régulières, les porteurs de projets sur les différents dispositifs mobilisables							
	Engagement 11 : Piloter la politique AVS sur le département	Objectif 23 Consolider le pilotage, prioriser, impulser, suivre et évaluer les actions	23-A	Animer un comité de pilotage et un comité technique (+ Fédé) en charge du suivi des actions de l'Axe AVS du Sdsf							Comité de pilotage AVS (Caf ; CD ; MSA, SDJES)
			23-B	Initier une réflexion sur une définition inter-institutions des critères communs de financement des structures AVS							
			23-C	Actualiser la géographie prioritaire permettant de cibler les interventions (accompagnement ; développement) – pour la durée du SDSF – en intégrant de nouveaux indicateurs de vulnérabilité sociale.							Coordination : Comité technique (Caf, MSA, CD, SDJES, Fédération des CS)
			23-D	Évaluer les objectifs de l'axe AVS du SDSF et associer les structures à l'évaluation							
	Engagement 12 : Renforcer l'accompagnement stratégique, technique et financier des structures de l'Avs	Objectif 24 Permettre l'acculturation de chaque structure et le renforcement du travail en réseau	24-A	Définir la géographie prioritaire - pour la durée du SDSF - permettant de cibler les interventions (accompagnement ; développement)							Comité technique Coordination : Caf et Fédération des CS de l'Allier
			24-B	Initier un travail collaboratif type « formation / recherche » autour de l'évaluation afin de valoriser l'impact de l'Avs et sa capacité à répondre aux besoins							
		Objectif 25 Promouvoir l'Animation de la Vie sociale auprès des institutions, collectivités et auprès des habitants et renforcer la pérennité des structures agréées en favorisant les co-financements pluriannuels	25-A	Animer le réseau des structures AVS favorisant l'interconnaissance et la mutualisation des outils, des pratiques et de la démarche projet							
			25-B	Organiser des temps forts sur les territoires ouverts à tous (type journée de l'Avs) en associant tous les acteurs de l'Avs							Comité de pilotage AVS
			25-C	Travailler sur une communication de valorisation (discours commun, plaidoyer) avec les structures de l'AVS							Coordination : Comité technique
			25-D	Valoriser la démarche de l'observatoire GENACS et notamment les contenus ouverts au public							
			25-E	Favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau en organisant des temps de rencontres des acteurs de l'AVS ainsi que les autres acteurs du territoire, à l'échelle des EPCI.							
		Objectif 26 Accompagner les structures dans la demande ou le renouvellement d'agrément	26-A	Assurer une veille partagée permettant de repérer les co-financements de droit commun et les appels à projets pouvant être mobilisés par les structures							Comité de pilotage AVS
			26-B	Identifier les thématiques pouvant faire l'objet d'appels à projet commun portés par les institutions du Sdsf							
			26-C	Développer des ressources (outils méthodologiques ; accompagnement) permettant d'améliorer la qualité des projets sociaux							
		Objectif 27 Favoriser le développement des structures AVS sur les territoires prioritaires	27-A	Accompagner l'évolution des structures (Evs Cs / structures employeuses)							Comité de pilotage AVS
			27-B	Sensibiliser et communiquer auprès des collectivités							Coordination : Comité technique
			27-C	Organiser des temps de rencontres sur un territoire visant à la création d'un collectif et l'émergence d'un porteur de projet							

Engagement 13 : Soutenir et accompagner les territoires dans le développement de la participation des habitants	Objectif 28 Favoriser la participation des habitants dans les démarches de territoire	27-B	Renouveler l'expérimentation autour de l'accompagnement à l'identification de porteur de projet sur un territoire				
		28-A	Mutualiser les moyens des partenaires du SDSF pour renforcer l'accompagnement des porteurs de projet AVS sur les territoires prioritaires				Comité de pilotage AVS Coordination : Comité technique AVS
		28-B	Favoriser la participation des habitants dans les démarches de territoires portées par les institutions et les collectivités en systématisant la participation des habitants au diagnostic initial, et en associant les structures de l'AVS				
		28-C	Repérer, développer ou favoriser l'accès, des formations aux démarches participatives à destination des porteurs de projets de territoire				
	Objectif 29 Renforcer la participation et la mobilisation des publics vulnérables	29-A	Développer les liens entre les structures de l'AVS et les différents réseaux thématiques ou territoriaux (santé, insertion, petite-enfance, parentalité etc.)				Comité de pilotage AVS Coordination : Comité technique
		29-B	Favoriser la mise en relation des acteurs afin d'identifier les freins à la participation des publics vulnérables aux différentes échelles territoriales				
	Objectif 30 Accompagner les dynamiques associatives et favoriser le renouvellement des bénévoles	30-A	Organiser des rencontres avec les élu.e.s et technicien.ne.s des collectivités pour valoriser le fait associatif et coordonner l'accompagnement proposé aux associations				Comité de pilotage AVS Coordination : MAIA (SDJES) – Comité technique
		30-B	Concrétiser les liens avec la MAIA83 (information réciproque, répertoire...) afin de favoriser l'accès, pour une structure, au réseau d'appui à la vie associative				
		30-C	Soutenir et développer la formation des bénévoles				



Réalisation Caf 63 - OCTOBRE 2022
Crédits photos : Freepik / stockindesign / Caf63
Sources Données Caf / INSEE / SENACS



Schéma départemental
des services
aux familles